

**Burundi : Sixième revue de l'accord au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance et demande de dérogations pour le non-respect de critères de réalisation — Rapport des services du FMI; Annexe d'information; Analyse de viabilité de la dette réalisée par le FMI et la Banque mondiale; Déclaration des services du FMI; Communiqué de presse; et Déclaration de l'Administrateur du FMI pour le Burundi.**

Dans le cadre de la sixième revue de l'accord au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance et de la demande de dérogations pour le non-respect de critères de réalisation, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Le rapport des services du FMI relatif à la **sixième revue de l'accord au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance et demande de dérogations pour le non-respect de critères de réalisation**, établi par une équipe des services du FMI à l'issue des entretiens qui ont pris fin le **7 novembre 2007** avec les autorités burundaises sur l'évolution et les politiques économiques. **La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 13 décembre 2007.** Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles de l'équipe des services du FMI et ne correspondent pas nécessairement au point de vue du Conseil d'administration du FMI.
- Une annexe d'information.
- L'analyse de viabilité de la dette réalisée par le FMI et la Banque mondiale.
- Une déclaration des services du FMI du 10 janvier 2008 qui met à jour les informations sur l'évolution récente.
- Un communiqué de presse résumant **le point de vue du Conseil d'administration tel qu'exprimé le 16 janvier 2008 lors de l'examen** du rapport des services du FMI au terme de la revue.
- Une déclaration de l'Administrateur du FMI pour le Burundi.

Les documents ci-après ont été ou seront diffusés séparément :

Lettre d'intention adressée par les autorités burundaises au FMI\*

Mémoire de politique économique et financière des autorités burundaises\*

\*Peut aussi figurer dans le rapport des services du FMI

La politique de publication des rapports et autres documents des services du FMI autorise la suppression des passages contenant des informations sensibles.

**Afin d'aider le FMI à évaluer sa politique de publication, les lecteurs sont invités à faire part de leurs observations, qui peuvent être envoyées par courrier électronique à [Publicationpolicy@imf.org](mailto:Publicationpolicy@imf.org).**

Ce rapport peut être obtenu sur demande à :  
International Monetary Fund • Publication Services  
700 19<sup>th</sup> Street, N.W. • Washington, D.C. 20431  
Téléphone: (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201  
Adresse électronique : [publications@imf.org](mailto:publications@imf.org) Internet : <http://www.imf.org>

Prix unitaire : 18 dollars  
**Fonds monétaire international**  
Washington, D.C.

## FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

### BURUNDI

#### **Sixième revue de l'accord au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance et demande de dérogations pour le non-respect de critères de réalisation**

Élaboré par le Département Afrique  
(en consultation avec d'autres départements)

Approuvé par Jean A. P. Clément et Mark Plant

28 décembre 2007

- **Les entretiens** relatifs à la sixième revue de l'accord FRPC ont eu lieu à Bujumbura du 27 avril au 16 mai, du 29 juillet au 8 août, et du 26 octobre au 7 novembre 2007. La mission était composée de : M. Mathieu (chef de mission), M. Manoel et M. Basdevant (tous du Département Afrique); M<sup>me</sup> Maziad (missions de mai et d'août) et M. Gemayel (mission de novembre) (tous du Département de l'élaboration et de l'examen des politiques). M. de la Piedra, le représentant résident, a participé aux deux dernières missions. La partie nationale, sous la direction du deuxième Vice-Président, M. Ntisezerana, comprenait le nouveau Ministre des finances, M. Nizigama, les ministres de la justice, de la bonne gouvernance et du plan, ainsi que le Gouverneur de la banque centrale, M. Sindayigaya. La mission a rencontré le Président de la République, M. Nkurunziza et les représentants des bailleurs de fonds et de la communauté diplomatique. M. Nintunze (bureau de l'Administrateur) a également participé aux entretiens. Côté Banque mondiale, MM. Dinh et Nganou ont assisté aux entretiens d'août et M<sup>me</sup> Madani à ceux de novembre. Le 20 novembre 2007, l'accord FRPC a été prorogé jusqu'au 22 janvier 2008 (décision n° 13974 – 07/82).
- **Les résultats macroéconomiques ont été globalement satisfaisants à la fin de 2006 et au premier semestre de 2007, avant de se détériorer suite à un grave problème de gouvernance et à l'apparition de dérapages budgétaires.** Tous les critères de réalisation quantitatifs à fin décembre 2006 ont été respectés, à l'exception d'une accumulation temporaire d'arriérés extérieurs, même si les réformes structurelles ont accusé du retard. Le critère de réalisation structurel et l'un des deux repères structurels pour fin juin 2006 n'ont pas été respectés. Les autorités ont pris des mesures pour remédier au problème de gouvernance, redresser le programme budgétaire et accélérer la réforme structurelle. Une lettre d'évaluation macroéconomique a été envoyée aux principaux bailleurs de fonds le 19 novembre 2007 afin de permettre le décaissement des dons d'appui budgétaire au titre du budget de 2007.
- **La lettre d'intention et le mémorandum de politiques économique et financière (MPEF) ci-joints** passent en revue les résultats du programme appuyé par la FRPC jusqu'en septembre 2007 et énoncent les politiques et les objectifs pour le reste de 2007 et en 2008. Les autorités sollicitent l'approbation de la sixième revue ainsi que des dérogations pour le non-respect de critères de réalisation. Une analyse de viabilité de la dette réalisée conjointement par le FMI et la Banque mondiale, accompagne ce rapport.
- **Questions de politique économique :** le programme vise à améliorer l'environnement macroéconomique et la gouvernance en renforçant la gestion des finances publiques (GFP) et en accélérant les réformes structurelles. Il convient de gérer avec prudence les attentes de la population concernant un dividende de la paix, attentes exprimées notamment sous forme de pressions salariales dans le secteur public.

Table des matières	Page
Résumé analytique.....	3
I. Des tensions politiques et un grave problème de gouvernance ont compliqué la gestion économique .....	5
II. Entretiens sur la politique économique pour le reste de 2007 et pour 2008 .....	6
A. Il est essentiel de renforcer la gestion des finances publiques.....	7
B. La politique monétaire devient plus proactive.....	10
C. La réforme structurelle doit être accélérée afin de stimuler la croissance.....	10
III. Suivi, financement et risques du programme.....	11
IV. Évaluation par les services du FMI .....	12
Figure1. Évolution économique récente .....	9
Tableaux	
1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2006-10.....	14
2. Balance des paiements, 2006-10.....	15
3. Situation monétaire et comptes de la banque centrale, 2006-08.....	16
4. Opérations des administrations publiques, 2006-08 .....	17
5. État d' avancement sur les déclencheurs du point d' achèvement titre de l'initiative PPTE.....	19
6. Besoins en financement extérieur et sources, 2006-10 .....	21
7. Indicateurs du crédit du FMI, 2006-10 .....	22
8. Calendrier des décaissements et des revues au titre de la FRPC, 2004-07.....	23
Appendice I. Lettre d'intention.....	24
I. Memorandum de Politique Économique et Financière pour fin 2007 et 2008.....	26
II. Protocole d'Accord Technique.....	46

### Résumé analytique

- **La situation politique a été tendue en 2007, le gouvernement ayant perdu sa majorité au parlement, mais la tension s'est relâchée récemment.** La situation sécuritaire s'est relativement détériorée après l'abandon des négociations de paix par le dernier groupe rebelle (FNL) en juillet. Toutefois, un accord a été conclu avec les principaux partis politiques d'opposition en novembre 2007, mettant ainsi fin à une longue impasse politique. Le gouvernement a été remanié afin d'y inclure les représentants des deux grands partis d'opposition, et le Ministère des finances a été renforcé en absorbant le Ministère de l'économie et du plan et la coordination de l'aide. L'activité parlementaire, qui avait été bloquée par l'impasse politique, a repris.
- **Dans l'ensemble, le programme macroéconomique a été satisfaisant jusqu'au milieu de 2007, mais il a dérapé à la suite d'un grave problème de gouvernance qui a été exacerbé par l'apparition de tensions budgétaires.** En conséquence, la sixième revue a été retardée et l'aide budgétaire des bailleurs de fonds a été retardée. Les autorités ont réagi en réduisant les dépenses non prioritaires, en relevant certains droits d'accise et en prenant des mesures pour remédier au problème de gouvernance. Les réformes structurelles ont pris du retard, et le critère de réalisation structurel ainsi qu'un repère à fin juin n'ont pas été respectés. La politique monétaire est restée prudente et l'inflation, quoique supérieure aux prévisions, a été maîtrisée. Les récoltes de café ayant été très mauvaises, la croissance sera plus faible que prévu.
- **Les prévisions économiques pour 2008 sont une croissance économique réelle d'environ 6 % et une inflation à un chiffre.** Les réformes structurelles s'accroissent, surtout en matière de renforcement de la gestion des finances publiques, de politique monétaire et du contrôle du secteur financier. Les autorités poursuivront la privatisation des actifs de l'État, notamment dans le secteur clef du café. Jusqu'ici, le régime de flottement dirigé du taux de change a été bénéfique pour le Burundi.
- **Les risques relatifs au programme** concernent principalement la situation politique fragile, la nécessité de gérer les attentes du public par rapport à un dividende de la paix, surtout pour une hausse des salaires du secteur public, la mauvaise gestion des finances publiques et le manque de capacités de mise en œuvre. Bien qu'il existe une masse critique de données suffisantes pour suivre un programme appuyé par le FMI, les données sont inadéquates pour assurer une surveillance effective à cause de graves lacunes dans les statistiques de comptabilité nationale, de finances publiques et de balance des paiements.
- **L'AVD ci-jointe montre que le Burundi est surendetté.**

- **Les services recommandent l'achèvement de la sixième revue de l'accord FRPC**, compte tenu de la détermination des autorités à appliquer des politiques macroéconomiques saines et à prendre rapidement des mesures pour résoudre le problème de gouvernance. Les services appuient la demande du Burundi concernant des dérogations pour le non-respect de critères de réalisation.

## **I. DES TENSIONS POLITIQUES ET UN GRAVE PROBLÈME DE GOUVERNANCE ONT COMPLIQUÉ LA GESTION ÉCONOMIQUE**

1. **Les résultats macroéconomiques ont été globalement satisfaisants à la fin de 2006 et jusqu'à la mi-2007** (tableau 1). L'inflation annuelle a été contenue à un chiffre, mais la croissance économique, qui s'est établie à 3,6 % en 2007, sera inférieure aux prévisions en raison de la très mauvaise performance en ce qui concerne les récoltes de café et les exportations, ainsi que des retards dans la mise en œuvre des réformes structurelles, retards dus principalement à des difficultés politiques (figure 1, tableau 2). La politique monétaire a été renforcée et est restée prudente (tableau 3). Les réserves internationales brutes ont chuté à environ 2,8 mois d'importations en septembre 2007 à cause du retard des concours budgétaires extérieurs. Le taux de change effectif réel s'est déprécié de 11,4 % en août 2007. Le 1<sup>er</sup> juillet 2007, le Burundi est devenu membre de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE).

2. **Les critères de réalisation quantitatifs pour fin décembre 2006 ont été observés, à l'exception d'une accumulation temporaire d'arriérés extérieurs (MPEF, tableau 1).**<sup>1</sup> Les cibles indicatives quantitatives trimestrielles pour fin septembre 2007 ont été respectées, hormis le dépassement du déficit primaire en mars et en juin et du financement intérieur à fin juin (MPEF, tableau 3). Le repère structurel à fin mars 2007 sur le lancement d'un audit interne axé sur les risques à la banque centrale (BRB) a été observé. Le critère de réalisation à fin juin 2007 concernant un fichier unique de gestion informatisée de la paie au Ministère des finances n'a pas été respecté. Cette contre-performance est attribuable au retard dans le recensement des employés du secteur public (repère structurel à fin juin), qui devait aboutir à la production d'un fichier unique de gestion de la paie. Les deux cibles n'ont pas été atteintes, surtout en raison de l'impact des tensions politiques et des retards et complications dans la prestation de l'assistance technique (MPEF, tableau 2).

3. **Le programme a dérapé à la mi-2007 à la suite d'un grave problème de gouvernance, exacerbé par une contre-performance en matière de recettes et par des incitations à la dépense** (tableau 4). Des paiements non budgétisés d'un montant total de 1,6 % du PIB ont été effectués en faveur d'INTERPETROL, la plus grande société nationale de distribution de produits pétroliers. Le Bureau de l'Inspecteur général a jugé ces paiements frauduleux et mis en cause l'ancien Ministre des finances et l'ancien Gouverneur de la BRB. Cette affaire de gouvernance a gravement compromis la politique budgétaire, d'autant plus qu'une autre affaire de gouvernance était survenue en 2006. Les résultats budgétaires ont également pâti du fait que l'impôt pétrolier a été ramené de 20 à 10 % en juillet à cause de la forte hausse des cours mondiaux (0,3 % du

---

<sup>1</sup> Les arriérés de paiements accumulés en 2006 envers le Fonds de l'OPEP et la Banque arabe de développement ont été apurés au début de 2007.

PIB), des retards dans la démobilisation, des promesses d'une nette amélioration des allocations dans la fonction publique et d'une erreur d'estimation budgétaire des droits d'accise et des recettes escomptées au titre des dividendes (environ 1,0 % du PIB).

4. **Le gouvernement a rapidement entrepris la mise en œuvre de mesures fortes pour résoudre le problème de gouvernance et remettre le programme budgétaire sur la bonne voie.** Il a déployé des efforts pour recouvrer les fonds, initier des poursuites judiciaires contre les responsables présumés, renforcer la gestion des finances publiques et lancer un audit externe des arriérés croisés du secteur pétrolier avec le budget. Des mesures axées sur les recettes ont été prises (0,3 % du PIB), les augmentations de dépenses prévues ont été reportées et les engagements de dépenses dans les secteurs non prioritaires ont été réduites d'environ 1,5 % du PIB. Les concours budgétaires des bailleurs de fonds devraient être décaissés pour l'essentiel à la fin de 2007 ; entre-temps, la BRB assure un financement-relais. L'impact monétaire d'un autre financement budgétaire provisoire est largement compensé par une diminution des réserves extérieures.

5. **Les autorités ont fait des progrès inégaux vers le point d'achèvement de l'initiative PPTE** (tableau 5). Elles ont établi le Comité de suivi des dépenses PPTE en juin et lancé un audit du compte PPTE au début décembre 2007. Les indicateurs sociaux du secteur de l'éducation se sont nettement améliorés, surtout depuis l'instauration de l'enseignement primaire gratuit en 2005. Les stations de lavage du café n'ont pas été vendues comme prévu au deuxième semestre de 2007, à cause de retards continus dans l'élaboration d'une stratégie de privatisation et d'un nouveau cadre juridique et réglementaire. Le Burundi doit redoubler d'efforts pour remplir les conditions des critères déclencheurs du point d'achèvement de l'initiative PPTE en 2008.

## II. ENTRETIENS SUR LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE POUR LE RESTE DE 2007 ET POUR 2008

6. **Les entretiens ont porté sur les mesures visant à résoudre le problème de gouvernance, à corriger l'orientation budgétaire et à accélérer les réformes structurelles.** Des actions préalables (MPEF, tableau 2) ont été adoptées dans les domaines clés où des retards ont été enregistrés et où la gestion des finances publiques doit être renforcée. La gestion des attentes du public relatives à un dividende de la paix sera cruciale pour assurer la stabilité macroéconomique et la redynamisation des réformes structurelles sera essentielle pour promouvoir l'investissement et la croissance.

7. **La situation économique devrait s'améliorer en 2008.** Selon les projections, la croissance atteindra 6 % environ grâce au redressement conjoncturel de la production de café. La politique monétaire étant prudente et le budget évitant le recours au financement intérieur, l'inflation devrait se maintenir à un chiffre. Le programme monétaire prévoit la latitude nécessaire pour une forte croissance réelle du crédit à

l'économie. Les réserves internationales brutes augmenteront à environ 4,2 mois d'importations d'ici à la fin de l'année.

**A. Il est essentiel de renforcer la gestion des finances publiques**

8. **Pour le reste de 2007, la politique budgétaire vise à résorber l'impact du problème de gouvernance ; en 2008, elle continuera à réorienter les dépenses de sécurité vers les besoins sociaux et d'infrastructure, tout en finançant entièrement le déficit avec des dons et des prêts hautement concessionnels** (MPEF, para. 10-13 et tableau 4). Les efforts de mobilisation des recettes sont étayés par des mesures qui engendreront l'équivalent de 1,3 % du PIB en 2008. La loi de finances de 2008 envisage des provisions pour des dépenses d'environ 1 % du PIB, conditionnelles à un éventuel financement additionnel résultant notamment de l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE, afin d'obtenir plus de flexibilité. En raison des incertitudes considérables quant au moment où sera atteint le point d'achèvement, le programme ne repose pas sur un allègement intégral PPTE/IADM en 2008.<sup>2</sup> Le déficit primaire s'améliorera et le déficit global (base engagements, dons inclus) sera maintenu à 1 % du PIB sans recours au financement intérieur. Les dépenses dans les secteurs sociaux continueront d'augmenter pour atteindre 10,1 % du PIB en 2008.

9. **Les autorités renforcent graduellement l'administration des recettes et une réforme de la politique fiscale est en cours d'élaboration, afin de supprimer les distorsions et d'améliorer l'efficacité économique** avec l'intensification de l'assistance technique. Il s'agit de préparer l'adoption d'une taxe sur la valeur ajoutée (TVA) en 2009 — mesure d'autant plus nécessaire que le Burundi vient d'adhérer à la CAE — et de moderniser le code fiscal, qui est dépassé.

10. **La masse salariale du Burundi sera mieux gérée ; elle est l'une des plus élevées en Afrique subsaharienne.** La masse salariale sera contenue à 10,5 % du PIB environ, l'amélioration de la gestion et une nouvelle phase de démobilisation devant compenser le recrutement de nouveaux instituteurs ainsi que la hausse des allocations des agents de l'État et des salaires des hauts fonctionnaires. Le programme comporte comme mesure préalable le lancement du recensement des agents de l'État, ce qui permettra d'établir un fichier unique de gestion des données de la masse salariale au Ministère des finances.

11. **Le renforcement de la gestion des finances publiques constitue une préoccupation particulière.** Les autorités s'emploient à resserrer les procédures d'engagement des dépenses, à suivre plus attentivement les engagements et à améliorer

---

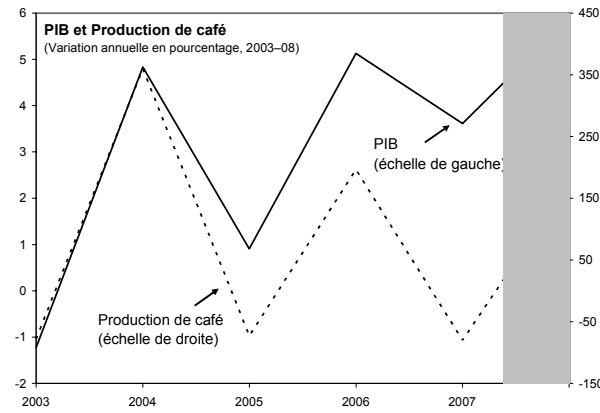
<sup>2</sup> Le scénario de référence du programme prévoit l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE en 2009. À des fins d'illustration, l'autre scénario de l'AVD présume que le point d'achèvement sera atteint à la fin septembre 2008.



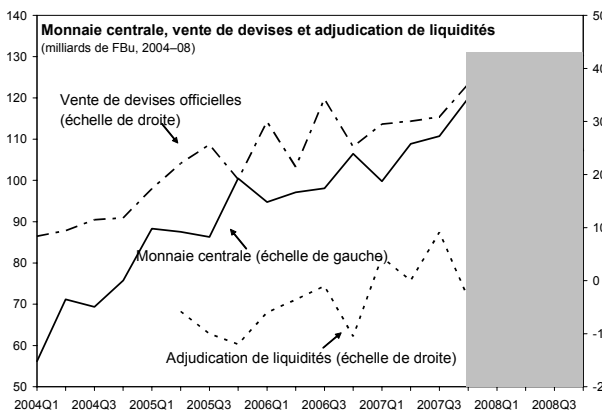
la comptabilité publique. Des progrès notables sont enregistrés en ce qui concerne le passage à un compte unique du Trésor. Ces efforts sont appuyés par une assistance technique accrue du FMI et de la Banque mondiale. Un expert résident du Département des finances publiques a été détaché au Burundi en 2007 et un spécialiste de la politique de gestion des finances publiques devrait suivre au début de 2008.

**Figure 1. évolution économique récente**

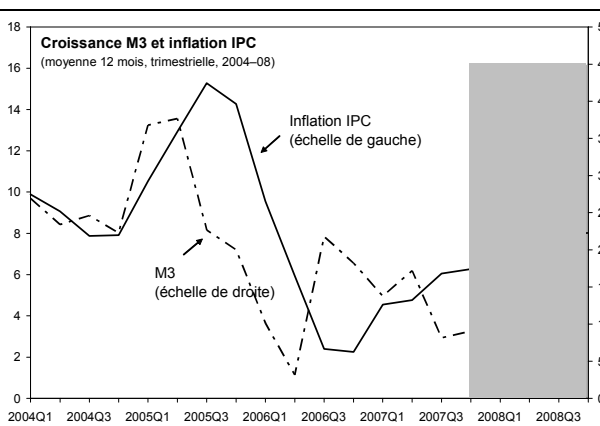
**De fortes fluctuations de la production de café rendent la croissance instable.**



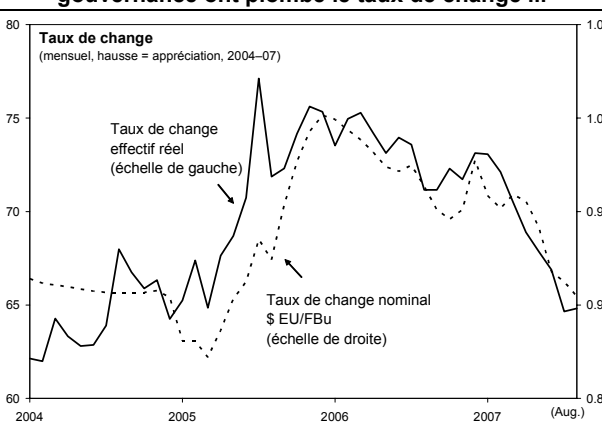
**L'utilisation plus active des instruments monétaires a permis de ...**



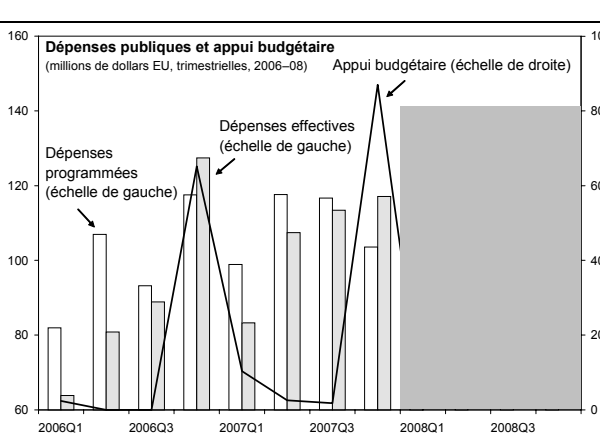
**... contenir la croissance monétaire et l'inflation.**



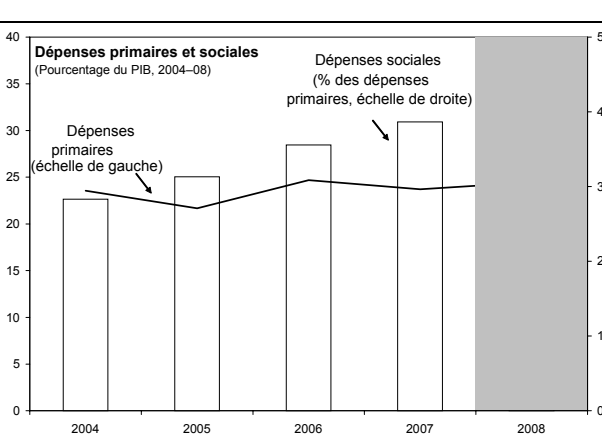
**Mais les tensions politiques et les problèmes de gouvernance ont plombé le taux de change ...**



**... retardé l'appui budgétaire et compliqué l'exécution du budget.**



**toutefois, les dépenses sociales augmentent.**



Sources : autorités burundaises et estimations des services du FMI.

## **B. La politique monétaire devient plus proactive**

12. **La politique monétaire devient de plus en plus proactive et axée sur le marché dans le cadre d'un régime de flottement administré du change.** La BRB est en train de moderniser ses opérations intérieures en vue de renforcer sa gouvernance et sa capacité de surveillance le système financier (MPEF, para. 14-15). Une nouvelle loi sur la banque centrale, approuvée récemment par le Conseil des ministres et soumise au parlement, renforcera l'indépendance de la BRB et son obligation de rendre compte. L'amélioration des capacités opérationnelles de la BRB est appuyée par le Département des marchés monétaires et de capitaux, notamment à travers l'Initiative pour le renforcement et la réforme du secteur financier (FIRST).

13. **La BRB s'emploie à renforcer le contrôle du secteur financier et à relever le niveau minimum de fonds propres.** Bien que le système bancaire soit encore fragile et sous-capitalisé, les créances douteuses diminuent, à mesure que les arriérés intérieurs sont apurés par le budget. Une stratégie de réforme à moyen terme est nécessaire et doit être élaborée avec l'appui d'une mission du Programme d'évaluation du secteur financier prévue en 2008.

14. **Le Burundi maintient une pratique de taux de change multiples sous réserve de l'approbation du FMI en vertu de l'article VIII.**<sup>3</sup> Le régime de change est libéralisé au titre des transactions internationales courantes et il reste peu à faire pour que le Burundi accepte les obligations de l'article VIII, sections 2, 3 et 4.

## **C. La réforme structurelle doit être accélérée afin de stimuler la croissance**

15. **Le programme préconise une accélération des réformes structurelles, surtout en ce qui concerne la privatisation des secteurs productifs (café, thé, banques et hôtels) et l'amélioration du climat d'investissement** (MPEF, para. 16-18). Des retards persistants ont entravé les progrès dans l'élaboration d'une stratégie de privatisation des stations de lavage du café et la mise en place d'un nouveau cadre juridique, réglementaire et institutionnel dans ce secteur. Néanmoins, le secteur café commence à bénéficier de nouveaux financements privés grâce à la libéralisation des investissements et de la structure étatique de commercialisation, mais la tradition d'appartenance à l'État limite sérieusement les progrès supplémentaires.

16. **L'adhésion du Burundi à la CAE devrait stimuler le commerce et la croissance à moyen terme.** Pour bénéficier pleinement de cette adhésion, le Burundi devra se concentrer sur la réforme fiscale, améliorer le climat des affaires et investir davantage dans les infrastructures.

---

<sup>3</sup> Il existe un taux de change officiel dont l'écart avec les taux du marché peut dépasser 2 %.

17. **Les autorités ont lancé une initiative à moyen terme visant à améliorer la qualité des statistiques nationales avec l'appui d'AFRISTAT** (MPEF, para. 19). Bien qu'il existe une quantité de données suffisante pour suivre un programme appuyé par le FMI, ces données sont inadéquates pour assurer une surveillance effective eu égard à de graves lacunes dans les statistiques de comptabilité nationale, de finances publiques et de balance des paiements (voir l'analyse des questions d'ordre statistique dans l'annexe).<sup>4</sup> Une nouvelle loi statistique promulguée en septembre 2007 établit de meilleurs fondements juridiques pour les organismes de collecte de données.

18. **Le Burundi a des besoins d'assistance technique considérables, dans tous les domaines de la gestion macroéconomique** (MPEF, para. 24). Le Burundi est réceptif à l'assistance technique du FMI, mais la mise en œuvre est lente. L'assistance technique du FMI s'est accrue grâce à l'affectation d'un représentant résident à temps plein et d'experts résidents et à l'ouverture du nouvel AFRITAC-Centre. Toutefois, les efforts soutenus de la communauté internationale sont nécessaires pour renforcer la coordination des bailleurs de fonds et accroître l'assistance technique.

### III. SUIVI, FINANCEMENT ET RISQUES DU PROGRAMME

19. **Les mesures préalables pour l'achèvement de la sixième revue visent à corriger les dérapages survenus dans la mise en œuvre des réformes structurelles et à améliorer la gestion des finances publiques.** Des cibles indicatives quantitatives trimestrielles ont été fixées pour 2008 (MPEF, tableau 4). La BRB a accompli des progrès notables dans la résolution des problèmes soulevés dans l'évaluation des sauvegardes. Le programme bénéficie d'un financement intégral pour 2007, et un besoin de financement résiduel pour 2008 pourrait être couvert par des décaissements au titre d'un accord FRPC subséquent conformes aux normes d'accès — les autorités ont exprimé leur intérêt pour un accord FRPC subséquent (tableau 6-8). Une assistance soutenue des bailleurs de fonds sous forme de dons et de prêts hautement concessionnels est cruciale pour appuyer les efforts de développement du Burundi.

20. **Le Burundi est surendetté.** L'AVD montre que le pays reste très vulnérable au surendettement, même après la prestation intégrale d'un allègement au titre de l'initiative PPTE et de l'IADM, car les principaux ratios d'endettement dépassent largement les seuils spécifiques au pays. Au point d'achèvement de l'initiative PPTE, la VAN de la dette chuterait en deçà du seuil de 100 % des exportations. Cependant, le Burundi resterait vulnérable à des chocs exogènes, surtout ceux résultant d'une faible croissance. D'où la nécessité d'une orientation budgétaire financée principalement par des dons

---

<sup>4</sup> L'impact d'une éventuelle information inadéquate sur les obligations du Burundi en vertu de l'article VIII, section 5, y compris l'application des procédures relatives à l'article VIII, section 5, sera examiné lors des prochaines consultations au titre de l'article IV.

extérieurs, avec un recours limité à des emprunts extérieurs contractés intégralement à des conditions très concessionnelles.

21. **Les risques relatifs au programme dans un environnement difficile de sortie de conflit concernent la fragilité de la situation politique et de sécurité, le manque de capacités institutionnelles et opérationnelles et la gestion déficiente des finances publiques.** Il demeure nécessaire de gérer les attentes du public relatives à un dividende de la paix, surtout pour les employés de l'État, et de renforcer la gestion des finances publiques.

#### IV. ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

22. **Dans un difficile environnement post-conflit, le Burundi a réalisé des progrès inégaux à la fin de 2006 et en 2007 dans le cadre de son programme appuyé par la FRPC.** Des tensions politiques survenues pendant la plus grande partie de 2007 ont entravé l'adoption d'une législation économique essentielle. L'annonce en novembre d'un accord visant à intégrer les principaux partis d'opposition au gouvernement constitue une évolution positive.

23. **Les autorités ont réagi de façon appropriée au problème de gouvernance, à la contre-performance en matière de recettes et aux incitations à dépenser qui ont fait déraiser le programme à la mi-2007, en ramenant la politique budgétaire sur la bonne voie au troisième trimestre.** Face à de tels chocs, la gestion budgétaire est difficile et compromet les progrès réalisés dans l'exécution soutenue des dépenses de réduction de la pauvreté. Les autorités doivent faire preuve de détermination pour renforcer la gestion des finances publiques et de vigilance pour éviter des incidents qui minent la discipline budgétaire. Les services encouragent les autorités à maintenir les efforts de recouvrement des recettes tout en gérant avec prudence les attentes du public relatives à un dividende de la paix, en particulier dans le secteur public.

24. **La BRB fait des progrès en matière de gouvernance et d'efficacité internes et elle est encouragée à poursuivre une politique proactive.** Jusqu'ici, le régime de flottement dirigé du taux de change a été bénéfique pour le Burundi. Au cours des dernières années, la politique monétaire a fait l'objet d'une amélioration progressive. Il reste maintenant à renforcer la coopération avec le Ministère des finances pour la prévision des liquidités. Il est important pour la BRB de continuer à renforcer le système bancaire en améliorant le contrôle et en relevant les normes de capitalisation.

25. **Les services exhortent les autorités à préparer, de manière transparente, la privatisation des principaux secteurs productifs de l'économie et de la filière café en particulier.** Une réforme structurelle judicieuse prévoyant notamment l'amélioration du climat des affaires et la privatisation est cruciale pour attirer des investissements privés et stimuler la croissance économique. La fréquence croissante des mauvaises récoltes de café, attribuable essentiellement au manque d'investissements et à une

mauvaise incitation des producteurs, souligne l'importance d'une transformation structurelle de l'économie.

26. **Les services ne recommandent pas l'approbation de la pratique de taux de change multiples au Burundi et encouragent les autorités à l'éliminer le plus rapidement possible.** Il convient d'améliorer les procédures de paiement du service la dette pour éviter l'accumulation d'arriérés extérieurs.

27. **L'AVD montre que le Burundi est surendetté.** Les services encouragent les autorités à mettre en œuvre des réformes vigoureuses et soutenues, à redoubler d'efforts pour remplir les conditions d'atteinte du point d'achèvement, à renforcer les procédures et les institutions de gestion de la dette et à éviter soigneusement de recourir à des emprunts qui ne soient pas éminemment concessionnels.

28. **Les services invitent les autorités à renforcer l'application judicieuse des recommandations de l'assistance technique du FMI et à améliorer la qualité des statistiques nationales.**

29. **Les services recommandent l'approbation de la sixième revue de l'accord FRPC compte tenu de l'engagement des autorités à mettre en œuvre des politiques macroéconomiques saines et à mener à bien les réformes structurelles.** En outre, ils recommandent l'approbation de la demande de dérogation des autorités pour le non-respect du critère de réalisation structurel, car des mesures correctives ont été prises, et pour l'accumulation des arriérés extérieurs, parce qu'elle a été temporaire.

30. **Les services se réjouissent de la volonté des autorités de rendre publics le rapport des services, la lettre d'intention et le MPEF.**

Table 1. Burundi: Principaux indicateurs économiques et financiers, 2006-10

	2006		2007		2008	2009	2010
	Prog. Rapport FMI No. 06/311	Prel.	Prog. Rapport FMI No. 07/113	Proj.			
(variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)							
Revenu national et prix							
croissance réelle du PIB	6.1	5.1	5.5	3.6	5.9	5.7	6.0
déflateur du PIB	4.8	3.7	4.6	9.5	6.2	4.0	4.0
indice des prix à la consommation (moyenne sur la période)	2.5	2.8	4.2	7.1	6.6	4.0	4.0
indice des prix à la consommation (fin de période)	8.7	9.3	4.1	8.7	5.2	4.0	4.0
Secteur extérieur							
Exportations, f.à.b (en dollars E.U.)	22.5	2.6	15.1	-24.1	77.7	17.4	16.0
Importations, f.à.b (en dollars E.U.)	31.8	17.1	17.2	13.4	17.6	8.4	8.8
Exportations, volumes	22.1	-6.8	7.0	-26.2	75.8	16.9	15.4
Importations, volumes	26.9	-3.1	15.9	4.2	14.6	12.5	11.3
Termes de l'échange (détérioration -)	-3.3	-8.9	6.4	-5.5	-1.5	4.2	2.9
Taux de change effectif réel (moyenne annuelle, dépréciation -) <sup>1)</sup>	...	-2.9	...	-11.4	...	...	...
Gouvernement central							
Revenus	5.5	3.9	13.8	7.9	18.8	10.9	12.1
Total des dépenses et de prêts nets (sur la base des engagements)	26.2	14.1	15.2	16.7	19.1	11.5	11.9
Dépenses courantes hors intérêts (excl. démobilisation et élections)	51.2	28.4	25.6	9.4	22.2	20.2	5.7
(variation en pourcentage de la valeur de M2 en début de période, sauf indication)							
Monnaie et crédit							
Actifs extérieurs nets	-1.3	2.2	-1.4	7.3	1.8	...	...
Crédit intérieur	22.9	23.1	12.9	13.2	15.7	...	...
Gouvernement	8.2	7.8	0.4	12.7	8.9	...	...
Secteur privé	14.7	13.7	12.5	1.8	6.7	...	...
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	20.5	16.4	12.4	14.9	15.8	...	...
Vélocité de la monnaie (PIB sur M2, fin de période)	3.1	3.1	3.3	3.1	3.0	...	...
Base monétaire (taux de croissance sur 12 mois)	10.5	5.9	11.6	12.6	8.7	...	...
Taux de refinancement de la banque centrale (en pourcentage, fin de période)	...	14.5	...	...	...	...	...
Taux créditeur des banques commerciales (en pourcentage, moyenne sur la période)	...	18.4	...	...	...	...	...
(pourcentage du PIB, sauf indication contraire)							
Gouvernement central							
Revenus (dons exclus)	19.0	19.0	19.7	18.1	19.1	19.3	19.6
Total des dépenses et de prêts nets <sup>2)</sup>	41.8	38.4	42.4	39.6	41.9	42.5	43.2
Solde primaire (excluant les projets financés sur ressources extérieures)	-8.9	-5.6	-6.6	-5.6	-5.3	-7.1	-6.8
Solde global (sur la base des engagements)							
Excluant les dons	-22.8	-19.4	-22.7	-21.4	-22.8	-23.2	-23.5
Incluant les dons <sup>3)</sup>	-0.4	-1.8	0.7	2.1	-0.7	81.7	-2.5
Solde Epargne-Investissement <sup>3)</sup>							
Solde du compte courant <sup>3)</sup>	-17.5	-14.5	-15.3	-11.6	-13.6	-12.3	-13.2
Solde du compte courant, transferts officiels exclus	-37.9	-35.6	-37.5	-33.6	-32.0	-28.3	-28.5
Investissement brut	16.1	16.3	17.9	17.6	20.1	21.6	21.8
Public	9.6	8.3	8.9	8.6	10.6	11.8	11.8
Privé	6.5	8.0	9.0	9.0	9.5	9.8	10.0
Epargne intérieure brute	-21.8	-19.3	-19.5	-16.0	-11.9	-6.7	-6.7
Publique	-13.2	-11.1	-13.8	-12.8	-12.2	-11.4	-11.7
Privée	-8.6	-8.2	-5.8	-3.2	0.3	4.7	5.0
Epargne nationale brute	-1.4	1.9	2.6	6.1	6.5	9.2	8.5
Publique	3.3	1.5	0.6	1.7	-0.4	2.2	-1.9
Privée	-4.7	0.3	2.0	4.3	6.8	7.0	10.4
(millions de dollars EU, sauf indication contraire)							
Secteur extérieur							
Compte courant, incluant les dons <sup>3)</sup>	-166.8	-131.9	-159.9	-114.2	-153.7	-152.4	-178.4
Solde de la balance des paiements <sup>3)</sup>	4.7	-10.2	4.3	-7.4	-10.2	51.0	-11.4
Réserve officielle brutes (fin de période)	145.0	131.0	159.5	163.7	186.6	224.2	231.5
Réserve officielle brutes (en mois d'importations de l'année suivante) <sup>4)</sup>	3.3	3.7	3.6	3.9	4.2	4.6	4.5
Ratio de service de la dette (prévu, en pourcentage des exportations, avant PPTE et IADM) <sup>4)</sup>	46.5	53.1	37.5	58.4	39.5	32.5	1.7
Ratio de service de la dette (prévu, en pourcentage des exportations, après PPTE et IADM) <sup>4)</sup>	13.4	10.8	2.0	7.2	3.9	0.8	1.7
Encours de la dette	1457.9	1516.1	1452.8	1498.1	1464.2	431.5	463.0
Paiements sur les arriérés extérieurs	0.0	52.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Pour mémoire</i>							
PIB au prix du marché (en milliards de Fbu)	957	939	1031	1065	1197	1316	1451

Sources: Burundi authorities; and Fund staff estimates and projections.

<sup>1)</sup> Valeur au mois d'août 2007.

<sup>2)</sup> Y compris coût des élections de 2010.

<sup>3)</sup> Suppose que l'écart de financement est couvert par des dons pendant la période 2009-10.

<sup>4)</sup> Suppose le point d'achèvement de l'initiative PPTE et l'IADM en 2009. Des détails additionnels se trouvent au tableau 4, note de bas de page 3.

Table 2. Burundi: Balance des Paiements, 2006-10 <sup>1</sup>

	2006	2007		2008	2009	2010
	Actual	Prog. Rapport FMI No. 07/113	Proj.	Projections		
	(millions de dollars EU)					
Compte courant	-131.9	-159.9	-114.2	-172.3	-185.3	-221.1
(hors transferts officiels)	-325.2	-375.0	-332.7	-361.2	-350.3	-383.1
Balance commerciale	-181.1	-265.2	-227.4	-240.6	-253.7	-269.3
Exportations f.à.b.	58.6	70.0	44.5	79.1	92.8	107.7
<i>dont</i> : café	39.7	54.3	26.6	45.7	48.9	51.4
Importations f.à.b.	-239.7	-335.2	-271.9	-319.6	-346.6	-377.0
<i>dont</i> : importations pétrolières	-57.5	-56.0	-66.2	-78.1	-81.5	-85.5
Services (net)	-160.3	-110.9	-118.6	-136.9	-120.1	-136.9
Revenus (net)	-12.8	-20.1	-15.8	-14.4	-2.9	-2.9
<i>dont</i> : intérêts sur la dette publique	-11.0	-12.2	-14.6	-12.6	-1.7	-1.7
Transferts courants (net)	222.3	236.3	247.6	219.6	191.4	187.9
Privés (net)	29.0	21.2	29.1	30.7	26.4	26.0
Officiels (net)	193.3	215.1	218.5	188.9	165.0	161.9
<i>dont</i> : dons programme	64.8	83.0	92.8	86.7	85.0	85.0
Compte de capital	69.6	118.8	117.9	145.0	1199.4	146.5
<i>dont</i> : allègement PPTE <sup>2</sup>	35.7	39.4	39.4	39.7	1004.3	0.0
<i>dont</i> : IADM <sup>2</sup>	0.0	...	0.0	0.0	64.8	0.0
Compte financier	29.6	38.9	-11.1	17.2	-963.1	39.1
Investissement direct	32.0	15.0	11.0	12.0	15.0	7.1
Prêts officiels à moyen ou long terme (net)	-5.4	-11.1	-24.1	3.6	-986.5	31.5
Décaissements	34.3	21.5	24.0	39.4	36.0	32.9
Prêts-projets	34.3	21.5	24.0	39.4	36.0	32.9
Prêts-programme	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissement (hors FMI) <sup>2</sup>	-39.7	-32.6	-48.1	-35.8	-1022.5	-1.4
Autres capitaux	3.0	35.0	2.1	1.6	8.4	0.5
Erreurs et omissions	22.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Balance globale	-10.2	-2.2	-7.4	-10.2	51.0	-35.5
Financement (augmentation des avoirs -)	10.2	-4.3	7.4	-8.4	-83.9	-7.2
Variation des réserves nettes de la banque centrale (augmentation -)	5.5	-6.9	-9.9	-12.4	-83.9	-7.2
Réserves officielles	-18.4	-28.4	-32.6	-22.9	-37.7	-7.2
FMI (net)	21.0	21.5	10.5	10.5	-46.2	0.0
Autres réserves nettes	2.9	0.0	12.2	0.0	0.0	0.0
Variation des arriérés (augmentation +)	0.8	-49.9	-0.4	-48.0	0.0	0.0
Financement exceptionnel <sup>3</sup>	3.9	52.5	17.7	52.0	0.0	0.0
Besoin de financement <sup>4</sup>	0.0	6.5	0.0	18.6	32.8	42.8
	(pourcentage du PIB, sauf indication contraire)					
<i>Pour mémoire :</i>						
Balance commerciale	-19.9	-26.5	-23.0	-21.3	-20.5	-20.0
Solde courant extérieur <sup>4</sup>	-14.5	-15.3	-11.6	-13.6	-12.3	-13.2
<i>dont</i> : hors transferts officiels courants	-35.6	-37.5	-33.6	-32.0	-28.3	-28.5
Réserves officielles brutes						
En dollars E.U.	131.0	159.5	163.7	186.6	224.2	231.5
En mois d'importations, c.a.f.	3.7	3.6	3.9	4.2	4.6	4.5
Importations						
Taux de croissance	17.1	17.2	13.4	17.6	8.4	8.8
en % du PIB	26.3	33.5	27.5	28.3	28.0	28.0
Exportations						
Taux de croissance	2.6	15.1	-24.1	77.7	17.4	16.0
en % du PIB	6.4	7.0	4.5	7.0	7.5	8.0
Service de la dette à l'échéancier (en % des exportations)						
Echéances courantes prévues	53.1	37.5	58.4	39.5	32.5	1.7
Service de la dette à l'échéancier	10.8	2.0	7.2	3.9	0.8	1.7
Taux de change (Fbu par dollar EU, fin de période)	1029	...	...	...	...	...
PIB nominal (millions de dollars E.U.)	912	1001	989	1129	1238	1346

Sources : données communiquées par les autorités burundaises, estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Etablie selon la cinquième version du manuel de la Balance des Paiements.

<sup>2</sup> Suppose le point d'achèvement de l'initiative PPTE et l'IADM en 2009. Des détails additionnels se trouvent au tableau 4, note de bas de page 3.

<sup>3</sup> Y compris le rééchelonnement de mars 2004 par le Club de Paris aux conditions de Naples, et dans l'hypothèse d'un rééchelonnement à des conditions comparables du service de la dette et des arriérés courants envers les créanciers non membres du Club de Paris.

<sup>4</sup> Suppose que l'écart de financement est couvert par des dons pour 2009-10.



Table 3. Burundi: Situation monétaire et comptes de la banque centrale, 2006-08

	2006				2007				2008				
	Dec.	Mar.	Jun.	Sep.	Dec.	Mar.	Jun.	Sep.	Dec.	Mar.	Jun.	Sep.	Dec.
	Act.	Prog.	Act.	Prog.	Prog.	Prog.	Prog.	Prog.	Prog.	Prog.	Prog.	Prog.	Prog.
<b>Situation monétaire</b>													
Avoirs extérieurs nets	76.0	39.6	77.7	59.4	62.3	39.4	31.3	97.8	88.2	86.3	107.8	103.9	
Banque centrale	42.9	25.6	32.4	45.4	19.4	25.4	7.6	54.8	41.2	34.4	53.9	48.1	
Banques commerciales	33.1	14.0	45.3	14.0	42.9	14.0	23.8	14.0	47.0	51.9	53.8	55.8	
Avoirs intérieurs nets	276.2	304.3	283.7	304.0	306.9	334.4	329.1	340.0	334.8	347.3	344.2	365.6	
Crédit intérieur	337.4	396.5	344.6	386.4	360.2	414.8	390.3	418.1	376.8	401.5	407.4	430.8	
Crédit au gouvernement (net)	141.2	155.7	137.0	136.6	174.6	162.2	171.6	157.8	179.4	183.5	215.1	210.2	
Crédits à l'économie	196.2	240.8	207.5	249.7	185.6	252.6	218.7	260.3	197.4	208.0	193.4	220.6	
Autres postes, nets (avoir +)	-61.2	-92.2	-60.8	-82.3	-53.3	-80.3	-61.2	-78.2	-69.7	-66.7	-63.2	-65.2	
M3	352.2	343.9	361.4	363.5	369.3	373.8	360.4	386.0	404.9	423.0	433.6	469.5	
Dépôts en devises	52.3	61.5	53.4	64.6	54.5	67.8	57.8	71.2	60.2	62.6	65.1	70.4	
M2	289.9	282.4	308.0	298.9	314.8	306.0	302.6	314.8	344.7	360.4	368.6	389.1	
Circulation fiduciaire	68.4	71.0	62.9	75.0	71.7	76.0	78.7	77.2	83.5	83.2	85.3	88.7	
Dépôts en monnaie locale	231.5	211.4	245.1	223.9	243.1	230.1	223.8	237.6	261.2	277.2	283.2	296.9	
Dépôts	147.5	124.6	150.4	131.9	147.7	135.5	137.4	140.0	160.4	170.2	173.9	183.5	
Quasi-monnaie	84.0	86.9	94.8	92.0	95.4	94.5	86.4	97.6	100.8	107.0	115.4	119.8	
<b>Banque centrale</b>													
Avoirs extérieurs nets	42.9	25.6	32.4	45.4	19.4	25.4	7.6	54.8	41.2	34.4	53.9	48.1	
Avoirs extérieurs	132.7	141.0	138.7	160.8	131.8	158.5	128.5	165.1	172.7	171.7	174.9	194.5	
dort: réserves officielles	131.4	140.1	137.5	160.0	127.6	157.7	125.5	164.2	171.8	170.8	174.0	193.8	
Engagements extérieurs	89.8	115.4	106.3	115.4	112.3	133.1	121.0	133.1	117.9	130.5	140.5	150.5	
dort: utilisation des ressources du FMI	82.9	96.4	96.6	96.3	99.8	114.3	103.3	114.4	100.2	112.8	122.8	132.8	
Avoirs intérieurs nets	63.5	81.8	67.4	67.6	89.5	89.5	103.2	85.2	65.2	80.3	90.1	72.0	
Crédit intérieur	137.8	164.9	129.5	144.7	143.5	168.5	160.5	166.2	132.5	144.2	148.5	144.6	
Crédit au gouvernement (net)	144.4	159.7	120.4	140.6	140.3	166.2	148.1	161.8	162.9	169.9	169.9	162.9	
Crédit hors gouvernement	-6.6	5.2	9.1	4.0	3.2	2.3	12.4	4.4	-30.5	-25.8	-21.5	-30.6	
Reprises de liquidité	-10.5	1.1	4.4	-0.1	0.0	-1.8	9.1	0.3	-33.8	-29.1	-24.8	-33.9	
Autres postes, nets	-74.3	-83.1	-62.1	-77.1	-54.0	-79.1	-57.3	-81.1	-67.3	-63.8	-60.3	-62.3	
Base monétaire	106.5	107.4	99.8	113.0	108.9	114.9	110.8	117.2	119.9	121.5	124.5	130.4	
<b>Pour mémoire:</b>													
Réserves brutes de devises	131.0	136.0	131.0	155.3	120.4	153.1	117.6	159.5	163.7	161.2	164.2	182.7	
en millions de dollars	3.7	3.1	3.1	3.5	2.9	3.5	2.8	3.6	3.9	3.6	3.7	4.1	
en mois d'importations f.à b.	16.4	9.2	19.1	15.9	22.0	18.3	6.4	12.4	14.9	17.0	17.1	27.0	
Croissance de M2 (variation en % sur douze mois)	18.3	13.3	19.1	18.7	20.6	18.1	5.2	14.0	14.9	17.0	17.4	25.4	
Croissance de M3 (variation en % sur douze mois)	25.1	43.0	23.2	38.7	3.1	19.0	3.0	15.6	0.6	0.2	4.2	-9.8	
Crédit à l'économie (variation en % sur douze mois)	5.9	13.3	5.3	16.3	12.1	17.1	12.9	11.6	12.6	21.8	14.4	13.7	
Base monétaire (variation en % sur douze mois)	3.3	3.4	3.6	3.4	3.4	3.5	3.3	3.5	3.6	3.7	3.7	3.8	
Multiplicateur monétaire (M3 / base monétaire)	3.1	3.4	3.2	3.2	3.1	3.3	3.4	3.3	3.1	3.3	3.2	3.1	
Velocité (PIB/M2; moyenne de période)	2.7	2.8	2.9	2.7	2.7	2.7	3.1	2.7	2.6	2.6	2.6	2.6	
Velocité (PIB/M3; moyenne de période)													

Sources: Banque de la République du Burundi; estimati



Table 4. Burundi: Opérations des administrations publiques, 2006-08 (fin)

	2006		2007		2008	2009	2010
	Prog. Rapport FMI No. 06/311	Act.	Prog. <sup>2</sup> Rapport FMI No. 07/113	Proj.	Budget <sup>3</sup>	Projections	
(pourcentage du PIB, sauf indication contraire)							
Recettes	19.0	19.0	19.7	18.1	19.1	19.3	19.6
Recettes fiscales	17.3	17.4	18.0	17.0	17.8	18.0	18.3
Impôt sur le revenu	4.3	4.9	4.7	5.0	5.0	5.3	5.5
Taxes sur les biens et services	8.9	8.9	9.4	8.8	9.4	9.7	10.0
Taxes sur le commerce extérieur	3.8	3.2	3.6	2.9	3.0	2.7	2.5
Autres recettes fiscales	0.3	0.4	0.2	0.3	0.3	0.4	0.4
Recettes non fiscales	1.7	1.6	1.7	1.1	1.4	1.3	1.3
Dépenses et prêts nets	41.8	38.4	42.4	39.6	41.9	42.5	43.2
Dépenses courantes	26.4	23.6	26.0	23.8	24.0	23.9	23.7
Traitements	9.9	10.0	11.8	10.5	10.5	10.3	10.0
Civils	6.0	6.0	7.3	6.2	6.5	6.5	6.5
Militaires	2.3	2.4	2.6	2.6	2.4	2.2	2.1
Nouvelle Police Nationale (Programme SSR)	1.7	1.6	1.9	1.7	1.6	1.5	1.4
Biens et services	8.5	6.8	6.9	6.3	6.2	6.8	6.9
Civils	4.0	3.1	3.4	3.1	3.3	4.0	4.2
Militaires	3.0	2.4	2.2	2.0	1.9	1.7	1.6
Nouvelle Police Nationale (Programme SSR)	1.5	1.3	1.2	1.1	1.0	1.1	1.1
Transferts et subventions	5.1	4.2	4.5	4.1	4.9	5.3	5.4
Intérêts dus	2.9	2.6	2.8	2.8	2.4	1.6	1.4
Intérieurs	1.7	1.3	1.7	1.5	1.5	1.4	1.3
Extérieurs	1.2	1.3	1.1	1.3	1.0	0.1	0.1
Démobilisation	2.1	2.5	3.2	3.1	2.2	1.1	0.0
Élections	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	2.0
Dépenses projets	13.5	12.4	13.4	12.9	15.8	17.6	17.6
Ressources intérieures	4.6	3.8	3.3	2.9	3.0	4.2	4.3
Ressources extérieures	9.0	8.7	10.1	9.9	12.8	13.4	13.3
Prêts nets	-0.2	-0.1	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.1
Solde global (base engagements)	-22.8	-19.4	-22.7	-21.4	-22.8	-23.2	-23.5
Après dons <sup>1</sup>	-0.4	-1.8	0.7	2.1	-0.7	81.7	-2.5
Dont : solde primaire	-8.9	-5.6	-6.6	-5.6	-5.3	-7.1	-6.8
Variations des arriérés (réduction -)	-2.9	-1.5	-0.4	-3.4	-0.4	-0.2	0.0
Intérêts extérieurs	-0.2	-0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Arriérés Intérieurs	-2.7	-1.3	-0.4	-3.4	-0.4	-0.2	0.0
Solde global (base caisse)	-25.7	-20.9	-23.1	-24.9	-23.1	-23.4	-23.5
Après dons <sup>1</sup>	-3.3	-3.3	0.7	-1.3	-1.0	81.5	-2.5
Financement	25.7	21.3	23.1	24.9	23.1	22.3	21.7
Dons extérieur	22.4	18.0	23.4	23.6	22.1	103.8	19.2
Dons budgétaires	11.9	7.2	8.3	9.0	7.7	6.9	6.3
PTE	3.7	3.9	3.9	3.8	3.2	81.1	0.0
IADM	...	0.0	0.0	0.0	0.0	5.2	0.0
Dons projets	4.7	4.4	7.9	7.6	9.3	10.5	10.9
Programmes spéciaux	2.1	2.5	3.2	3.1	2.0	0.0	2.0
Démobilisation	2.1	2.5	3.2	3.1	2.0	0.0	0.0
Élections	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	2.0
Emprunts extérieurs	0.5	0.7	-0.8	-0.8	0.7	-79.7	2.3
Prêts budgétaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts projets	4.2	4.3	2.1	2.3	3.5	2.9	2.4
Amortissement	-4.2	-4.3	-3.3	-4.9	-3.2	-82.6	-0.1
Variation des arriérés (réduction -)	-0.4	0.0	-5.0	0.0	-4.2	0.0	0.0
Allègement de la dette (rééchelonnement ; annulation)	0.8	0.7	5.3	1.7	4.6	0.0	0.0
Produits de la privatisation	0.4	0.3	0.5	0.1	0.3	0.3	0.2
Intérieur	2.4	2.3	0.0	2.0	0.0	-2.1	0.0
Secteur bancaire <sup>2</sup>	2.2	2.1	0.0	0.7	0.0	-2.1	0.0
Secteur non bancaire	0.2	0.1	0.0	1.3	0.0	0.0	0.0
Erreurs et omissions / Besoin de financement	0.0	-0.4	0.0	0.0	0.0	1.1	1.8
<i>Pour mémoire :</i>							
Dépenses primaires (en millions de Fbu)	266.3	231.7	271.3	252.4	292.8	347.2	383.8
Dépenses primaires (définition du programme) <sup>4</sup>	27.8	24.7	26.3	23.7	24.5	26.4	26.4
Dépenses militaires et sécurité	8.4	8.0	8.0	7.8	7.3	6.6	6.2
En % des dépenses courantes	32.1	34.1	30.8	32.9	30.2	27.5	26.3
En % des dépenses primaires	30.3	32.6	30.5	32.9	29.7	24.9	23.6
Dépenses sociales (en % du PIB)	9.3	8.8	10.7	9.2	10.1	11.1	11.6
Dépenses sociales (en % du PIB)	33.4	35.6	40.6	38.6	41.4	42.0	43.7
PIB aux prix courants (milliards de francs Burundi)	957	939	1031	1065	1197	1316	1451

Sources: autorités burundaises et estimations et projections des services du FMI

<sup>1</sup> Suppose que l'écart de financement est couvert à 100 % par des dons.

<sup>2</sup> En 2007, le chiffre des dépenses ne comprend pas un fonds d'urgence de 4,7 milliards de FBU, sous réserve de la confirmation des concours budgétaires extérieurs supplémentaires retenus en hypothèse dans le programme.

<sup>3</sup> Les dépenses inscrites au budget 2008 excluent un montant de 10 milliards de francs Burundi (6 milliards pour les salaires de la fonction publique, 1 milliard pour les biens et services civils, 1,1 milliard pour les biens et services de défense, 0,7 milliard pour les biens et services de la police nationale, et 1,5 milliards pour les dépenses de capital financées sur ressources intérieures). Ces dépenses sont conditionnelles à la confirmation du recouvrement des paiements faits en faveur d'INTERPETROL et d'autres sources de financement (autres que celles inscrites au budget), y compris l'allègement de la dette au titre PTE/IADM, au cas où le point d'achèvement pourrait être atteint en 2008. Voir la discussion dans le MPEF, paragraphe 11, et PAT paragraphe 14.

<sup>4</sup> Dépenses courantes, intérêts exclus, et les dépenses de projet financées sur ressources intérieures.

**Tableau 5. Burundi: État d'avancement sur les déclencheurs du point d'achèvement titre de l'initiative PPTE**

Déclencheur	État d'avancement
<p>1. <b>CSLP</b> : Rédaction d'un CSLP complet suivant un processus participatif et application satisfaisante de la stratégie pendant au moins un an, confirmée par le rapport d'étape annuel analysé dans une note consultative conjointe des services du FMI et IDA.</p> <p>2. <b>Stabilité macroéconomique</b>: Stabilité macroéconomique attestée par la mise en œuvre satisfaisante du programme soutenu par la FRPC.</p>	<p>Un CSLP complet a été publié en septembre 2006, et discuté avec le FMI et la Banque mondiale en mars 2007.</p> <p>L'évolution macroéconomique au cours des deux dernières années a été globalement conforme aux prévisions du programme, qui est resté « à jour », excepté pour une courte période mi-mars 2007.</p>
<p>3. <b>Utilisation des économies budgétaires réalisées grâce à l'allègement de la dette accordé au titre de l'initiative PPTE durant la période intérimaire</b>: Utilisation des économies budgétaires dans le respect des priorités identifiées au point de décision et dans le CSLP, dûment décrites et analysées tous les six mois par un comité national de surveillance indépendant.</p> <p>4. <b>Gestion des dépenses publiques</b>: Mise en place d'un système informatisé intégré de dépenses publiques qui permet d'assurer un suivi et un contrôle du budget, notamment des dépenses de lutte contre la pauvreté, et établissement d'au moins deux rapports trimestriels sur l'exécution du budget au moyen de la nouvelle nomenclature budgétaire unifiée.</p> <p>5. <b>Mesures relatives à la gouvernance et prestation des services dans les secteurs clés</b>: Pour les secteurs de l'éducation, de la santé et de la justice, i) assurer un suivi des dépenses publiques (suivi budgétaire) engagées pour assurer des services destinés aux pauvres; ii) faire évaluer par les utilisateurs la qualité des services assurés; iii) faire évaluer par les fournisseurs les obstacles à la prestation efficace des services destinés aux pauvres; iv) établissement d'un plan d'action en vue de résoudre les problèmes relevés.</p> <p>6. <b>Démobilisation</b>: Exécution du programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration conformément à l'échéancier et aux objectifs finaux énoncés dans la lettre sur la politique de démobilisation à la Banque mondiale, datée du 19 février 2004.</p>	<p>Les dépenses en faveur de la réduction de la pauvreté ont augmenté considérablement. Le comité indépendant de surveillance de l'initiative PPTE a été réactivé mi-2007. Un audit financier et technique a débuté en décembre 2007.</p> <p>Un système informatisé de gestion des dépenses a été introduit en janvier 2006, en utilisant la nouvelle nomenclature budgétaire. Les rapports trimestriels de mise en œuvre du budget ont été établis depuis mi-2006, mais leur champ de couverture et leur fiabilité restent à améliorer.</p> <p>Une équipe technique a été sélectionnée pour évaluer la prestation de services (points i-iii) depuis le 20 août 2007, avec l'appui de la Banque mondiale. Les revues devraient être complétées d'ici la fin décembre et les analyses d'ici la fin février 2008. Un plan d'action serait alors élaboré avant fin juin 2008.</p> <p>Le programme de démobilisation a enregistré de bons progrès en 2004-05, mais a depuis connu des retards. 24.105 personnes ont été démobilisées jusqu'à la fin octobre 2007. L'objectif, après l'intégration de toutes les forces, est de réduire l'armée à 25.000 hommes. Cependant, près de 17.300 personnes ont été absorbées dans les forces de police, au lieu d'être démobilisées. Des plans pour la phase finale de la démobilisation fin 2007 / début 2008 sont en voie de finalisation (hors FNL), et concernent 3.500 personnes de l'armée (FND) et 4500 de la police nationale. Cela réduirait la FND à environ 25.000 et la police à environ 15.000.</p>

7. **Mesures structurelles:** Lancement d'appels d'offres en vue de la vente de la participation de l'État dans la plupart des stations de lavage du café.

En novembre 2006, le gouvernement a approuvé un plan d'actions détaillé de réforme du secteur café, élaboré par les autorités avec le concours de la Banque mondiale. Ce plan d'actions comprend i) une étude sur la compétitivité du secteur (réalisée en 2007), ii) l'identification et la mise en œuvre d'une stratégie pour la vente des actifs principaux et iii) l'élaboration d'un projet de cadre législatif, réglementaire et institutionnel pour un secteur libéralisé. Les parties ii) et iii) ont été retardées et doivent être reprogrammées.

## 8. Secteurs sociaux

**Éducation :** Augmenter le taux de scolarisation national brut de 74 % en 2003-04 à 77 % en 2006 au niveau primaire, et de 16 % en 2003-04 à 18 % en 2006 au niveau secondaire; cependant, l'augmentation moyenne enregistrée dans les provinces qui affichaient un taux de scolarisation inférieur à la moyenne en 2004 doit être supérieure à l'accroissement du taux national durant la même période.

La suppression des frais de scolarité primaire en septembre 2005 a entraîné une forte augmentation du taux de scolarisation dans le primaire. Ce taux a augmenté d'environ 80 % en 2003/04 à 85 % en 2004/05, puis 101 % en 2005/06, et 118 % en 2006/07. Le taux de scolarisation brut dans le secondaire a atteint 19 % en 2006/2007. Pour le moment, il n'y a pas de données sur les taux de scolarisation régionaux.

**Santé :** Accroître le taux d'immunisation national des enfants de moins d'un an de 75 % en 2004 à 85 % en 2006; toutefois, l'augmentation moyenne enregistrée dans les provinces qui affichaient un taux d'immunisation inférieur à la moyenne en 2004 doit être supérieure à la progression du taux national durant la même période.

En juin 2006, le ministère burundais de la Santé a organisé une « campagne nationale de vaccination contre la rougeole », avec l'appui de l'UNICEF et de l'OMS. Les données préliminaires pour la fin octobre 2007 suggèrent que le taux de couverture pour le BCG de 71 %, pour la polio 3 de 74 %, DTP3 équivalent à 69 %, et pour la rougeole de 30 %. Les données pour 2006 sont pauvres et ne sont pas disponibles en ce qui concerne les taux régionaux.

9. **Gestion de la dette:** Production de rapports mensuels externes sur la dette, qui renferment des projections pour les trois mois suivants, au moins pour les six mois qui précèdent le point d'achèvement.

Plusieurs rapports ont été produits (mars, avril, mai, juin et juillet). Cependant les rapports pour les mois d'avril à juillet ont été transmis avec un retard considérable (environ six mois) après le premier rapport. La production de ces rapports ne fait pas enclure pleinement usage du logiciel SYGADE et la fiabilité des données reste à améliorer.

---

**Tableau 6. Besoins en financement extérieur et sources, 2006–10**  
(millions de dollars EU)

	2006	2007	2008	2009	2010
	Réels	Projections			
<b>1. Besoins bruts en financement</b>	-382.6	-414.0	-468.1	-1456.7	-391.7
Déficit du compte courant extérieur (transferts officiels exclus)	-325.2	-332.7	-361.2	-350.3	-383.1
Amortissement de la dette <sup>1</sup>	-39.7	-48.1	-35.8	-1,022.5	-1.4
Remboursement des arriérés	0.8	-0.4	-48.0	0.0	0.0
Accumulation brute de réserves (—)	-18.4	-32.6	-22.9	-37.7	-7.2
Rachats et remboursements du FMI					
Avant allègement PPTE/IADM	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Après allègement PPTE/IADM	-0.1	-0.2	-0.2	-46.2	0.0
<b>2. Financement disponible</b>	332.2	373.4	386.8	1,423.8	349.0
Investissements directs étrangers (net)	32.0	11.0	12.0	15.0	7.1
Financement de la dette par les créanciers privés (au secteur privé)	3.0	2.1	1.6	8.4	0.5
Créanciers officiels (au secteur public) <sup>2</sup>	297.1	360.3	373.2	1,400.4	341.3
Multilatéral <sup>1</sup>	220.0	262.6	264.9	250.2	258.1
<i>Dont</i> : financement de la balance des paiements <sup>3</sup>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Bilatéral	41.4	58.2	68.7	81.2	83.3
Au secteur public	41.4	58.2	68.7	81.2	83.3
<i>Dont</i> : financement de la balance des paiements <sup>3</sup>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
PPTE et IADM (y compris le FMI)	35.7	39.4	39.7	1,069.1	0.0
FMI	21.2	10.7	10.7	0.0	0.0
Autres flux <sup>5</sup>	29.2	29.9	52.0	0.0	0.0
Déficit de financement	0.0	0.0	18.6	32.8	42.8

Sources : Autorités du Burundi; estimations et projections du FMI.

<sup>1</sup> FMI exclu.

<sup>2</sup> Inclut à la fois les prêts et les dons.

<sup>3</sup> Inclut les transactions pour financer un déficit de la balance des paiements ou accroître les réserves.

<sup>4</sup> Inclut l'allègement PPTE/IADM.

<sup>5</sup> Inclut tous les autres flux financiers nets et les erreurs et omissions.

**Tableau 7. Burundi — Indicateurs du crédit du FMI, 2006–10**

	2006	2007	2008	2009	2010
	Réels		Projections		
(Millions de DTS, sauf indication contraire)					
Encours crédit du FMI (fin de période) <sup>1</sup>					
Millions de DTS	55.0	62.2	69.3	66.7	60.7
Millions de dollars EU	82.7	93.5	104.3	100.3	91.3
Pourcentages de la quote-part	71.4	80.7	90.0	86.6	78.8
Obligations du FMI	0.1	0.8	1.0	3.7	7.1
Total commissions et intérêts du FMI	0.1	0.8	1.0	1.1	1.1
Commissions périodiques DTS	0.0	0.4	0.6	0.6	0.6
Remboursements des intérêts FRPC (décaissements existants)	0.1	0.3	0.3	0.3	0.3
Remboursements des intérêts FRPC (décaissements projetés)	...	0.0	0.1	0.2	0.2
Total remboursements/rachats	0.0	0.0	0.0	2.6	6.0
Décaissements existants	0.0	0.0	0.0	2.6	6.0
Décaissements projetés	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Encours crédit du FMI en pourcentage de :					
Exportations de biens et de services	86.7	111.3	85.1	63.3	49.9
Réserves officielles brutes	63.1	57.1	55.9	44.7	39.4
Encours crédit du FMI après allègement PPTE/IADM, en pourcentage de :					
Exportations de biens de services	...	...	84.9	63.2	49.8
Réserves officielles brutes	...	...	55.8	44.6	39.3
Obligations du FMI en pourcentage de :					
Exportations de biens et de services en	0.2	1.3	1.2	3.4	5.7
Réserves officielles brutes	0.1	0.7	0.8	2.4	4.5
(Millions de dollars EU)					
<i>Pour mémoire :</i>					
Remboursements FRPC réels/projeté	21.0	10.5	10.5	0.0	0.0
Exportations de biens et services	95.4	84.0	122.5	158.4	182.8
Réserves internationales brutes	131.0	163.7	186.6	224.2	231.5
Allègement PPTE et IADM	0.1	0.2	0.2	46.2	0.0

Sources : Autorités du Burundi; estimations et projections du FMI.

<sup>1</sup> Les projections précèdent l'allègement PPTE et IADM.

**Tableau 8. Burundi — Calendrier des décaissements et des revues au titre de la FRPC, 2004–07**

Date	Décaissement (millions de DTS)	Conditions
Examen par le Conseil d'administration 23 janvier 2004	26,40 <sup>1</sup>	Approuvé par le Conseil d'administration; décaissé.
19 janvier 2005	7,15	Achèvement de la première revue, sous réserve du respect des critères de réalisation pour fin juin 2004; décaissé.
27 juillet 2005	7,15	Achèvement de la deuxième revue, sous réserve du respect des critères de réalisation pour fin décembre 2004; décaissé.
14 juillet 2006	7,15	Achèvement de la troisième revue, sous réserve du respect des critères de réalisation pour fin juin 2005; décaissé.
14 juillet 2006	7,15	Achèvement de la quatrième revue, sous réserve du respect des critères de réalisation pour fin décembre 2005. Les troisième et quatrième revues ont été combinées.
9 Mars 2007	7,15	Achèvement de la cinquième revue, sous réserve du respect du critère de réalisation structurel pour fin septembre 2006; décaissé.
Janvier 2008 <sup>2</sup>	7,15	Achèvement de la sixième revue, sous réserve du respect des critères de réalisation quantitatifs pour décembre 2006 et du critère de réalisation structurel pour fin juin 2007.

<sup>1</sup> Dont 19,25 millions de DTS destinés au remboursement par anticipation de l'encours des tirages au titre de la politique d'aide d'urgence post-conflit.

<sup>2</sup> L'accord FRPC a été prorogé jusqu'à fin septembre 2007 lors des troisième et quatrième revues et jusqu'au 22 janvier 2008 le 20 septembre 2007.



Bujumbura, le 17 décembre 2007

Monsieur Dominique Strauss-Kahn  
Directeur Général  
Fonds Monétaire International  
Washington DC 20431

Monsieur le Directeur Général,

1. Au nom des autorités de la République du Burundi, nous avons l'honneur de vous transmettre ci-joint le memorandum des politiques économique et financière (MPEF) pour fin 2007 et 2008, dans le cadre du programme appuyé par l'accord conclu entre le Burundi et le FMI en janvier 2004 au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC). Le protocole d'accord technique (PAT) ci-joint expose les modalités de mise en œuvre du programme, ainsi que les définitions et calculs des critères et objectifs.

2. Les critères de réalisations fixés à fin décembre 2006 ont été respectés (tableau 1), à l'exception d'une accumulation temporaire d'arriérés de paiement extérieurs, pour laquelle nous demandons une dérogation. Nous demandons aussi une dérogation pour la non observation du critère de réalisation structurel relatif à la mise en place d'un fichier unique de gestion informatisée de la paie au ministère des finances (fin juin 2007), sur la base des mesures correctives prises, telles que décrites dans le MPEF (paragraphe 7 et 12 et tableau 2). Le recensement des employés de l'État (repère structurel pour la fin juin 2007) a été lancé le 10 décembre 2007. Ce report est dû à des retards importants dans le recrutement d'un bureau de consultants pour effectuer le travail.

3. À l'appui des politiques macroéconomiques et financières programmées pour 2007-08, nous sollicitons l'approbation de la sixième revue au titre de la FRPC et le décaissement de 7,15 millions de DTS (9,3 % de la quote-part).

4. Les politiques économiques et financières énoncées dans le MPEF permettront d'atteindre les objectifs du programme pour 2007 et 2008. Toutefois, les autorités sont prêtes à prendre toutes les mesures complémentaires qui s'avèreraient nécessaires à la bonne mise en œuvre du programme. Le Burundi consultera le Directeur Général sur l'adoption de telles mesures, avant la révision des politiques énoncées dans le MPEF, conformément à la politique du FMI relative à ces consultations.

5. Les critères de réalisation quantitatifs et les repères indicatifs trimestriels pour 2006, 2007 et 2008 figurent aux tableaux 1, 3, et 4, respectivement. Les mesures préalables à la sixième revue ainsi que le critère de réalisation structurel et les repères indicatifs pour 2007, sont présentés au tableau 2.

6. Nous nous tenons prêts à communiquer au Directeur Général du FMI toutes les informations qu'il jugera nécessaires pour suivre la mise en œuvre du programme et à veiller à la réalisation de ses objectifs selon le calendrier prévu à cet effet.

7. Les autorités burundaises souhaitent que le contenu de la présente lettre, du MPEF et du PAT, ainsi que le rapport des services du FMI sur la sixième revue du programme au titre de la FRPC, soient rendus publics. Nous autorisons par la présente leur publication et leur affichage sur le site Internet du FMI, après leur examen par le Conseil d'administration. Nous en ferons de même sur les sites Internet officiels de l'État burundais

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de notre haute considération.

/ s /

Clotilde NIZIGAMA  
Ministre de l'Économie, des  
Finances, et de la Coopération au  
Développement

/ s /

Gaspard SINDAYIGAYA  
Gouverneur de la Banque de la République du Burundi

/ s /

Gabriel NTISEZERANA  
Deuxième Vice-Président de la République du Burundi

Pièces jointes : Mémoire de politiques économiques et financière pour fin 2007  
et 2008  
Protocole d'accord technique

**RÉPUBLIQUE DU BURUNDI**  
**MÉMORANDUM DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE POUR FIN 2007 ET 2008**

**I. INTRODUCTION**

1. Ce mémorandum résume les progrès accomplis par le gouvernement dans la mise en œuvre du programme économique de 2006 et 2007, jusqu'à septembre. Il définit également la politique économique et financière des autorités pour fin 2007 et 2008. Sur la base des progrès et de cette politique, les autorités sollicitent l'appui du FMI par l'approbation de la sixième revue, au titre de l'accord conclu avec le FMI dans le cadre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC). Les mesures et les objectifs du programme sont conformes au cadre stratégique de croissance et lutte contre la pauvreté (CSLP), publié en septembre 2006.

**II. ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE ET RÉSULTATS OBTENUS DANS LE CADRE DU PROGRAMME EN 2006 ET LES PREMIERS NEUF MOIS DE 2007**

**Résultats en 2006**

2. **Le cap du programme a été maintenu en 2006, malgré un retard généralisé dans la mise en œuvre des réformes structurelles.** Presque tous les objectifs quantitatifs fixés pour décembre 2006, après ajustements, ont été respectés (tableau 1). Le seul écart a été une accumulation d'arriérés de paiement extérieurs, apurés en janvier 2007. La croissance économique a été bonne (5,1 %) malgré des problèmes liés aux aléas climatiques. La production de café a connu un fort rebond, à hauteur de 30.000 tonnes, et a largement contribué à la forte croissance. Cependant, la production agricole vivrière, hors café, a pâti de la sécheresse dans le nord du pays, puis des inondations en fin d'année. La sécheresse a également eu un impact négatif sur la production énergétique (-6,9 % en 2006).

3. **Les résultats budgétaires pour 2006 ont été conformes aux objectifs du programme.** Face à des retards dans le décaissement de l'appui budgétaire extérieur, le gouvernement a réduit les dépenses de près de 3,5 % du PIB. En conséquence, le déficit primaire (hors dons) a été bien en deçà de la limite du programme (5,9 % du PIB contre 8,9 %). Le déficit budgétaire global, sur la base des engagements, dons inclus, a été supérieur à l'objectif du programme (1,8 % du PIB contre 0,4 %). Les recettes ont été conformes aux objectifs du programme (19,0 % du PIB). Une partie des arriérés de paiement intérieurs antérieurs à 2004 a été apurée en comptant à hauteur de 4,7 milliards de FBu. Le crédit bancaire à l'État est resté bien en dessous de la limite ajustée du programme.

4. **La politique monétaire a été prudente et a permis de contenir l'inflation en 2006.** Les agrégats monétaires ont augmenté de 16,4 % pour M2 et de 18,3 % pour M3. Ces résultats sont à peu près conformes aux projections du programme. Grâce à une gestion prudente, l'inflation, mesurée par l'indice des prix à la consommation, a été contenue à

9,3 % en fin d'année ce qui est légèrement supérieure à l'objectif de 8,7%. Le crédit à l'économie a poursuivi sa reprise, en augmentant de 25 % environ au cours de 2006, sous l'impulsion du financement bancaire de la campagne café et du développement du commerce. Les taux d'intérêt ont connu une légère tendance à la baisse, grâce à la suppression de la taxe de 7 % sur les transactions bancaires et la baisse des taux directeurs de la Banque de la République du Burundi (BRB).

**5. La position extérieure du Burundi est restée conforme aux objectifs du programme, bien que volatile, en raison des décaissements de l'aide extérieure, concentrés en fin d'année.** La compétitivité de l'économie burundaise s'est maintenue au cours de l'année 2006, le taux de change effectif réel s'étant déprécié de 2,9 %. En fin d'année, le niveau des réserves brutes était de 3,7 mois d'importations de 2007. Les importations ont fortement augmenté (17 %), principalement en raison de la demande en biens d'équipements et en biens intermédiaires. Les exportations n'ont que très légèrement augmenté (2,6%), en dépit d'une production de café élevée, les fréquentes coupures d'électricité ayant considérablement entravé l'usinage du café. Les flux d'aide, concentrés sur les deux derniers mois de l'année, ont entraîné une rapide appréciation du taux de change par rapport au dollar EU en fin d'année, après une dépréciation pendant l'année. Le taux de change FBu/dollar EU à fin 2006 était très proche de sa valeur à fin 2005.

#### **Les premiers neuf mois de 2007**

**6. Globalement, les tendances économiques se sont légèrement détériorées durant les neuf premiers mois de 2007.** L'inflation, qui avait fléchi à 2,2 % à fin juin grâce à une politique monétaire prudente, a ressurgi à 11 % à la fin septembre suite principalement à des hausses de taxes et des ajustements de prix. La croissance économique a ralenti, suite à une chute de la production du café (à 7.000 tonnes). La politique budgétaire a été globalement conforme aux objectifs du programme à part un incident budgétaire survenu en avril/mai. Des paiements, forts controversés totalisant FBu 17,3 milliards environ, ont été effectués à une société pétrolière burundaise. Celles-ci ont déstabilisé le budget et fragilisé le programme macroéconomique. Elles ont également révélé des faiblesses dans la gestion des finances publiques, et retardé le décaissement des appuis budgétaires extérieurs. Pour palier à la flambée des prix du pétrole sur le marché mondiale, les autorités ont réduit la taxation des produits pétroliers de 20 % à 10 %.

**7. Le calendrier de la mise en œuvre des réformes structurelles a été retardé, surtout en ce qui concerne le secteur café.** Des retards dans l'assistance technique ont entraîné un retard dans le lancement du recensement des effectifs de l'Etat avec pour résultat le non-respect du repère structurel à fin juin. En conséquence, le critère de réalisation structurel pour fin juin sur la mise en place d'un système de fichier unique de gestion informatisée de la paie au ministère des Finances, le produit principal du recensement, n'a pu être respecté. Néanmoins, certaines réformes ont pu reprendre en fin de

période, notamment au niveau de la gestion des finances. Des cellules de réformes de la comptabilité, de la gestion de la trésorerie, et sur l'informatisation du système intégré de gestion des finances informatisé (SIGEFI) ont été créés au mois de mai 2007. Le comité de suivi des dépenses PPTE a été recréé. Un certain nombre de comptes du trésor, y compris des comptes extrabudgétaires, ont été fermés.

8. **La loi anti-blanchiment d'argent, élaborée avec l'assistance technique du FMI, a été approuvée par le gouvernement et soumise au parlement, et la nouvelle loi statistique a été promulguée le 25 septembre 2007.** Les textes d'application de la loi statistique, incorporant un nouveau cadre institutionnel de l'ISTEEBU et le statut des employés, ont été approuvés en novembre 2007. La stratégie nationale de développement des statistiques (SNDS) est en cours de finalisation.

### **III. LE PROGRAMME POUR FIN 2007 ET 2008**

#### **A. Objectifs macroéconomiques**

9. **La stratégie pour fin 2007 et 2008 repose sur (i) la poursuite de la stabilisation macroéconomique; (ii) le renforcement de la gestion des finances publiques; et (iii) la mise en œuvre des réformes structurelles.** La croissance devrait rester modeste en 2007, à 3,6 %, en raison d'une très forte baisse de la production du café et des délais de mise en œuvre des réformes structurelles. Pour 2008, la croissance économique devrait s'accélérer pour atteindre 6 % environ, avec la reprise de la production du café. La politique monétaire continuera de s'appuyer sur la maîtrise de la base monétaire sous un régime de flottement administré du taux de change. L'inflation restera globalement maîtrisée à 8,7 % en 2007 et à 5,2 % en 2008.

#### **B. Finances publiques**

10. **La politique budgétaire pour le reste de 2007 cherche à retrouver l'équilibre, suite à l'affaire INTERPETROL.** Cette affaire a non seulement entraîné une perte de ressources mais elle a également entraîné un décalage des appuis budgétaires. L'équilibre budgétaire s'est trouvé ainsi compromis, en l'absence de mesures compensatrices. Le gouvernement a directement entamé des procédures judiciaires pour recouvrer les montants qui auraient été payés indûment. Un montant de 6 milliards de FBu a été pris en garantie de la société INTERPETROL. Il a également accéléré le renforcement de la gestion des finances publiques et lancé un audit externe indépendant des dettes croisées du secteur pétrolier avec l'État. D'ici l'achèvement de l'audit, aucun paiement relatif à ces arriérés ne sera effectué. Le budget 2007 a été maintenu sans révision et les dépenses non prioritaires ont été réduites (1,5 % du PIB environ). Un financement exceptionnel - et temporaire - de la BRB a été obtenu à travers l'émission de bons du Trésor dont le remboursement est prévu lors des décaissements des appuis budgétaires attendus en fin d'année. Les taxes sur le sucre et la bière ont été revues à la hausse. Malgré ces mesures, les recettes totales devraient se situer en deçà de l'objectif du programme, soit à environ 18,1 % du PIB, suite à la réduction

de la taxe sur les produits pétroliers et une surestimation des recettes au budget. La balance globale, sur base caisse, dons inclus, affichera un déficit de 1,3 % du PIB. Les appuis budgétaires extérieurs s'élèvent à 90 millions de dollars EU, dont la plus grande partie sera décaissée en fin 2007. Le financement intérieur sera limité à 21.6 milliards (2,0 % du PIB), dont FBu 13,7 milliards (1,3 % du PIB) représente l'apurement des arriérés intérieurs, une fois le financement exceptionnel de la BRB repayé. L'apurement du solde des arriérés intérieurs (hors secteur pétrolier) a été effectué en décembre par l'émission d'obligations du Trésor sur 5 ans.

**11. Le budget 2008 vise à maintenir l'équilibre macroéconomique tout en poursuivant la réorientation des dépenses en faveur des secteurs sociaux.** Les recettes devraient atteindre 19,1 % du PIB. Les taxes sur les limonades et sur produits pétroliers ont été revues à la hausse (FBu 50 et à 12%, respectivement). Le gouvernement entend restaurer le taux de taxation de 20% sur les produits pétroliers progressivement. Le déficit global sur base engagements, dons inclus, sera maintenu à environ 0,7 % du PIB, et sans recours au financement intérieur. Le budget contient une augmentation des allocations de transport, familiale, et de logement pour la fonction publique et une augmentation des traitements pour les mandataires politiques. Aucune autre augmentation des salaires ou des allocations pour les employés de l'État ne sera accordée en 2008 à moins quelle ne soit compensée par des économies réalisées sur la masse salariale. Il est indispensable pour l'équilibre du budget que le recensement des employés de l'État et la nouvelle phase de démobilisation soient menés à bien en 2008. La loi des finances 2008 prévoit des dépenses (y inclus le paiement de la partie rétroactive de l'augmentation des allocations aux fonctionnaires) conditionnées par le recouvrement des montants liés à l'affaire INTERPETROL et par la mobilisation des sources de financement qui seraient supérieures aux prévisions du budget (appuis budgétaires extérieurs, allègement de la dette, et recettes de privatisation; cf. paragraphe 14 du PAT). La démobilisation de l'armée et de la police, réalisée avec l'appui du projet MDRP, est essentielle à la réorientation des dépenses budgétaires vers les secteurs sociaux.

**12. Le gouvernement poursuivra des mesures de renforcement de la gestion des finances publiques, avec l'appui technique renforcé du FMI, de la Banque Mondiale (BM), et de l'Union Européenne.** Il poursuivra aussi la réallocation progressive des dépenses de sécurité vers la lutte contre la pauvreté. Le gouvernement est déterminé à poursuivre les objectifs énoncés dans sa lettre relative à la politique de démobilisation, de réinsertion et de réintégration adressée à la BM en février 2004, et à réduire la taille de l'armée et de la police nationale par la mise en œuvre du programme de Désarmement, Démobilisation et Réinsertion (DDR). Ainsi, le gouvernement a décidé d'entamer une nouvelle phase de démobilisation de l'armée et de la police en 2007-08. La gestion de la masse salariale continuera d'être renforcée, inter alia, a travers le recensement des effectifs de l'état, ce qui résultera dans la création d'un fichier unique de gestion informatisée de la paie. Le renforcement du SIGEFI se poursuivra pour rendre compte en temps réel des

opérations financières effectuées. Les systèmes de trésorerie, de comptabilité publique, et de gestion des marchés publics seront également renforcés. Afin de renforcer l'efficacité et la transparence, un grand pas en avant sur le rétablissement progressif du compte unique du trésor sera franchi avec le budget 2008.

13. **Un projet à moyen terme de modernisation de la fiscalité a été lancé avec l'appui technique du FMI et de la BM.** Une stratégie cohérente des réformes de la fiscalité sera établie avant la fin mars 2008. Elle reposera d'abord sur le renforcement de l'administration, notamment à travers l'informatisation prioritaire du services des impôts. L'introduction d'une taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est désormais prioritaire, avec l'adhésion du Burundi à la Communauté Est Africaine (CEA) et l'harmonisation des droits d'entrées avec ceux des autres pays de la CEA. L'impacte de l'introduction progressif du régime commercial et douanier de la zone CEA sera évalué en début 2008. Le budget 2008 ne prévoir aucun changement tarifaire ou douanier en 2008.

Mesure	Calendrier	État d'avancement
<b>Réforme de la gestion des finances publiques et politique budgétaire</b>		
Avec l'objectif du rétablissement progressif du compte unique du trésor : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ consolider le compte budget ordinaire (BO) et le compte budget extraordinaire d'investissement (BEI);</li> <li>▪ supprimer les sous-comptes du compte PPTE ouverts au nom d'entités publiques; et</li> <li>▪ transférer la gestion du compte PPTE au Caissier de l'État à la BRB comme sous-compte de l'OTBU.</li> </ul>	Décembre 2007	<b>Mesure préalable</b> Points 2 et 3 faits le 11 octobre 2007

Mesure	Calendrier	État d'avancement
<p>Rappeler dans la loi de finances 2008:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ l'obligation de faire respecter le visa préalable par le Ministre des Finances de tout acte pris par des tiers qui aura un impact financier sur les finances publiques (décision, convention, contrat, etc.), et le faire enregistrer par ses services sous peine de nullité (respect du Décret-loi 1/171 du 10.12.1971 modifiant la Loi sur la comptabilité publique).</li> <li>▪ les sanctions administratives, civiles, et pénales, prévues par les différents codes en vigueur et encourues par les gestionnaires des deniers publics,<sup>5</sup> en cas de non respect des règles et procédures d'exécution des dépenses publiques; et veiller à leur application rigoureuse et diligente.</li> <li>▪ Les dispositions de principe relatives aux modalités d'exécution de la dépense.</li> <li>▪ Dans l'attente de nouvelles dispositions législatives et réglementaires, les autorisations d'ouvertures de comptes hors budget, à l'exception des comptes de projets et des comptes pour des fonds régulièrement budgétisés, seront suspendues.</li> </ul>	Décembre 2007	
<p>Ordonnances du Ministre des Finances :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Établissant la liste exhaustive des types de dépenses sans ordonnancement préalable ainsi que les modalités de leur enregistrement, de leur régularisation et de leur justification seront précisées dans une ordonnance ministérielle</li> <li>▪ Précisant les dispositions de l'article 52 de la loi sur la comptabilité publique</li> <li>▪ Concernant le statut et les prérogatives du service de contrôle interne du ministère des finances, ainsi que le cahier des charges du bureau chargé du développement du SIGEFI.</li> </ul>	Décembre 2007	<b>Mesure Préalable</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place de procédures comptables et budgétaires permettant d'enregistrer, de suivre et d'apurer de manière exhaustive les dépenses liquidées non ordonnancées et/ou non payées.</li> </ul>	Janvier 2008	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Finaliser la stratégie de réforme du gouvernement dans le domaine de la gestion des finances publiques, et le plan d'actions correspondant</li> </ul>	Juin 2008	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir le statut et élaborer les termes de référence de la Cellule d'appui, et lui fournir les capacités de pilotage de la réforme.</li> </ul>	Mars 2008	

<sup>5</sup> Les gestionnaires des deniers publics sont les ordonnateurs, les administrateurs de crédit et les comptables.



<ul style="list-style-type: none"> <li>Revoir l'actuel projet de loi organique afin de préciser les concepts, les principes et les responsabilités des différents acteurs des dépenses et des recettes de l'État, avec l'appui technique du FMI et de la BM.</li> </ul>	Décembre 2007	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Adopter la loi organique par le conseil des ministres et soumission au parlement pour approbation</li> </ul>	Mars 2008	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Produire des manuels de procédures budgétaires et comptables, sur la base de la nouvelle loi organique, les vulgariser et les diffuser, avec l'appui technique du PAGE.</li> </ul>	Décembre 2008	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Réviser la loi portant règlement de la comptabilité publique, en particulier les articles concernant les comptes « hors budget », notamment les articles 15, 17 de la loi du 19 mars 1964 portant règlement général sur la comptabilité publique et l'article 58 de l'ordonnance ministérielle 030/89 du 23 juin 1969 concernant les mesures d'exécution de la Loi.</li> </ul>	2008	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer le plan de trésorerie mensuel pour qu'il puisse servir d'outil de gestion prévisionnelle.</li> </ul>	2008	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer les structures conjointes entre le ministère de Finances et de la BRB de la gestion de la trésorerie créées en 2007.</li> </ul>	2007-08	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Production de TOFE trimestriels retraçant de manière exhaustive et fiable les opérations financière de l'État, basés sur le SIGEFI avec un délai d'un mois.</li> </ul>	Décembre 2008	
<p>Améliorer la transparence de l'exécution budgétaire en produisant les états de base suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>les tableaux de bord mensuels d'exécution budgétaire sur la base du SIGEFI (dotations - engagements – liquidations - ordonnancements – paiements),</li> <li>une balance mensuelle des comptes du Trésor fiable, exhaustive et à jour</li> <li>la situation journalière de trésorerie</li> </ul>	Décembre 2008	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer le suivi des dépenses de réduction de la pauvreté à partir de la classification fonctionnelle, sur la base du CSLP, dans les rapports du SIGEFI.</li> </ul>	Juin 2008	
<p>Renforcer en priorité la gestion de la masse salariale en 2007, avec le soutien du projet PAGE, de la BM, par la:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Un recensement physique de tous les effectifs de l'État (civils, police, armée) avec l'appui de la BM (projet PAGE) et autre bailleurs;</li> <li>L'émission d'une carte d'identité personnalisée avec photo et signature;</li> <li>La mise en place d'un fichier central unique et d'un numéro d'identification unique pour tout les corps de l'État (enseignants, fonctionnaires, armée et police);</li> </ul>	2007-08  2008  4 <sup>e</sup> trimestre 2008	<b>Le lancement des travaux de recensement est une mesure préalable</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer le suivi de la paie dans le SIGEFI.</li> </ul>	2007-08	

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparer la reprise de la gestion de la paie au ministère des finances.</li> </ul>	2008	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renoncer à toute rémunération ou indemnisation en nature des agents de l'État</li> </ul>	2007-08	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer le suivi financier des entreprises publiques, en particulier par la mise en œuvre de plans d'action visant à renforcer la direction des recettes administratives et de portefeuille du ministère des Finances, et par l'établissement de directives claires pour les représentants de l'État au conseil d'administration des entreprises publiques.</li> </ul>	2007-08	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réviser le code des sociétés privées et publiques (1996) instaurant une double tutelle technique et financière des entreprises publiques avec l'appui du PAGE</li> </ul>	2008-09	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lancer un audit externe des dettes croisées du budget avec le secteur pétrolier.</li> </ul>	Décembre 2007	<b>Mesure Préalable</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Achever l'audit des dettes croisées et établissement d'un plan d'apurement.</li> </ul>	Juin 2008	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lancer des audits semestriels financiers et techniques indépendants du compte et des opérations PPTE, depuis 2005 jusqu'à fin 2007 (appui UE).</li> </ul>	Décembre 2007	<b>Mesure Préalable</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la production, la fiabilité et la régularité des rapports mensuels sur la dette extérieure publique, y compris la projection du service de la dette pour les trois mois à venir</li> </ul>	2008	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Poursuivre la réduction du nombre de comptes gouvernementaux: (1) en finalisant le regroupement des comptes par entité publique; et (2) en supprimant les comptes ouverts au nom d'entités publiques et services administratifs dont l'autonomie financière n'est pas justifiée.</li> </ul>	Juin 2008	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapatrier à la BRB l'ensemble des comptes de projets financés par les bailleurs de fonds, en concertation avec les bailleurs de fonds</li> </ul>	2008	
<b>Réformes de la douane</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en application du nouveau code douanier</li> </ul>	Décembre 2007	
<p>Poursuivre la mise en œuvre du plan d'action de renforcement de la douane basé sur le rapport d'assistance technique du FMI de septembre 2006, notamment par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le renforcement du suivi et contrôle du volet SGS pour améliorer son efficacité et son rendement.</li> <li>• L'utilisation du système d'évaluation des risques (PROFILER), pour libérer au circuit vert au moins 50 % des opérations d'importations.</li> <li>• La mise en place et l'utilisation d'un système de sélection des opérations à contrôler en utilisant les critères déterminés par le système d'inspection des importations.</li> <li>• Un dispositif de contrôle a posteriori renforcé.</li> </ul>	<p>A partir de novembre 2006</p> <p>2007-08</p> <p>2007-08</p> <p>2007-08</p> <p>2007-08</p>	

<ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluer l'impact sur les recettes de l'adhésion du Burundi à la CEA, lancée avec l'appui technique de la BM (projet PAGE).</li> </ul>	Janvier 2008	
<b>Impôts et fiscalité</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Adopter une stratégie de modernisation de la fiscalité et l'harmonisation avec les pays de la zone CEA, avec l'assistance technique du FMI</li> </ul>	Mars 2008	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Moderniser et harmoniser la fiscalité avec les pays de la CEA. Refonte du code générale des taxes et impôts</li> </ul>	2008-12	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en œuvre le plan d'action de renforcement de l'administration des impôts basé sur le rapport d'assistance technique du FMI de septembre 2006 et l'assistance technique et matérielle des bailleurs de fonds</li> </ul>	2007-10	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Préparer le remplacement de la taxe sur les transactions par une TVA, avec l'appui technique du FMI <ul style="list-style-type: none"> <li>- approbation du projet de loi</li> <li>- élaboration des textes d'application et des procédures</li> </ul> </li> </ul>	2008-09	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Informatiser le service des impôts</li> </ul>	2008-09	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer l'efficacité de recouvrement par le remplacement du CCF par une application informatique permettant un suivi sécurisé du recouvrement.</li> </ul>	2007	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Appliquer la loi relative à l'impôt sur le revenu des employés Burundais dans le secteur international.</li> </ul>	2007-08	En cours
<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaborer un cadre juridique et fiscal pour l'exploitation des ressources naturelles, conforme aux meilleures pratiques internationales avec l'appui technique de la BM et du FMI en liaison avec le nouveau projet de code minier</li> </ul>	2008	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Éliminer toutes les exonérations de droits indirects et garder les clauses d'extinction des exonérations au titre du code des investissements.</li> </ul>	2007-08	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Unifier les administrations des recettes locales et nationales et adoption d'une clef de répartition automatique de la recette.</li> </ul>	2008-09	

### C. Politique monétaire et de change

14. **La BRB poursuivra sa gestion monétaire prudente, avec pour objectif principal la maîtrise de l'inflation.** La croissance de la masse monétaire au sens large devrait être de 14,9 % pour M2 et M3 en 2007, soit sensiblement supérieure à la croissance du PIB nominal (13,4 %), reflétant la poursuite de la monétisation de l'économie. Cette tendance se poursuivra en 2008 avec une croissance des agrégats de 15,8 % (M2) et 16,0 % (M3), pour une croissance du PIB nominal de 12,4 %. Une gestion prudente et dynamique des réserves de change se poursuivra dans un contexte d'un régime de flottement administré du taux de change. Les réserves de change brutes de la BRB devraient atteindre 163,7 millions de

dollars EU à la fin 2007, (3,9 mois des importations de 2008) et à 186,2 millions fin 2008 (4,2 mois d'importations de 2009).

15. **La BRB continue de renforcer ses capacités internes, en particulier avec l'assistance technique du FMI et l'initiative FIRST.** Pour cela, la BRB s'appuie sur trois axes principaux: (i) l'amélioration de la gouvernance (nouveaux statuts, poursuite du développement de la fonction d'audit interne, adoption d'une politique de communication, adoption des normes comptables internationales d'information financière (IFRS); (ii) le renforcement du secteur financier (renforcement de la supervision bancaire, recherche de solutions pour la restructuration de certaines banques, le développement des marchés monétaire, financiers et de change); et (iii) la poursuite d'une politique monétaire active qui repose de plus en plus sur les mécanismes du marché. Pour améliorer la capacité à mener la politique monétaire, la BRB va débiter en décembre 2007 le processus de conversion des avances de la Banque Centrale au gouvernement en obligations du Trésor, selon la convention de juin 2006 entre le Ministère des Finances et la BRB.

Mesure	Calendrier	État d'avancement
<b>Politique monétaire</b>		
• Mettre à jour de façon hebdomadaire les prévisions de trésorerie de devises, en collaboration avec la cellule d'appui au ministère des Finances.	2007-08	
• Préparer une stratégie de développement des prévisions économiques	2008	
• Établir un programme de formation en politique monétaire et financier.	Juin 2008	
• Mettre à jour le cadre de prévision de liquidité.	À partir du premier trimestre 2008	
• Faire varier les montants d'intervention au MED en fonction des objectifs de gestion des réserves et de la politique monétaire.	2007-08	
• Allonger la période de respect de réserves obligatoires à un mois	Novembre 2007	
• Mettre en place une facilité de dépôt « overnight » à taux fortement dissuasif.	Dès promulgation des nouveaux statuts	
• Mettre en œuvre une action de sensibilisation et de formation des cadres de la BRB, des banques et des entreprises, en vue du développement d'un marché secondaire des titres du Trésor.	2008	
<b>Réformes internes et bonne gouvernance de la BRB</b>		
• Refondre la structure interne de la BRB avec l'appui de FIRST Initiative.	2008	
• Informatiser la BRB selon le plan d'action élaboré conjointement par FIRST et la BRB.	2008	
• Renforcer la gestion des réserves de change: <ul style="list-style-type: none"> <li>• adoption d'un nouvel organigramme fonctionnel du</li> </ul>	Mars 2008	

<ul style="list-style-type: none"> <li>service des opérations bancaires avec l'étranger,</li> <li>• finalisation des directives pour la gestion des réserves de change, et</li> <li>• activation du comité de gestion des réserves de change.</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adopter une politique de communication de la BRB, notamment auprès des marchés financiers.</li> </ul>	Mars 2008	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre la mise en œuvre des réformes recommandées par l'auditeur externe et mise en œuvre des procédures de suivi de ces réformes.</li> </ul>	2007-08	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation des sauvegardes.</li> </ul>	2007-08	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promulguer les nouveaux statuts de la BRB</li> </ul>	Mars 2008	<b>Approbation par le conseil des ministres est une mesure préalable</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer l'audit interne et élaborer un plan d'audit 2008 axé sur les risques.</li> </ul>	2007-08	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Finaliser les procédures d'audit interne dans un manuel d'audit.</li> </ul>	Mars 2008	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respecter les normes IFRS (formation des services concernés, tenue des comptes de la BRB selon ces normes).</li> </ul>	2007-08	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place une cellule nationale du renseignement financier, au ministère des finances, à l'appui de l'application des dispositions légales contre le blanchiment d'argent, avec l'appui technique du FMI.</li> </ul>	2008	<b>Approbation de la loi sur le blanchiment est une mesure préalable</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adopter un code de déontologie pour l'ensemble des agents de la BRB.</li> </ul>	Juin 2008	
<b>Développement des marchés financiers et de change</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évoluer vers un marché de change interbancaire avec l'assistance technique du FMI : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ouvrir le MED aux ventes de devises par les banques</li> <li>• Élargir la marge pour les cession des devises par les banques</li> </ul> </li> </ul>	2008-09 Juin 2008 Juin 2008	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer un groupe de travail BRB – Association des banques et adoption d'un plan d'action pour le développement des marchés monétaire et financier.</li> </ul>	Mars 2008	
<b>Secteur financier</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer la supervision bancaire et des règles prudentielles, avec l'appui technique du FMI:</li> </ul>	2007-08	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmenter progressivement le capital minimum des banques de 1 milliard de FBu à : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2,5 milliards</li> <li>• 3,5 milliards</li> <li>• 5,5 milliards</li> </ul> </li> </ul>	au 1 janvier 2008 au 1 janvier 2009 au 1 janvier 2010	2 premières étapes déjà annoncées aux banques. La 3 <sup>ème</sup> le sera en décembre 2007.
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adopter d'une matrice des infractions et des amendes.</li> </ul>	Janvier 2008	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réviser la circulaire de la BRB relative à l'agrément des banques.</li> </ul>	2008	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réviser la loi bancaire et élaboration d'un nouveau plan comptable bancaire conforme aux normes comptables</li> </ul>	2008-09	

IFRS.		
Créer une structure de formation financière de l'association des banques avec l'appui de la BRB.	2008-09	
• Poursuivre le redressement ou la fermeture des banques en difficulté.	2007-08	
• Réorganiser le service de la supervision bancaire.	Janvier 2008	
• Évaluer la conformité du dispositif de supervision de la BRB aux 25 principes de Bâle	Mars 2008	
• Mettre en conformité les réglementations et dispositions prudentielles avec les standards internationaux et les meilleures pratiques.	Septembre 2008	
Évaluer le secteur financier par les services de la BM et du FMI (FSAP)	Premier semestre 2008	
Élaborer un cadre juridique et réglementant les systèmes de paiements	2008-09	

#### D. Réformes structurelles

16. **En matière de réformes structurelles, les autorités burundaises ont adopté une stratégie reposant sur trois axes** : (i) l'amélioration du climat des affaires et de la gouvernance, (ii) l'ouverture au commerce international, et (iii) la privatisation des actifs de l'État se trouvant dans les secteurs productifs. L'ensemble de ces réformes permettra notamment au Burundi de bénéficier pleinement de son adhésion à la CEA, et, plus généralement, de son intégration à l'économie mondiale.

17. **Les efforts pour améliorer le climat des affaires sont particulièrement orientés vers les investissements directs et le développement du commerce.** Dans le cadre des efforts de promotion des investissements, les exonérations de taxes indirectes seront évitées et les avantages fiscaux strictement contrôlés. Le gouvernement reconnaît l'importance de l'exploitation rationnelle et soutenable de ses ressources naturelles dans un cadre juridique assurant la transparence et la protection de l'environnement. Les autorités demanderont une assistance technique au FMI et à la BM pour élaborer un cadre juridique (y compris un volet fiscal) conforme aux meilleures pratiques internationales. Les autorités sont déterminées à libéraliser le commerce à l'intérieur du pays, afin de développer les secteurs porteurs de croissance.

18. **Le processus de privatisation se déroulera de façon transparente, dans le respect des règles de bonne gouvernance.** Pour faciliter le processus de privatisation, le gouvernement procédera aux consolidations de ses divers avoirs lorsque cela sera nécessaire. La réforme du secteur café sera l'objet d'attentions particulières, en raison de son impact potentiel sur la croissance et sur la lutte contre la pauvreté. Elle cherche à établir une concurrence à tous les niveaux de la filière du café, et à privatiser le secteur, afin de laisser les producteurs exercer librement leur profession et d'attirer les investissements

privés. La mise en œuvre du plan d'actions de novembre 2006 à été retardé, notamment en ce qui concerne l'élaboration d'une stratégie de privatisation des stations de lavage et des usines de déparchage et l'étude sur le cadre légal, réglementaire et institutionnel.

Mesure	Calendrier	État d'avancement
<b>Privatisation</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Démanteler les participations croisées du secteur public par le SCEP et consolidation des actions du secteur publique au compte de l'état</li> </ul>	2008	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Promulguer la loi sur la privatisation, établissant des procédures effectives et transparentes.</li> </ul>	Mars 2008	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Le SCEP conduira la privatisation des actifs de l'État dans le secteur bancaire, en étroite concertation avec la BRB pour éviter une concentration accrue dans le secteur.</li> </ul>	2007-08	
<b>Stratégie de réforme de la filière café</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Réaffirmer le principe de la liberté d'établissement et d'exercice (loi 100/012 ; Jan 2005) dans le secteur café, notamment par l'abrogation du monopole de courtier en café, la révision du règlement de l'OCIBU sur les ventes directes.</li> </ul>	Décembre 2007	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Lever toute restriction sur l'exportation directe du café. Une déclaration en douane suffira pour exporter.</li> </ul>	Septembre 2008	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Confirmer le rôle exclusif du comité des reformes du secteur café pour l'élaboration des stratégies de reformes.</li> </ul>	Décembre 2007	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuivre et renforcer la gestion de la commercialisation du café par le comité de suivi du programme, afin de minimiser les retards, les coûts, les besoins de financement et les risques financiers pour les producteurs et pour l'État.</li> </ul>	2007-08	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Appel d'offre international pour le financement de la campagne café 2007-08</li> </ul>	Décembre 2007	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Suivi hebdomadaire de la gestion de trésorerie, y compris du Fonds de stabilisation de l'OCIBU pour le financement des campagnes café.</li> </ul>	2007-08	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Recouvrer les arriérés de paiements sur les campagnes antérieures des SOGESTALS et usines.</li> </ul>	2007-08	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Interdire aux SOGESTALS de déclarer ou de distribuer des dividendes jusqu'à l'apurement de leur dette et de leurs arriérés.</li> </ul>	2007-08	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Audit financier de la campagne 2005-06 de la filière café avec l'appui de la BM.</li> </ul>	2007	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaborer une stratégie de privatisation des 133 stations de lavage et des usines de déparchage.</li> </ul>	Mars 2007	Retardé. L'étude doit être relancée. Attendu pour juin 2008.
<ul style="list-style-type: none"> <li>Interdire aux SOGESTALS de construire de nouvelles stations de lavage</li> </ul>	2007-08	

<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaborer un cadre légal, réglementaire et institutionnel de la filière café (avec l'appui de projet PAGE).</li> </ul>	Mars 2007	Retardé. L'étude doit être relancée. Attendu pour septembre 2008.
--	-----------	---

### E. Transparence, bonne gouvernance, et statistiques nationales

19. Dans un effort visant à renforcer la **transparence** et à permettre à l'opinion publique de mieux comprendre et suivre les réformes économiques, le gouvernement et la BRB publieront les ordonnances, décrets, lois, décisions, ainsi que les stratégies de réforme économique et en particulier le memorandum de politique économique et financière transmis au Directeur général du FMI, sur les sites Internet officiels de la BRB et du SP/REFES, qui seront tenus à jour. La **Cour des comptes**, poursuivra le renforcement de ses activités. Les autorités sont déterminées à poursuivre leurs efforts pour améliorer la qualité des **statistiques nationales**, et, avec le soutien demandé à l'AFRISTAT, cherchent à rétablir la production régulière des comptes nationaux et à améliorer la fiabilité et la couverture de l'indice des prix à la consommation.

Mesure	Calendrier	État d'avancement
<b>Transparence et bonne gouvernance</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Audit des comptes publics par la Cour des comptes.</li> </ul>	2007-08	Analyse des comptes 2006 terminé
<ul style="list-style-type: none"> <li>Afficher sur les sites officiels des décisions, ordonnances, décrets, lois et stratégies de réforme, y compris le Memorandum de politique économique et financière, une fois approuvé par le Conseil d'administration du FMI.</li> </ul>	2007-08	En cours
<ul style="list-style-type: none"> <li>Créer (avec l'appui du projet PAGE) un site internet regroupant toutes les lois, règlements, ordonnances, et textes d'application au service de la législation du ministère de la justice.</li> </ul>	2007	Février 2008
<b>Climat des affaires</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Publier l'évaluation du climat de l'investissement, conduite avec l'appui de la BM.</li> </ul>	Mars 2008	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaborer un plan d'actions pour améliorer le climat des affaires.</li> </ul>	Juin 2008	
<b>Statistiques</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Approuver la stratégie nationale de développement des statistiques (SNDS) et mise en œuvre de la feuille de route</li> </ul>	Mars 2008	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Promulguer la loi statistique</li> </ul>	Premier trimestre 2007	Réalisé; septembre 2007
<ul style="list-style-type: none"> <li>Adopter les textes d'application de la loi statistique qui établissent un nouveau cadre institutionnel de l'ISTEEBU et du nouveau statut des agents de l'ISTEEBU.</li> </ul>	Mars 2007	Mesure Préalable
<ul style="list-style-type: none"> <li>Relancer la production régulière des comptes nationaux et publication de séries fondées sur la méthodologie du système de comptabilité nationale de 1993 (SCN93) pour 1999-2005</li> </ul>	2007	Décembre 2007



<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre à jour les métadonnées pour la participation à l'initiative SGDD du FMI.</li> </ul>	Mars 2008	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Étendre la couverture de l'IPC :             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Élargir la couverture du nouvel indice aux provinces dont les données sont déjà régulièrement collectées ;</li> <li>• Conduire une enquête sur le budget de consommation des ménages et d'une enquête agricole ;</li> <li>• Mettre à jour des pondérations des produits figurant dans le panier de l'IPC, suite à l'enquête sur le budget de consommation des ménages et de l'enquête agricole.</li> </ul> </li> </ul>	<p>Mars 2007</p> <p>2008</p> <p>2008</p>	Fait

## F. Financement du programme et relations avec les créanciers

20. **Le financement extérieur du programme pour 2007**, hors projets, est estimé à 147 millions de dollars EU, qui comprend les décaissements du FMI au titre de la FRPC actuel (11 millions de dollars EU) ; de la BM (25 millions de dollars EU au titre de la deuxième tranche du DARE); de l'Union Européenne (2,5 millions de dollars EU de la dernière tranche variable de la neuvième FED et de 20,5 millions de dollars EU d'apport nouveau); de bailleurs de fonds bilatéraux (45 millions de dollars EU) et par l'allègement classique de la dette selon l'échéancier en cours (4 millions de dollars EU); et l'allègement au titre de l'initiative PPTE (39 millions de dollars EU).

21. **Pour 2008, le financement extérieur du programme**, hors projets, s'élève à 141 millions de dollars EU, qui comprend les décaissements du FMI au titre de la FRPC actuel (11 millions de dollars EU) ; de la BM (25 millions de dollars EU); de l'Union Européenne (19 millions de dollars EU d'apport nouveau); de la Banque Africaine de développement (11 millions de dollars EU) ; de bailleurs de fonds bilatéraux (31 millions de dollars EU) et par l'allègement classique de la dette selon l'échéancier en cours (4 millions de dollars EU); et l'allègement au titre de l'initiative PPTE (40 millions de dollars EU). Un écart de financement de 19 millions USD pourrait être couvert dans le cadre d'un nouvel accord FRPC (conforme aux normes en vigueur).

22. **Les autorités poursuivront des discussions avec les créanciers hors Club de Paris** de manière à bénéficier d'un allègement de la dette à des conditions similaires que celles accordées par les bilatéraux du Club de Paris. La Chine a annulé la dette du Burundi (13,7 millions de dollars EU) en 2007.

## G. Le suivi du CSLP

23. Les autorités poursuivent la mise en œuvre des mesures nécessaires à la réalisation du point d'achèvement de l'initiative des pays pauvres très endettés (PPTE). Les capacités de suivi du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) sont progressivement renforcées, avec l'appui de la communauté internationale. Le comité de suivi des dépenses PPTE a été réactualisé. Le gouvernement a lancé d'un appel d'offre pour des audits semestriels financiers et techniques indépendants du compte et des opérations PPTE, depuis

2005 jusqu'en fin 2007. Les rapports seront publiés. De plus, des exercices de suivi budgétaire pour les secteurs de l'éducation, de la santé et de la justice aussi bien qu'une évaluation, par usager, de la qualité des services fournis ont été lancés en septembre 2007 et leur achèvement est prévu pour juin 2008.

#### **H. Assistance technique**

24. **Le Burundi a des besoins considérables en matière d'assistance technique.** Les autorités continueront à agir en étroite concertation avec les partenaires multilatéraux, notamment par le projet PAGE, financé par la BM, l'Union Européenne, et les bailleurs bilatéraux, pour le renforcement des capacités administratives des institutions burundaises. L'assistance technique du FMI se poursuivra en matière de politique et d'administration fiscale, de gestion des dépenses publiques, de politique monétaire et de change, de supervision bancaire et de statistiques économiques. Cette assistance se renforcera par le biais du centre AFRITAC.

#### **I. Suivi du programme**

25. **Les autorités ont renforcé le suivi du programme mettant en place un comité interministériel de suivi au niveau de la deuxième vice-présidence, qui se réunira tous les mois, appuyé par un comité technique.** Les repères quantitatifs trimestriels pour 2006 avec les résultats à fin décembre 2006 figurent au tableau 1. Les mesures préalables à la sixième revue, ainsi que le critère de réalisation et les repères structurels pour 2007, figurent au tableau 2. Les critères de réalisation quantitatifs indicatifs pour 2007 et 2008 par trimestre figurent aux tableaux 3 et 4. Les définitions des objectifs de réalisation du programme, des ajustements de l'assistance extérieure et des hypothèses sous-jacentes, ainsi que les informations à communiquer par le Burundi, sont énoncées dans le PAT ci-joint. Le Burundi évitera de se trouver en situation d'impayés, au titre d'obligations financières envers le FMI, d'instaurer de nouvelles restrictions de change ou des pratiques de taux de change multiples, de conclure des accords de paiement bilatéraux non conformes à l'article VIII des statuts du FMI et d'imposer des restrictions aux importations pour des raisons de balance des paiements. Les autorités sont en outre prêtes à adopter, en consultation avec les services du FMI, toute nouvelle mesure financière ou structurelle qui serait nécessaire à la réussite du programme.

26. **Les autorités burundaises souhaitent qu'un nouvel accord au titre de la FRPC soit discuté dès que possible en 2008.** Les repères quantitatifs trimestriels indicatifs pour 2007 et début 2008 serviront de base de l'évaluation des performances à cet effet.

**Tableau 1. Burundi: Critères de réalisation et objectifs indicatifs du programme pour 2006**  
(milliards de francs burundais, sauf indication contraire)

	2005		2006												
	Déc. Réal.	Mars Réal.	Juin <sup>1/</sup>		Sept <sup>1/</sup>		Dec <sup>2/</sup>		Réal.		Prog.		Adj.		
			Prog.	Adj.	Prog.	Adj.	Prog.	Adj.	Prog.	Adj.	Prog.	Adj.	Prog.	Adj.	
<b>Critères de réalisation</b>															
Avoirs extérieurs nets de la BRB (plancher; en millions de dollars EU) <sup>3/</sup>	48.9	26.3	40.9	-14.8	8.5	48.0	-18.1	-14.1	55.6	19.4	42.8				
Avoirs intérieurs nets de la BRB (plafond) <sup>3/</sup>	51.7	68.0	69.7	125.4	88.4	62.8	128.9	113.1	58.6	94.8	63.5				
Financement intérieur net de l'Etat (plafond) <sup>3/,4/</sup>	8.5	2.9	14.2	69.9	7.5	36.7	89.8	19.2	22.9	59.1	21.3				
Arriérés de paiements extérieurs de l'Etat (plafond; en millions de dollars EU)	0.5	0.0	0.0	0.0	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.4				
Dettes extérieures à court terme (plafond; en millions de dollars EU) <sup>3/</sup>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0				
Nouvelles dettes extérieures non concessionnelles contractées ou garanties par l'Etat ou la BRB (plafond; cumulatifs depuis le début de l'année civile, en millions de dollars EU) <sup>6/</sup>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0				
<b>Objectifs indicatifs</b>															
Solde primaire du budget (plafond; cumulatif depuis le début de l'année civile) <sup>7/</sup>	14.6	-6.0	32.8	...	-5.9	67.1	...	17.6	84.8	...	52.9				
Masses salariales de l'Etat (plafond; cumulatif depuis le début de l'année civile)	72.6	17.1	40.2	...	40.7	71.1	...	67.5	94.8	...	93.9				
<b>Ajusteurs</b>															
Assistance financière extérieure hors projets (cumulé depuis le début de l'année en millions de dollars EU) <sup>7/ 8/</sup>	...	3.9	63.3	...	7.6	74.9	...	8.8	107.8	...	71.6				
<i>dont:</i>															
Union Européenne	...	0.0	12.5	...	0.0	12.5	...	0.0	17.0	...	13.1				
Banque Mondiale	...	0.0	35.0	...	0.0	35.0	...	0.0	60.0	...	35.1				
BAD/FAD	...	0.0	0.0	...	0.0	11.0	...	0.0	11.0	...	11.0				
France	...	...	0.0	...	0.0	0.0	...	0.0	0.0	...	3.3				
Belgique	...	2.4	2.4	...	2.4	2.4	...	2.4	2.4	...	2.4				
Royaume-Uni	...	0.0	0.0	...	0.0	0.0	...	0.0	0.0	...	0.0				
Pays-Bas	...	0.0	10.0	...	0.0	10.0	...	0.0	10.0	...	0.0				
Autre	...	0.0	0.0	...	0.0	0.0	...	0.0	0.0	...	0.0				
Allègements de la dette sur les échéances courantes (hors PPTÉ)	...	1.5	3.4	...	5.2	4.1	...	6.4	4.5	...	6.8				
Accumulation des arriérés budgétaires intérieurs nets durant la période															
	...	0.0	0.0	...	0.0	0.0	...	13.0	0.0	...	0.0				
<b>Taux de change</b>															
FB/dollar EU - taux de change sous le programme (fin de trimestre)	1,100	1,018	1,000	...	1,028	1,000	...	1,057	1,000	...	1,002				
FB/dollar EU - taux de change (moyenne du dernier trimestre)	1,050	1,006	1,003	...	1,025	1,000	...	1,038	1,000	...	1,044				
Dollar EU/euro (fin de trimestre)	1,18	1,21	1,21	...	1,27	1,21	...	1,27	1,21	...	1,32				
Dollar EU/DTS (fin de trimestre)	1,43	1,44	1,44	...	1,48	1,44	...	1,48	1,44	...	1,49				

1/ Objectifs indicatifs.

2/ Critère de réalisation.

3/ Le plafond ou le plancher a été ou sera ajusté pour compenser 100 pourcent de l'écart entre les décaissements de l'aide financière extérieure non-projet vis-à-vis des projections montrées pour mémoire. En cas d'écart positif (respectivement, négatif) le plafond sur le financement intérieur de l'Etat et le plancher sur l'encours des avoirs extérieurs nets de la BRB seront ajustés à la hausse (respectivement, à la baisse).

4/ Le plafond sur le financement intérieur net de l'Etat sera abaissé proportionnellement à toute accumulation d'arriérés intérieurs, selon la définition donnée dans le protocole d'accord technique.

5/ Non compris les crédits fournisseurs à court terme liés aux importations.

6/ Avec un élément-don inférieur à 50%.

7/ Selon la définition donnée dans le protocole d'accord technique et révisé pour la reclassification des dépenses pour la nouvelle police de « dépenses courantes » aux « dépenses courantes ».

8/ L'assistance hors projets prend en compte les allègements de la dette sur les échéances courantes moins les paiements pour l'apurement des arriérés.

Tableau 2. Burundi — Mesures préalables à la sixième revue du programme FRPC, critères de réalisation et repères structurels pour 2007		
Mesure	Calendrier (fin de mois)	État d'avancement
<b>Mesures préalables</b>		
Ordonnances du Ministre des Finances :		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Établissant la liste exhaustive des types de dépenses sans ordonnancement préalable</li> <li>• Précisant les dispositions de l'article 52 de la loi sur la comptabilité publique</li> <li>• Concernant le statut et les prérogatives du service de contrôle interne du ministère des finances, ainsi que le cahier des charges du bureau chargé du développement du SIGEFI.</li> </ul>		
• Promulgation de la loi portant budget 2008 en conformité avec le programme discuté avec les services du FMI.		
• Lancement d'un audit externe des dépenses PPTE		Achevé le 6 décembre 2007
• Approbation des textes d'application de la loi statistique		
• Approbation de la loi contre le blanchiment de l'argent		
• Lancement d'un audit externe des dettes croisées du secteur pétrolier avec le budget.		Achevé le 10 décembre 2007
• Lancement du processus de recensement des effectifs de l'état		Achevé le 10 décembre 2007
• Approbation des statuts révisé de la BRB par le conseil des ministres et soumission au parlement		
<b>Critère de réalisation structurel</b>		
• Mise en place d'un système a fichier unique de gestion informatisée de la paie au ministère de Finances	Juin 2007	Retardé à la mi-2008. Est le produit du recensement
<b>Repères structurels</b>		
• Lancement du premier audit interne de la BRB basé sur l'évaluation des risques	Mars 2007	Réalisé le 12 février 2007
• Recensement de tous les effectifs de la fonction publique, la police et de l'armée	Juin 2007	Le lancement est retardé à décembre 2007

**Tableau 3. Burundi: Objectifs indicatifs du programme pour 2007**  
(milliards de francs burundais, sauf indication contraire)

	2006		2007 *													
	Réel.	Mars		Juin		Sept.		Dec.		2007		2007				
		Prog.	Prog.	Adj.	Réel.	Prog.	Adj.	Réel.	Prog.	Adj.	Réel.	Prog.	Adj.	Réel.	Prog.	Adj.
	Rapport FMI No. 07/113	Rapport FMI No. 07/113	Rapport FMI No. 07/113	Rapport FMI No. 07/113	Rapport FMI No. 07/113	Rapport FMI No. 07/113	Rapport FMI No. 07/113	Rapport FMI No. 07/113	Rapport FMI No. 07/113	Rapport FMI No. 07/113	Rapport FMI No. 07/113	Rapport FMI No. 07/113	Rapport FMI No. 07/113	Rapport FMI No. 07/113	Rapport FMI No. 07/113	
<b>Critères de réalisation</b>																
Avoirs extérieurs nets de la BRB (plancher; en millions de dollars EU) <sup>3/</sup>	42.8	24.8	20.1	30.9	44.1	1.1	18.3	24.7	-21.5	7.1	31.1	41.9	52.2			
Avoirs intérieurs nets de la BRB (plafond) <sup>2/</sup>	63.5	81.8	86.7	67.4	67.6	111.9	89.5	89.5	137.1	103.2	85.2	74.1	65.2			
Financement intérieur net de l'Etat (plafond) <sup>2,3/</sup>	21.3	-2.0	-1.3	-7.5	-21.1	26.4	33.7	4.5	56.3	41.7	0.1	25.0	21.6			
Arriérés de paiements extérieurs de l'Etat (plafond; en millions de dollars E.U)	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.5	0.0	0.0	0.0			
Dette extérieure à court terme (plafond; en millions de dollars EU) <sup>4/</sup>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0			
Nouvelles dettes extérieures non concessionnelles contractées ou garanties par l'Etat ou la BRB (plafond; cumulatifs depuis le début de l'année civile, en millions de dollars EU) <sup>5/</sup>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0			
<b>Objectifs indicatifs</b>																
Solde primaire du budget (plafond; cumulatif depuis le début de l'année civile) <sup>6/</sup>	52.9	5.7	...	6.7	26.7	...	32.8	56.3	...	44.6	68.3	...	59.5			
Masse salariale de l'Etat (plafond; cumulatif depuis le début de l'année civile)	93.9	28.3	...	25.5	59.1	...	56.7	90.4	...	85.2	121.7	...	112.2			
Ajusteurs	71.6	15.7	...	11.0	57.4	...	14.4	63.2	...	17.0	86.0	...	96.8			
Assistance financière extérieure hors projets (cumulé depuis le début de l'année en millions de dollars EU) <sup>6/ 7/</sup>																
dont:																
Union Européenne	13.1	2.3	...	0.0	2.3	...	2.4	2.3	...	2.4	21.8	...	23.0			
Banque Mondiale	35.1	0.0	...	0.0	25.0	...	0.0	25.0	...	0.0	25.0	...	25.0			
BAD/FAD	11.0	0.0	...	0.0	0.0	...	0.0	0.0	...	0.0	0.0	...	0.0			
France	3.3	2.6	...	0.0	2.6	...	0.0	2.6	...	0.0	2.6	...	2.7			
Belgique	2.4	0.0	...	0.0	0.0	...	0.0	0.0	...	1.6	2.6	...	7.1			
Pays-Bas	0.0	10.0	...	10.0	20.0	...	10.0	25.0	...	10.0	25.0	...	25.0			
Norvège	0.0	0.0	...	0.0	6.0	...	0.0	6.0	...	0.0	6.0	...	10.0			
Allègements de la dette sur les échéances courantes (hors PPTE)	6.8	0.8	...	1.0	1.5	...	2.0	2.3	...	3.0	3.0	...	4.0			
Accumulation des arriérés budgétaires intérieurs nets durant la période	0.0	0.0	...	4.2	0.0	...	-3.2	0.0	...	-3.2	0.0	...	-36.0			
<b>Taux de change</b>																
FBu/dollar EU - taux de change sous le programme (fin de trimestre)	1.002	1.030	...	1.043	1.030	...	1.089	1.030	...	1.112	1.030	...	1.050			
FBu/dollar EU - taux de change (moyenne du dernier trimestre)	1.044	1.025	...	1.034	1.030	...	1.057	1.030	...	1.101	1.030	...	1.104			
Dollar EU/euro (fin de trimestre)	1.32	1.30	...	1.33	1.30	...	1.35	1.30	...	1.37	1.30	...	1.37			
Dollar EU/DTS (fin de trimestre)	1.49	1.51	...	1.51	1.50	...	1.52	1.50	...	1.53	1.50	...	1.54			

1/ Objectifs indicatif.

2/ Le plafond ou le plancher a été ou sera ajusté pour compenser 100 pourcent de l'écart entre les décaissements de l'aide financière extérieure non-projet vis-à-vis des projections montrées pour mémoire, à hauteur d'un maximum cumulé de 50 millions de dollars EU. En cas d'écart positif (respectivement, négatif) le plafond sur le financement intérieur de l'Etat et le plancher sur l'encours des avois extérieurs nets de la BRB seront ajustés à la hausse (respectivement, à la baisse).

3/ Le plafond sur le financement intérieur net de l'Etat sera abaissé proportionnellement à tout accumulation d'arriérés intérieurs, selon la définition donnée dans le protocole d'accord technique.

4/ Non compris les crédits fournisseurs à court terme liés aux importations.

5/ Avec un élément-don inférieur à 50%.

6/ Selon la définition donnée dans le protocole d'accord technique et révisé pour la reclassification des dépenses pour la nouvelle police de « dépenses projets » aux « dépenses courantes ».

7/ L'assistance hors projets prend en compte les allègements de la dette sur les échéances courantes moins les paiements pour l'apurement des arriérés.

**Tableau 4. Burundi: Objectifs indicatifs du programme pour 2008**  
(milliards de francs burundais, sauf indication contraire)

	2007	2008 <sup>1/</sup>			
	Proj.	Mar. Proj.	Jui. Proj.	Sep. Proj.	Déc. Proj.
<b>Critères de réalisation</b>					
Avoirs extérieurs nets de la BRB (plancher; en millions de dollars EU) <sup>3/</sup>	52.2	50.5	48.8	47.1	45.4
Avoirs intérieurs nets de la BRB (plafond) <sup>2/</sup>	65.2	80.3	90.1	72.0	82.3
Financement intérieur net de l'Etat (plafond) <sup>2/ 3/</sup>	21.6	14.0	21.7	-4.9	0.0
Arriérés de paiements extérieurs de l'Etat (plafond; en millions de dollars E.U)	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0
Dette extérieure à court terme (plafond; en millions de dollars EU) <sup>4/</sup>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Nouvelles dettes extérieures non concessionnelles contractées ou garanties par l'Etat ou la BRB (plafond; cumulatifs depuis le début de l'année civile, en millions de dollars EU) <sup>5/</sup>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Objectifs indicatifs</b>					
Solde primaire du budget (plafond; cumulatif depuis le début de l'année civile) <sup>6/</sup>	59.5	7.4	35.1	54.0	63.6
Masse salariale de l'État (plafond; cumulatif depuis le début de l'année civile)	112.2	31.0	63.5	95.2	125.5
<b>Ajusteurs</b>					
Assistance financière extérieure hors projets (cumulé depuis le début de l'année en millions de dollars EU) <sup>6/ 7/</sup>	96.8	1.0	25.7	78.1	90.7
<i>dont:</i>					
Union Européenne	23.0	0.0	19.2	19.2	19.2
Banque Mondiale	25.0	0.0	0.0	25.0	25.0
BAD/FAD	0.0	0.0	0.0	0.0	11.5
France	2.7	0.0	0.0	2.7	2.7
Belgique	7.1	0.0	4.5	4.5	4.5
Pays-Bas	25.0	0.0	0.0	13.7	13.7
Norvège	10.0	0.0	0.0	10.0	10.0
Allègements de la dette sur les échéances courantes (hors PPTE)	4.0	1.0	2.0	3.0	4.0
Accumulation des arriérés budgétaires intérieurs nets durant la période	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Taux de change</b>					
FBU/dollar EU - taux de change sous le programme (fin de trimestre)	1,050	1,060	1,060	1,060	1,060
FBU/dollar EU - taux de change (moyenne du dernier trimestre)	1,104	1,058	1,060	1,060	1,060
Dollar EU/euro (fin de trimestre)	1.37	1.37	1.37	1.37	1.38
Dollar EU/DTS (fin de trimestre)	1.54	1.54	1.54	1.54	1.54

1/ Objectifs indicatif.

2/ Le plafond ou le plancher a été ou sera ajusté pour compenser 100 pourcent de l'écart entre les décaissements de l'aide financière extérieure non-projet vis-à-vis des projections montrées pour mémoire, à hauteur d'un maximum cumulé de 50 millions de dollars EU. En cas d'écart positif (respectivement, négatif) le plafond sur le financement intérieur de l'Etat et le plancher sur l'encours des avoirs extérieurs nets de la BRB seront ajustés à la hausse (respectivement, à la baisse).

3/ Le plafond sur le financement intérieur net de l'Etat sera abaissé proportionnellement à toute accumulation d'arriérés intérieurs, selon la définition donnée dans le protocole d'accord technique.

4/ Non compris les crédits fournisseurs à court terme liés aux importations.

5/ Avec un élément-don inférieur à 50%.

6/ Selon la définition donnée dans le protocole d'accord technique. projets » aux « dépenses courantes ».

## PROTOCOLE D'ACCORD TECHNIQUE

1. Ce protocole d'accord technique fixe les définitions des variables du programme destinées au suivi de la mise en œuvre du programme et des obligations de communication du gouvernement du Burundi et de la Banque de la République du Burundi (BRB) pour le reste de 2007 ainsi que pour 2008. Il définit (i) les critères de réalisation quantitatifs, les objectifs indicatifs et l'ajustement applicable; (ii) les principales hypothèses sur lesquelles repose le programme économique pour 2007 et 2008.

### A. OBJECTIFS QUANTITATIFS DU PROGRAMME

#### Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs

2. Les critères de réalisation quantitatifs du programme aux tableaux 1, 3, et 4 du MPEF portent sur les stocks à fin septembre 2007, comme suit :

- avoirs extérieurs nets de la BRB (plancher);
- avoirs intérieurs nets de la BRB (plafond);
- financement intérieur net de l'État (plafond);
- arriérés de paiements extérieurs de l'État (plafond);
- encours de la dette extérieure à court terme (échéances inférieures à un an) de l'État et de la BRB (plafond);
- nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels à moyen et à long terme contractés ou garantis par l'État ou la BRB (plafond).

Les objectifs trimestriels des variables ci-dessus pour 2007 et 2008 sont indicatifs.

3. Les objectifs quantitatifs indicatifs du programme énoncés au tableau 3 et 4 du MPEF sont les suivants :

- Solde primaire du budget (plafond);
- Masse salariale de l'État (plafond).

#### Définitions et calculs

4. Les **avoirs extérieurs nets de la BRB** sont définis comme étant la différence entre i) les réserves officielles brutes (valorisés aux prix du marché) et autres créances; et ii) les engagements en devises envers des entités non résidentes (y compris l'utilisation des ressources du FMI mais non compris la contrepartie des allocations de DTS). Les **réserves officielles brutes de la BRB** sont définies comme étant les avoirs extérieurs liquides dont peut disposer librement la banque centrale. À la fin septembre 2007, les réserves officielles brutes s'élevaient à 112,9 millions de dollars EU. Ces montants sont valorisés en dollars EU

sur la base du taux de change en vigueur à fin septembre 2007. Le total des avoirs extérieurs nets de la BRB s'élevait à 7,6 milliards de francs Burundi, équivalant à 6,8 millions de dollars EU à fin septembre 2007, et se répartissait comme suit:

	Milliards de francs Burundi	Millions de dollars EU
Avoirs extérieurs nets de la BRB	7,6	6,8
Avoirs extérieurs	128,5	115,6
Réserves officielles	125,5	112,9
Encaisses en monnaie étrangère	4,0	3,6
Dépôts chez les correspondants (FMI non compris)	119,9	107,9
Avoirs de DTS	0,2	0,1
Position de réserve au FMI	0,6	0,6
Avoirs d'or	0,8	0,7
Autres créances	3,1	2,8
Passifs extérieurs	121,0	108,8
Passifs vis-à-vis des correspondants (FMI non compris)	11,8	10,6
Contrepartie de l'utilisation des ressources du FMI	107,4	96,6
Autres passifs	1,8	1,6

5. Les **avoirs intérieurs nets de la BRB** sont définis comme étant la différence entre (i) la base monétaire, qui comprend la circulation fiduciaire, les réserves des banques commerciales et les autres dépôts détenus à la BRB, et (ii) les avoirs extérieurs nets de la BRB. Le total des avoirs intérieurs nets de la BRB s'élevait à 103,2 milliards de francs Burundi à la fin septembre 2007, répartis comme suit:

	Milliards de francs Burundi
Avoirs intérieurs nets de la BRB	103,2
Base monétaire	110,8
Circulation fiduciaire	78,7
Réserves des banques commerciales	29,8
Autres dépôts non bancaires	2,2
Moins : avoirs extérieurs nets de la BRB	7,6

#### **Ajustement en fonction des changements des coefficients de réserves obligatoires**

6. Le plafond sur les avoirs intérieurs nets de la BRB sera ajusté symétriquement pour tout changement du coefficient de réserves obligatoires sur les dépôts dans les banques commerciales par le montant du nouveau coefficient moins celui prévu au programme, multiplié par les dépôts des banques soumis aux réserves obligatoires. Le taux prévu au programme est l'actuel de 3 %.

7. Le **financement intérieur net de l'État** est défini comme étant la variation des encours i) des prêts, avances et autres crédits à l'État de la BRB et de toutes les banques



commerciales du Burundi, ii) du stock de tous les titres d'État libellés en francs Burundi, détenus par des entités non bancaires, y compris des non-résidents; moins iii) les dépôts de l'État détenus par BRB et dans des banques commerciales burundaises. La partie de l'État concernée est l'administration centrale et toutes les autres caisses ou opérations spéciales qui font partie du processus budgétaire ou ont une incidence sur la position financière de l'État. Le total du financement intérieur net de l'État s'élevait à 182,5 milliards de francs Burundi à la fin septembre 2007, réparti comme suit :

	Milliards de francs Burundi
<b>Financement intérieur net de l'état</b>	182,5
<b>Crédit net du système bancaire à l'État</b>	171,6
Administration centrale	183,6
Prêts, avances et autres crédits	229,9
BRB	187,4
Banques commerciales (comptes chèques postaux inclus)	42,5
Dépôts	46,3
BRB	35,7
Banques commerciales (comptes chèques postaux inclus)	10,6
Autres administrations (net)	-12,0
<b>Institutions financières non bancaires</b>	0,3
Titres du Trésor	0,3
<b>Autres</b>	10,6
Titres du Trésor	10,6

8. L'encours des **arriérés de paiement extérieurs** aux fins du suivi du programme est défini comme étant le montant en fin de période du service de la dette extérieure inscrit à l'échéancier et non payé, y compris les intérêts contractuels et moratoires, pour lesquels aucun accord d'apurement n'a été conclu ou dont les arriérés ne sont pas rééchelonnables. Les arriérés pour lesquels un échéancier d'apurement a été convenu avec le créancier ou qui sont soumis à un rééchelonnement ou à une restructuration ne sont pas considérés comme des arriérés aux fins du suivi du programme. Les montants exigibles du service de la dette relevant de ce type d'accord mais qui n'auraient pas été payés seraient considérés comme des arriérés dans le cadre du programme. Les arriérés de paiement extérieurs à la fin septembre 2007 étaient ventilés comme suit, l'encours effectif figurant dans la colonne «arriérés techniques»:

Arriérés de paiement extérieurs	Définition	Arriérés
	du programme	techniques
	(millions de dollars EU)	
Total	0,0	45,4
<b>Créanciers multilatéraux</b>	0,0	0,5
Association internationale de développement	0,0	0,0
Groupe BAD	0,0	0,0
Banque africaine de développement	0,0	0,0
Fonds africain de développement	0,0	0,0
Fonds fiduciaire nigérian	0,0	0,0
Fonds monétaire international	0,0	0,0
Union européenne	0,0	0,0
Fonds international de développement agricole (FIDA)	0,0	0,0
Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA)	0,0	0,0
Fonds OPEP	0,0	0,5
Banque de développement des États des Grands Lacs (BDEGL)	0,0	0,0
<b>Créanciers bilatéraux et commerciaux</b>	0,0	44,9
Club de Paris	0,0	0,1
Agence française de développement (AFD)	0,0	0,0
Japon (FCEOM)	0,0	0,0
Russie	0,0	0,1
Autres créanciers officiels	0,0	44,9
Fonds Abu Dhabi	0,0	1,9
Fonds koweïtien	0,0	16,9
Fonds d'Arabie Saoudite	0,0	21,1
Banque libyenne	0,0	5,0
Créanciers commerciaux	0,0	0,0
AD Consultants	0,0	0,0
Kreditanstalt für Wiederaufbau AMSAR	0,0	0,0

9. Le programme prévoit un plafond sur les **nouveaux prêts extérieurs non concessionnels** contractés ou garantis par l'État ou la BRB, Ce critère de réalisation s'applique aux nouveaux prêts extérieurs non concessionnels (comme spécifié ci-dessous) contractés ou garantis par le gouvernement central, les collectivités locales ou la BRB assortis d'une échéance initiale de plus d'un an, y compris les obligations contractées ou garanties dont la contrevaletur n'a pas été reçue, Le terme «dette» s'entend selon la définition qui figure dans la décision n° 12274-(00/85) du 24 août 2000 du Conseil d'administration. Tout rééchelonnement ou restructuration de dette est exclu du critère. Le leasing financier et autres instruments donnant lieu à des engagements extérieurs non concessionnels, équivalent à des passifs éventuels ou non, y sont inclus. La définition des prêts concessionnels s'appliquera à la détermination du degré de concessionnalité de ces obligations, La dette concessionnelle se définit comme ayant un élément don de 50 % ou plus, Pour les prêts à échéance de 15 ans et plus, la moyenne sur dix ans des taux d'intérêt

commerciaux de référence (TICR) publiés par l'OCDE sera utilisée comme taux d'actualisation pour déterminer le degré de concessionnalité, Pour les prêts assortis d'une échéance inférieure à 15 ans, la moyenne sur six mois des TICR sera utilisée comme taux d'actualisation pour déterminer le degré de concessionnalité, Les marges suivantes seront ajoutées aux moyennes sur 10 ans et sur six mois des TICR : 0,75 % pour les durée d'amortissement de moins que 15 ans; 1 % de 15 à 19 ans; 1,15 % de 20 à 29 ans; et 1,25 % pour les échéances égales ou supérieurs à 30 ans. La définition du critère de réalisation exclut l'utilisation des ressources du FMI ainsi que tout titre du Trésor libellé en francs Burundi détenu par des non résidents.

10. L'**encours de la dette extérieure à court terme**, à échéance inférieure ou égale à un an, de l'administration centrale doit demeurer nul dans le cadre du programme, Les crédits courants à l'importation sont exclus de ce plafond, Les prêts dont l'échéance initiale, visée dans le contrat initial, est supérieure à un an sont considérés comme des prêts à moyen ou à long terme, Ce critère de réalisation s'applique non seulement à la dette, telle que définie au point 9 des Directives relatives aux critères de réalisation applicables à la dette extérieure, adoptées le 24 août 2000, mais aussi aux engagements contractés ou garantis dont la contre-valeur n'a pas été reçue (y compris le crédit-bail), Ce critère de réalisation exclut les accords de rééchelonnement, les prêts du FMI et tout titre du Trésor libellé en francs Burundi détenu par des non résidents. À la fin septembre 2007, l'encours de la dette à court terme était nul.

## Budget

11. Le **produit des privatisations** s'élèverait à 4,1 milliards de francs Burundi en 2008, La moitié de tout montant supérieur à ces projections sera affectée à la réduction du financement intérieure (voir ci-dessous).

12. Le **solde budgétaire primaire** de l'État est défini comme étant la différence entre le total des recettes publiques, dons exclus, d'une part, et le total des dépenses publiques de fonctionnement hors paiements d'intérêts et des dépenses d'équipement financées par des ressources intérieures (y compris par l'emploi des fonds de contrepartie) d'autre part, Selon les projections, le solde budgétaire primaire pour 2007 serait de -59,5 milliards de francs Burundi et de -63,6 milliards de francs Burundi pour 2008, ventilé comme suit :

	2007	2008
Solde budgétaire primaire	-59,5	-63,6
Recettes totales	192,9	229,2
Moins :		
Dépenses de fonctionnement hors intérêts	223,0	258,5
Dépenses d'équipement financées sur ressources intérieures	31,4	36,3
Prêts nets	-2,0	-2,0

13. La **masse salariale de l'État** est définie comme étant le total, sur base engagements, des traitements des agents permanents et contractuels de la fonction publique, la police

nationale et les militaires de l'État, toutes indemnités et primes incluses. Le total de la masse salariale de l'État pour 2007 s'élèverait à 112,2 milliards de francs Burundi et s'établirait, selon les projections à 125,5 milliards de francs Burundi en 2008, répartis comme suit :

	2007	2008
Masse salariale de l'État	112,2	125,5
Personnel civil	65,8	77,7
Personnel militaire	27,9	28,2
Police nationale	18,5	19,6

14. La loi de Finances 2008 dans son article [22] a constitué un **contingement des dépenses qui pourraient être engagées seulement si et à hauteur du** 1) recouvrement des montants qui auraient été indument payées dans l'incident INTERPETROL; 2) des appuis budgétaires de l'extérieur supérieurs aux montants prévus; 3) 50 % de l'excédant par rapport aux montants prévus du produit de la privatisation; et 4) des allègements de la dette extérieure additionnelle, notamment si le point d'achèvement de l'initiative PPTE est atteint. Cependant, les recettes globales du budget doivent être conformes aux projections avant l'engagement des dépenses supplémentaires.

#### **Ajustement pour l'aide financière extérieure**

15. Le programme prévoit un ajustement asymétrique des objectifs quantitatifs relatifs aux avoirs extérieurs nets et aux avoirs intérieurs nets de la BRB et financement intérieur net de l'État, en cas de moins values entre l'aide financière extérieure prévue et reçue.

16. L'aide financière extérieure (exprimée en dollars EU) est définie comme comprenant les éléments suivants : (i) prêts non liés aux projets et dons d'aide budgétaire (y compris les paiements effectués par l'intermédiaire du fonds de fiducie multi-donateurs géré par la Banque Mondiale aux fins du service courant de la dette envers les créanciers multilatéraux); (ii) allègement de la dette sur les échéances inférieures à un an; moins (iii) paiements comptant au titre des opérations d'apurement des arriérés extérieurs. Les décaissements des donateurs sur des comptes bloqués pour l'apurement des arriérés ne sont pas compris dans l'aide extérieure aux fins du suivi du programme, Les hypothèses pour 2007 et 2008 sont présentées ci-après :

**Burundi: Ajustement des critères de réalisation et objectifs indicatifs pour le financement extérieur sous le programme 2006 – 2008**

(En millions de dollars E.U.)

	2006		2007				2008			
	Déc. Prog.	Mars Proj.	Juin Prog.	Sept. Prog.	Déc. Prog.	Mars Proj.	Juin Prog.	Sept. Prog.	Déc. Prog.	
Assistance financière extérieure hors projets (accumulée depuis le début de chaque année calendaire)	107.8	11.0	14.4	17.0	96.8	1.0	25.7	78.1	90.7	
<i>Dont:</i>										
Union Européenne	17.0	0.0	2.4	2.4	23.0	0.0	19.2	19.2	19.2	
Banque Mondiale	60.0	0.0	0.0	0.0	25.0	0.0	0.0	25.0	25.0	
BAD / FAD	11.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	11.5	
France	3.0	0.0	0.0	0.0	2.7	0.0	0.0	2.7	2.7	
Belgique	2.4	0.0	0.0	1.6	7.1	0.0	4.5	4.5	4.5	
Pays-Bas	10.0	10.0	10.0	10.0	25.0	0.0	0.0	13.7	13.7	
Norvège	0.0	0.0	0.0	0.0	10.0	0.0	0.0	10.0	10.0	
Allègement de la dette sur échéances courantes (hors PPTE)	4.5	1.0	2.0	3.0	4.0	1.0	2.0	3.0	4.0	

Sources : données communiquées par les autorités burundaises, estimations et projections des services du FMI.

17. Les plafonds ou planchers prévus seront ajustés à concurrence de 100 % de tout écart de l'aide financière extérieure cumulée par rapport aux projections, En cas, respectivement, de plus-value (moins-value) de financement, le plancher de l'encours des avoirs extérieurs nets de la banque centrale sera ajusté en hausse (en baisse), et les plafonds de l'encours des avoirs intérieurs nets de la banque centrale et du financement intérieur net de l'État seront ajustés en baisse (en hausse). En cas de moins-value de financement extérieur, l'ajustement sera limité à hauteur d'un maximum de 50 millions de dollars EU. L'aide financière extérieure sera convertie en francs Burundi au taux de change francs Burundi/dollar EU prévu au programme.

### **Ajustement en fonction des arriérés de paiement intérieurs**

18. Le plafond financement intérieur net de l'État sera aussi ajusté à hauteur de 100 % de tout écart par rapport à la projection d'accumulation nette des arriérés budgétaires, mesurés par le cumul des ordonnancements non-exécutés après plus de 30 jours. En cas, respectivement, de hausse (à la baisse) des arriérés budgétaires, le plafond du financement intérieur net de l'État sera ajusté à la baisse (à la hausse).

### **B. Principales hypothèses du programme**

19. Les principales hypothèses du programme, extraites des projections de septembre 2007 des *Perspectives de l'économie mondiale*, s'établissent comme suit:

	2006	2007				2008			
	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.
<i>Prix moyens à l'exportation</i>									
Café (cents par livre)	108.0	121.1	115.3	113.0	110.6	114.0	113.0	110.0	107.0
Thé (dollars par kg)	239.6	221.8	194.7	195.5	188.0	202.0	193.0	193.0	192.0
Pétrole (dollar EU par baril)	68.3	57.2	66.1	73.0	77.8	76.5	75.3	74.5	73.8
<i>Taux de change en fin de période</i>									
Dollar/DTS	1.50	1.51	1.52	1.53	1.54	1.54	1.54	1.54	1.54
Dollar/euro	1.32	1.33	1.35	1.37	1.37	1.37	1.37	1.37	1.38
Franc burundais/dollar	1044.0	1042.6	1089.4	1111.6	1050.0	1060.0	1060.0	1060.0	1060.0

### C. Informations à communiquer aux services du FMI

20. Afin de faciliter le suivi de la mise en œuvre du programme, les autorités prépareront chaque mois, dans les cinq semaines suivant la fin du mois, un rapport mensuel sur l'état d'exécution du programme qui sera communiqué au département Afrique du FMI.

21. Les données **hebdomadaires** suivantes:

- les opérations du marché d'enchères de devises (MED);
- le bilan de la BRB (situation hebdomadaire) (BRB, Service des études),

22. Les données **mensuelles suivantes** avec un délai maximum de 4 semaines:

- un tableau de bord contenant les données hebdomadaires et mensuelles les plus récentes sur les principaux indicateurs financiers (REFES);
- le tableau des flux de trésorerie en devises (BRB, Service des opérations bancaires avec l'étranger);
- la situation monétaire, avec ventilation de la banque centrale et des banques commerciales (BRB, Services des études);
- données sur le taux de change mensuel (marché officiel et parallèle, en fin de mois et en moyenne sur le mois) (BRB, Services des études);
- une ventilation détaillée des recettes publiques (ministère des Finances);
- une ventilation détaillée des dépenses publiques, sur la base des engagements, y compris des dépenses pro-pauvres (ministère des Finances);
- une ventilation détaillée du service de la dette publique intérieure et extérieure, comprenant les montants exigibles et payés, en intérêts et en principal, ainsi que le détail par créancier et toute accumulation d'arriérés au titre de la dette intérieure ou extérieure (ministère des Finances);
- une ventilation détaillée de l'encours des arriérés de paiement intérieurs de l'exercice encours (ministère des Finances);
- le montant d'emprunts nouveaux contractés ou garantis par l'État, y compris des informations détaillées sur les conditions d'emprunt (telles que monnaie du libellé,

- taux d'intérêt, différé d'amortissement, échéance) (ministère des Finances);
- les décaissements effectifs d'aide extérieure non liée aux projets, y compris les prêts et allègements de dette nouveaux accordés par les créanciers extérieurs du Burundi (ministères du Plan et des Finances); et
  - la mise à jour sur l'exécution des mesures structurelles prévues au programme, telles qu'elles sont résumées dans le tableau 2 du MPEF (REFES).
23. Les données **trimestrielles suivantes** avec un délai maximum de 4 semaines:
- rapports sur les états d'avancement des réformes internes de la BRB, y compris les plan d'actions par service pour le mois suivant (comité de suivi de la réforme, BRB).
24. Le SP/REFES/Ministère des Finances et la BRB communiqueront également au département Afrique du FMI toute information jugée nécessaire à un suivi effectif du programme.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

BURUNDI

**Sixième revue de l'accord au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté  
et pour la croissance (FRPC)  
et demande de dérogations pour non observation de critères de réalisation**

**Annexe d'information**

Préparée par le Département Afrique  
(en consultation avec d'autres Départements)

Le 28 décembre 2007

	Page
Table des matières	
I. Relations avec le FMI.....	2
II. Relations avec le Groupe de la Banque mondiale.....	7
III. Relations avec le Groupe de la Banque africaine de développement .....	16
IV. Questions statistiques.....	17



### III. RELATIONS AVEC LE FMI

(Au 31 octobre 2007)

**I. Statut:** pays membre du FMI depuis le 28 septembre 1963; régime de l'article XIV

II. Compte des ressources générales	Millions de DTS	% de la quote-part
Quote-part	77,00	100,00
Avoirs au FMI en francs burundais	76,64	99,53
Position de réserve du FMI	0,36	0,47

III. Département des DTS	Millions de DTS	% allocation
Allocation cumulative nette	13,70	100,00
Avoirs	0,19	1,38

IV. Encours des achats et des prêts	Millions de DTS	% quote-part
Accords FRPC	62,15	80,71

#### V. Accords financiers les plus récents

Type	Date d'approbation	Date d'expiration	Montant approuvé (Millions de DTS)	Montant tiré (Millions de DTS)
FRPC	23 jan. 2004	22 janv. 2008	69,30	62,15
FRPC	13 nov. 1991	12 nov. 1994	42,70	17,21
FAS	8 août 1986	7 août 1989	29,89	29,89

#### VI. Projections des paiements au FMI

(Millions de DTS; sur la base du montant actuel des ressources utilisées et des avoirs en DTS)

	2007	Échéances futures			
		2008	2009	2010	2011
Principal			2,64	6,00	8,14
Commissions/intérêts	0,29	0,83	0,83	0,80	0,76
<b>Total</b>	0,29	0,83	3,47	6,80	8,90

#### VII. Évaluation des mesures de sauvegarde

Conformément à la politique d'évaluation des sauvegardes du FMI, la Banque de la République du Burundi (BRB) est soumise à une évaluation complète des sauvegardes au

regard de l'accord FRPC approuvé le 23 janvier 2004. L'évaluation, achevée le 18 janvier 2006, a mis en évidence plusieurs facteurs de vulnérabilité, en particulier dans le domaine juridique et le système de contrôles, notamment au niveau de la gestion des réserves de change et de la fonction d'audit interne.

### **VIII. Régime des changes**

Le Burundi applique un régime de flottement dirigé. La monnaie d'intervention est le dollar EU. Au 4 décembre 2007, le taux de change était de 1.146,61 francs burundais pour 1 dollar EU. En 2003, la banque centrale a aboli la plupart des restrictions de change encore applicables aux transactions internationales courantes et délégué aux banques commerciales le pouvoir d'autoriser les transactions ordinaires. Le taux de rétrocession des devises a été abaissé à 50 % au début de 2004 et levé au début de 2005. La banque centrale a admis les bureaux de change aux adjudications hebdomadaires. La plupart des arriérés de paiements extérieurs envers les créanciers bilatéraux et multilatéraux étaient apurés à fin 2005. En décembre 2006, le gouvernement a publié une nouvelle réglementation des changes qui a libéralisé le change pour les transactions courantes et supprimé une pratique de taux de change multiple.

Le Burundi s'est prévalu des dispositions transitoires de l'article XIV lorsqu'il est devenu membre du FMI en 1962, mais n'applique plus de restrictions de change ni de pratiques de taux de change multiples tombant sous le coup de l'article XIV. Il maintient une pratique de taux de change multiples non conforme à la section 2(a) de l'article VIII : le taux de change appliqué aux transactions de l'État peut différer de plus de 2 % du taux de change du marché. Le Burundi applique en outre des restrictions de change pour des raisons de sécurité et les a communiquées au FMI conformément à la Décision 144-(52/51). Les autorités n'ont pas demandé l'approbation des pratiques de taux de change multiples et les services du FMI ne l'ont pas recommandée.

### **IX. Consultations au titre de l'article IV**

Conformément à la décision n° 12794-(02/76), telle que modifiée par la décision n° 12854-(02/96), les consultations au titre de l'article IV avec le Burundi ont lieu selon le cycle de 24 mois en raison de l'approbation d'un accord au titre de la FRPC le 23 janvier 2004. Les consultations de 2006 au titre de l'article IV ont été achevées par le Conseil d'administration le 14 juillet 2006 (Rapport FMI 06/311) ainsi que l'examen des troisième et quatrième revues de l'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC).

En concluant les consultations de 2006 au titre de l'article IV, les administrateurs ont salué les progrès réalisés par le Burundi en 2005 dans la mise en œuvre de son programme appuyé par la FRPC dans un environnement difficile car le pays sort d'un conflit. Ils se sont félicités des progrès accomplis sur les déclencheurs du point d'achèvement de l'Initiative PPTE renforcée, mais ont souligné que les autorités devaient faire particulièrement attention au

renforcement des capacités de l'administration publique pour fournir des services sociaux. Ils ont rappelé qu'il était nécessaire de renforcer la bonne gouvernance et les pratiques de transparence, y compris la gestion des finances publiques, moyennant le retrait progressif de l'intervention de l'État dans l'économie.

## **X. Assistance technique**

2007 (nov.)	Mission AFRITAC de renforcement des capacités du contrôle bancaire
2007 (nov.)	Mission du Département des finances publiques en fiscalité
2007 (nov.)	Mission de statistiques monétaires du Département des statistiques
2007 (sept.)	Mission multithèmes du Département des marchés monétaires et de capitaux
2007 (sept.)	Mission AFRITAC en administration des recettes fiscales
2007 (sept.)	Mission AFRITAC de renforcement des capacités de la banque centrale
2007 (sept.)	Mission du Département des finances publiques en gestion des finances publiques
2007 (juil.)	Mission AFRITAC de GFP pour le contrôle de la solde
2007 (juin)	Mission AFRITAC de GFP pour le fonctionnement et le contrôle du Trésor
2007 (juin)	Mission d'assistance technique du Département des marchés monétaires et de capitaux
2007 (juin)	Mission AFRITAC de renforcement des capacités de gestion de la dette
2007 (mars)	Expert résident du Département des finances publiques en comptabilité publique
2006 (déc.)	Mission du Département des finances publiques sur la gestion des dépenses publiques
2006 (nov.)	Mission du Département des marchés monétaires et de capitaux sur la supervision bancaire
2006 (sept.)	Mission du Département des finances publiques sur l'administration de la fiscalité douanière
2006 (avr.)	Mission du Département des marchés monétaires et de capitaux sur la gestion des réserves de change
2006 (mars)	Mission du Département des statistiques chargée d'élaborer les métadonnées et un plan d'action à moyen terme
2006 (mars)	Mission conjointe au titre de l'article VIII du Département des systèmes monétaires et financiers et du Département juridique
2006 (janv)	Mission du Département juridique chargée de l'élaboration du projet de loi sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme
2006 (janvier)	Mission concernant les opérations monétaires et de change et le contrôle bancaire
2005 (déc.)	Mission du Département des statistiques dans le domaine des statistiques de balance des paiements (comptabilité de la dette extérieure)
2005 (juin)	Expert résident du Département des systèmes monétaires et financiers en matière d'opérations et de marchés monétaires
2005 (oct.)	Mission du Département financier correspondant à la deuxième étape de l'évaluation des sauvegardes
2005 (oct.)	Mission du Département des finances publiques sur la gestion des finances

2005 (oct.)	publiques Mission du Département des finances publiques relative à l'administration des douanes
2005 (oct.)	Mission d'un expert du Département des systèmes monétaires et financiers en matière d'opérations monétaires

## XI. Mise en œuvre de l'initiative en faveur des PPTE

	Cadre <u>Renforcé</u>
I. Engagement de l'aide au titre de l'initiative PPTE	
Date d'arrivée au point de décision	Août 2005
Aide engagée	
Par tous les créanciers (millions de dollars EU) <sup>1/</sup>	826,00
<i>dont</i> : Aide du FMI (millions de dollars EU)	27,84
(Équivalent en millions de DTS)	19,26
Date d'arrivée au point d'achèvement	Flottante
II. Décaissement de l'aide du FMI (millions de DTS)	
Aide décaissée au pays membre	0,17
Assistance intérimaire	0,17
Solde au point d'achèvement	--
Décaissement additionnel au titre des revenus d'intérêts <sup>2/</sup>	--
<b>Total des décaissements</b>	<b>0,17</b>

<sup>1/</sup> L'aide engagée dans le cadre initial est exprimée en valeur actuelle nette (VAN) au point d'achèvement, et l'aide engagée dans le cadre renforcé, en VAN au point de décision. Les deux montants ne s'additionnent donc pas.

<sup>2/</sup> Dans le cadre renforcé, un décaissement supplémentaire a lieu au point d'achèvement qui correspond au revenu des intérêts sur le montant engagé au point de décision, mais qui n'a pas été décaissé pendant la période intérimaire.

## XII. Représentant résident

Un représentant résident à temps partiel a pris ses fonctions en mai 2005 et un bureau bénéficiant des services d'un assistant d'administration s'est ouvert en janvier 2006 à Bujumbura. M. Israel de la Piedra est le Représentant résident du FMI au Burundi depuis mai 2007.

## **II. RELATIONS AVEC LE GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE**

(Au 30 novembre 2007)

### **A. Partenariat à l'appui de la stratégie de développement du Burundi**

Avec la signature en août 2000 par 39 groupes politico-ethniques d'un accord général de paix et de réconciliation à Arusha (Tanzanie), qui a marqué un véritable tournant sur le plan politique, le Burundi a émergé de treize ans de guerre civile. Après la mise en place d'un gouvernement de transition en 2002, une nouvelle constitution qui entendait établir un rapport de forces approprié entre groupes ethniques a été approuvée en février 2005. Les élections présidentielles et parlementaires ont eu lieu en août 2005 et un gouvernement démocratiquement élu a pris ses fonctions en septembre 2005. En septembre 2006, un accord de cessez-le-feu a été passé avec le dernier mouvement rebelle résistant, la faction du FNL-PALIPEHUTU.

La préparation du DSRP complet a été lancée en mai 2004 sous la direction du Chef de l'État. Ce document s'appuie sur le DSRP intérimaire examiné par les Conseils de l'IDA et du FMI en janvier 2004. Il a été achevé et publié en septembre 2006, et présenté aux conseils d'administration de l'IDA et du FMI en mars 2007. Le DSRP a bénéficié de vastes consultations englobant toutes les parties prenantes aux niveaux national, provincial et communal. La stratégie est axée sur quatre piliers prioritaires : i) l'amélioration de la gouvernance et de la sécurité ; ii) une croissance équitable et durable ; iii) le développement du capital humain en améliorant la qualité des services sociaux et iv) le renforcement de la lutte contre le VIH-sida.

### **B. Collaboration Banque mondiale – FMI dans des domaines spécifiques**

Les équipes de la Banque mondiale et du FMI ont étroitement coordonné leurs programmes et leur politique d'assistance pour aider à la mise en œuvre par les autorités de leur stratégie de développement. La coopération est également bonne dans le cadre du dialogue sur les questions structurelles, notamment s'agissant des réformes cruciales dans le secteur du café. La Banque mène le dialogue de fond sur les aspects structurels du programme de réformes et le FMI celui qui concerne les questions macroéconomiques, notamment les politiques budgétaire, monétaire et de change. Les deux institutions offrent une assistance technique considérable, en particulier dans le domaine de la gestion des finances publiques (GFP). Le FMI et la Banque ont contribué à l'Étude diagnostique de l'intégration du commerce qui s'inscrit dans le Cadre intégré du commerce—un examen du cadre politique, réglementaire et institutionnel—dont l'objectif est de promouvoir les échanges créateurs d'emplois. La collaboration s'est intensifiée en 2005, lorsque le DSRP complet et le Document du point de décision PPTE ont été préparés. La Banque mondiale et le FMI ont récemment achevé en commun une analyse de viabilité de la dette (AVD) qui étudie la mécanique de la dette extérieure et de la dette publique du pays. Le Tableau 1 résume la collaboration Banque mondiale – FMI dans des domaines spécifiques.

### C. Programme et portefeuille du Groupe de la Banque mondiale

Une Stratégie d'assistance-pays est en cours et doit être examinée par le Conseil des administrateurs en mai 2008. Les projets actuels de soutien de la Banque mondiale sont des éléments-clé de la Note de stratégie intérimaire (NSI) adoptée par le Conseil en mai 2005 pour les exercices 2006 et 2007, et sont alignés sur les priorités du DSRP intérimaire, qui sont à la base des quatre piliers du DSRP mentionnés auparavant. La NSI a pour but a) de satisfaire les besoins sociaux du pays, en particulier l'accès aux services de base, l'optimisation des opportunités d'emploi et le renforcement du capital social, notamment dans les communautés rurales; et b) de jeter les bases d'une reprise et d'une croissance économiques soutenues. L'IDA appuie la stratégie de développement du pays par une série d'opérations d'investissements et à décaissement rapide (Tableau 2).

**Le programme de l'Agence internationale de développement (IDA).** À la fin de novembre 2007, le portefeuille actif comprenait douze opérations équivalant à un engagement total de 408 millions de dollars EU (dont environ 193 millions n'ont pas encore été décaissés). L'IDA a financé des projets dans les domaines suivants : (i) réinsertion et réintégration dans la vie civile; (ii) éducation ; (iii) santé, VIH/SIDA et réformes des politiques sociales ; (iv) travaux publics (assainissement de l'eau et protection contre les crues) et création d'emplois; (v) remise en état de l'infrastructure des transports (routes et grandes routes); (vi) remise en état de l'agriculture ; et (vii) gestion économique, ainsi qu'une opération à décaissement rapide à l'appui de la politique économique (Don de soutien à la réforme économique).

Le 1<sup>er</sup> août 2006, le Conseil a approuvé une opération de soutien budgétaire (Don de soutien à la réforme économique, DSRE) d'un montant de 60 millions de dollars EU à la République du Burundi pour aider le gouvernement à mener une série de réformes dans les domaines de la gestion des finances publiques, des secteurs des cultures commerciales et du développement du secteur privé. Environ 60 % du produit de cette opération a financé le budget 2006 du pays, tandis que le reste (25 millions de dollars EU) est affecté au budget de 2007. Un projet ultérieur d'appui budgétaire (DSRE2) d'un montant de 50 millions de dollars EU est actuellement en cours de préparation et devrait être présenté au Conseil en mai 2008. Le FMI soutient le programme de l'État par un accord au titre de la FRPC. Dans la pratique, il existe une collaboration étroite entre la Banque mondiale et le FMI dans de nombreux domaines, notamment ceux qui ont trait à la croissance et à la réduction de la pauvreté.

**Programme de l'Association internationale de développement (IDA).** Au 2 décembre 2007, le portefeuille de projets en activité comportait onze opérations (y compris un projet régional de télécommunications) d'un montant engagé total de 392 millions de dollars EU (dont 185 millions environ n'ont pas encore été décaissés). L'IDA a financé des projets dans les domaines suivants i) réinsertion et réintégration post-conflit; ii) éducation; iii) santé publique, VIH/SIDA et réformes des politiques sociales; iv) travaux publics (assainissement et protection contre les inondations) et création d'emplois; v) remise en état de

l'infrastructure des transports (routes et grandes routes); vi) remise en état de l'agriculture; vii) infrastructure de communications régionale; et viii) gestion économique, et une opération à décaissement rapide axée sur les politiques (Don de soutien à la réforme économique).

**Société financière internationale (SFI).** Le Burundi est membre de la SFI depuis 1975. La transition pacifique permet d'envisager de meilleures perspectives d'intervention de la SFI au Burundi. Une mission de la SFI en janvier 2005, suivie d'une mission conjointe SFI-Banque mondiale de développement du secteur privé (région Afrique) en mai 2005 ont envisagé deux domaines d'intervention possibles pour la SFI : i) soutenir le programme de privatisation du pays, y compris éventuellement par une activité de conseil pour la mise en œuvre des transactions de privatisation de l'opérateur historique du réseau téléphonique filaire, ONATEL et ii) investir éventuellement dans la plus grande banque commerciale du Burundi (*Banque de Crédit de Bujumbura, BCB*). En novembre 2006, une autre mission de la SFI a examiné avec les autorités la possibilité de confier à IFC-Corporate Advisory Services (CAS) un rôle de conseiller en transactions pour la privatisation d'ONATEL. La SFI étudie la possibilité pour les banques du Burundi de participer au Programme de financement du commerce mondial de la SFI, laquelle aurait une excellente occasion d'intervenir dans le secteur financier du pays. En octobre 2007, la SFI a annoncé que la BCB recevrait une ligne de crédit commercial non engagée (du Programme de financement du commerce mondial de la SFI) d'un montant pouvant atteindre 2 millions de dollars EU, afin de faciliter ses opérations de crédit au commerce international.

Le gouvernement ayant annoncé son intention de privatiser le Novotel, la SFI pourrait participer à sa remise en état et sa modernisation ainsi qu'à la fourniture d'une assistance financière aux opérateurs hôteliers privés afin de satisfaire à la forte demande d'hébergement hôtelier de qualité au Burundi. Actuellement, la SFI envisage de fournir un financement à terme pour des projets d'expansion des sociétés suivantes : OLD EAST SA, une société d'immobilier commercial et BRARUDI, une brasserie qui appartient conjointement à l'État et à Heineken. L'initiative de la SFI à l'appui des PME (SME-EDI) soutient des associations patronales dans les domaines i) du développement institutionnel; ii) de la formation à la création d'entreprise et au lobbying; et iii) de l'accès au crédit. La SME-EDI pilote cette initiative avec l'Association des femmes entrepreneurs du Burundi (AFAB). Depuis septembre 2007, la SME-EDI a i) aidé l'AFAB à élaborer un plan stratégique pour 2007-2012; ii) organisé un cours en création d'entreprise pour 105 membres et 15 formateurs; et iii) a commencé le développement de plans d'entreprise en vue du financement par des banques locales de 20 entreprises créées par des membres formés de l'AFAB. Le Gender Entrepreneurship market de la SFI explore la possibilité d'un soutien additionnel à l'AFAB à l'appui du climat des affaires et de la création d'une ligne de crédit pour une banque locale.

**Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI).** Le Burundi est devenu membre de l'AMGI en mars 1998. Le portefeuille exceptionnel de cette institution consiste en un contrat de garantie dans le secteur de l'infrastructure avec une exposition aux risques brute de 0,9 million de dollars EU et une exposition nette de 0,8 million de dollars EU. À ce

jour, le montant total estimé d'investissements directs étrangers facilités par l'AMGI s'établit à environ 1,8 million de dollars EU. Actuellement, l'AMGI n'a pas de projet en cours au Burundi. Toutefois, un contrat de 0,9 million de dollars EU a été signé avec Mauritius Telecom au cours de l'exercice 2003.

**Institut de la Banque mondiale:** Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2006, le Burundi est devenu l'un des 14 pays africains sur les 44 pays ciblés par les programmes de l'Institut. Ces pays sont des pays prioritaires pour l'Institut de la Banque mondiale. Pour l'exercice 2007, le programme de l'Institut pour le Burundi inclut i) un programme de formation de dirigeants et ii) des diagnostics de gouvernance et de lutte anti-corruption. Le gouvernement a affirmé sa détermination à améliorer la gouvernance et à réduire la corruption grâce à une transparence accrue de la gestion des biens publics. Cet engagement était exprimé dans une lettre adressée au président de la Banque mondiale en 2006, sollicitant une assistance pour mener à bien des diagnostics en profondeur sur la gouvernance et la lutte anti-corruption dans le pays.

Services de la Banque mondiale : toute question peut être adressée à Judy M. O'Connor ((202) 458-8428), et à Jean-Pascal N. Nganou ((202) 458-8054).



**Tableau 1 : Résumé de la collaboration entre la Banque mondiale et le FMI**

Thématique	Domaines de collaboration	Banque mondiale	FMI
Processus DSRP.	Finalisation du DSRP complet.	A aidé à préparer des consultations et ateliers participatifs; à coordonner les donateurs, l'enquête et l'analyse de la pauvreté; a préparé la Note consultative conjointe des services (NCCS) sur le DSRP définitif; est en train de préparer la NCCS sur le premier rapport annuel d'étape du DSRP, dont la préparation par le gouvernement a récemment commencé.	A commenté la conception du cadre macroéconomique du DSRP; a préparé la Note consultative conjointe des services (NCCS) sur le DSRP définitif; est en train de préparer la NCCS sur le premier rapport annuel d'étape du DSRP, dont la préparation par le gouvernement a récemment commencé.
Stabilité et développement macroéconomiques	Programme de développement pour atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté	Compléter la politique macroéconomique du FMI avec différents travaux généraux structurels et sectoriels au moyen de conseils en élaboration des politiques, de prêts et de renforcement des capacités, notamment dans des domaines tels que la gestion budgétaire, l'agriculture, l'énergie, l'infrastructure et les télécommunications.	Le FMI dirige le dialogue de politique macroéconomique, notamment sur les questions de politique budgétaire, monétaire et de change. Le FMI appuie le Burundi moyennant une FRPC approuvée le 23 janvier 2004, prolongée jusqu'à la fin de septembre 2007. Les mesures du programme et l'assistance technique ont ciblé une amélioration des statistiques nationales.
Collaboration sur les réformes de l'État axées sur la croissance.		Assistance technique (AT) pour le développement du cadre macroéconomique et de questions connexes dans l'EMSP de l'IDA.	Le programme appuyé par la FRPC est axé sur l'élimination des obstacles structurels à une croissance soutenue.
Gestion des finances publiques	Collaboration aux réformes institutionnelles et structurelles y compris le code de passation des marchés, un Système intégré d'information relatif à la gestion financière (IFMIS), la gestion des dépenses, un système de gestion des investissements et la planification budgétaire.	Préparation de l'analyse de viabilité (AVD) de la mécanique de la dette.	Préparation de l'analyse de viabilité (AVD) de la mécanique de la dette.
Renforcer les capacités dans les domaines de la responsabilisation financière et du suivi budgétaire.		Assistance technique dans les domaines suivants : (i) achèvement de la revue des dépenses publiques dans le cadre du Crédit d'urgence pour le redressement économique, (ii) Évaluation de la responsabilité financière du pays et (iii) CPIP et préparation d'un plan d'action exhaustif pour réformer la passation des marchés. La Banque a aussi fourni une assistance technique dans le cadre du Projet de soutien à la gestion économique (EMSP) s'agissant de l'informatisation de la gestion des finances publiques (IFMIS).	Une assistance technique a été offerte s'agissant de la gestion et du contrôle des dépenses, de l'introduction de l'IFMIS de base, de l'élimination de fonds hors-budget et d'un compte du Trésor unique. Un expert résident a été détaché au Ministère des finances. Le nouveau Centre AFRITAC offrira une assistance technique itinérante. Le FMI a œuvré pour renforcer la coordination des donateurs s'agissant du soutien budgétaire et de l'assistance technique.
		Financement et fourniture d'une assistance technique dans les domaines de la gestion budgétaire et de la responsabilisation financière, notamment à la Cour des comptes.	Assistance technique dans les domaines suivants : i) classification fonctionnelle des dépenses, y compris une sous-classification pour les dépenses liées à la pauvreté ; ii) un nouveau code budgétaire et comptable et ii) le suivi et le contrôle des dépenses.
		La Banque a également appuyé le renforcement des capacités des juges de la Cour des comptes, des parlementaires et des médias par le biais de l'EMSP de l'IDA. La Banque renforcera aussi les capacités de l'Inspection générale de l'État (IGE) s'agissant de l'audit interne et du contrôle. Un expert-conseil est recruté pour offrir un soutien aux enquêtes de suivi des dépenses publiques.	

Thématique	Domaines de collaboration	Banque mondiale	FMI
Reforme structurelle et politique et le secteur financier.	Réforme de la politique et de l'administration des recettes.	La Banque a offert une assistance technique pour une nouvelle rédaction du code fiscal. Elle a aussi offert un soutien à l'administration des douanes et à l'étude d'une introduction de la TVA.	Une assistance technique a été offerte s'agissant de l'administration douanière, des tarifs d'importation, du renforcement de l'administration fiscale et de la réforme de la politique fiscale.
Gouvernance et corruption	Collaboration sur les principales réformes institutionnelles et structurelles et sur les réformes juridiques et judiciaires en vue de la création de tribunaux commerciaux et autres réformes réglementaires.	La Banque a offert un soutien dans les domaines suivants : (i) la restructuration du secteur bancaire, y compris la privatisation, dans le cadre du Don de soutien à la réforme économique (ESRG); (ii) la création et le fonctionnement d'un centre d'arbitrage par le biais de l'EMSP. Le soutien sera offert au Ministère de la justice et au Ministère du commerce en vue de la révision et de la diffusion du code commercial et du code de la faillite. La Banque prête son concours aux réformes des secteurs du café, du thé et du coton, outre le micro-crédit.	Dans le domaine structurel, la FRPC a mis l'accent sur l'élimination des restrictions au commerce et sur la libéralisation des prix ainsi que sur la commercialisation dans des secteurs clés tels que celui du café et du sucre.  Assistance technique à la banque centrale s'agissant de la supervision bancaire, de la réglementation prudentielle, de la gestion des réserves, de l'analyse de la politique monétaire et de la gestion des liquidités.
Infrastructure et développement du secteur privé	Collaboration dans le domaine des affaires, notamment la fiscalité, le budget et le développement juridique et institutionnel.	La Banque devrait offrir une assistance technique pour la préparation d'une enquête diagnostique sur la gouvernance. Pour tenir compte des capacités réduites de ressources humaines et de gestion du Ministère de la bonne gouvernance, la Banque aidera à renforcer les capacités dans ce ministère dépensier et prêtera son concours au contrôle du blanchiment des capitaux. La Banque a aussi apporté son soutien à l'audit des arriérés intérieurs et à la stratégie de leur apurement.	Dans le cadre de la politique de sauvegarde du FMI, la banque centrale a réalisé des audits externes réguliers, lancé un audit interne et renforcé la gouvernance.  Assistance technique à la rédaction de la loi de lutte contre le blanchiment des capitaux (LBC/FT). Le programme appuyé par la FRPC a aussi ciblé le renforcement de la gestion de trésorerie de la para-étatique du café, l'OCIBU, ainsi que le renforcement du contrôle du secteur public.
Agriculture et développement rural	Collaboration en matière de rétablissement de la capacité de production du secteur rural.	La Banque a offert son soutien dans ce domaine par le biais de ses projets d'infrastructure dans le secteur routier, le génie civil et l'emploi. Elle préparera aussi un programme de privatisation pour un certain nombre d'entreprises publiques identifiées dans le don ESG.	Le FMI a mis l'accent sur l'élimination des distorsions dans le système fiscal, l'apurement des arriérés budgétaires auprès du secteur privé et sur l'appui à l'effort de privatisation.
Secteur social et développement communautaire.	Programme de développement pour la réduction de la pauvreté et les secteurs sociaux.	Sur la base de l'enquête sur le climat des investissements réalisée en juin 2006, la Banque prépare une Évaluation du climat de l'investissement (ECI) pour identifier les obstacles au développement et à la croissance du secteur privé.	Le FMI a mis l'accent sur l'élimination des distorsions dans le système fiscal, l'apurement des arriérés budgétaires auprès du secteur privé et sur l'appui à l'effort de privatisation.
Secteur social et développement communautaire.	Programme de développement pour la réduction de la pauvreté et les secteurs sociaux.	La Banque mondiale soutient ce secteur par le biais de son Projet de réhabilitation agricole et de gestion durable des terres (ARSLMP) destiné à relever la productivité et les revenus dans la population rurale moyennant : (i) des investissements dans la production et une gestion durable des terres ; (ii) le renforcement des capacités des organisations de producteurs et des communautés locales, y compris les capacités des anciens combattants et des personnes déplacées à l'intérieur du pays . La Banque aidera à la privatisation du secteur du café et du thé.	Le FMI a mis l'accent sur l'élimination des distorsions dans le système fiscal, l'apurement des arriérés budgétaires auprès du secteur privé et sur l'appui à l'effort de privatisation.
Secteur social et développement communautaire.	Programme de développement pour la réduction de la pauvreté et les secteurs sociaux.	Le Projet santé et population et le Projet pluri-sectoriel VIH-sida et orphelins appuient le développement du secteur social dans les domaines du VIH sida, de la	Le FMI a mis l'accent sur l'élimination des distorsions dans le système fiscal, l'apurement des arriérés budgétaires auprès du secteur privé et sur l'appui à l'effort de privatisation.

**Thématique**

**Domaines de collaboration**

**Banque mondiale**  
population et de la santé.

**FMI**

Tableau 2: État d'avancement des opérations en cours

Projet	mil.\$EU.	Objectif	Approbation/ en vigueur	Décaissé au 2 décembre 07 (%)	Mention
					DO IP
Projet de rénovation agricole et de gestion durable des terres	35	Rétablir la capacité de production des zones rurales, par le biais (i) d'investissements dans la production et de la gestion durable des terres ; (ii) du renforcement des capacités des organisations de producteurs et des communautés locales, y compris les capacités des anciens combattants et des personnes déplacées à l'intérieur du pays.	Juillet 2004/ Septembre 2004	69,0	S S
Projet de rénovation agricole et de gestion durable des terres – Projet environnement mondial (GEF)	5	Appuyer les activités d'analyse et de conseil pour concevoir un cadre institutionnel moderne pour la gestion des terres et pour renforcer la planification nationale des ressources foncières, y compris un plan national de gestion des terres.	Juillet 2004/ Septembre 2004	72	Néant S
Programme d'urgence de démobilisation, de réinsertion et de réintégration	33	Aider à consolider la paix au Burundi et dans la région des Grands Lacs: (i) en démobilisant les soldats et les anciens combattants et en offrant un soutien ciblé pour faciliter leur retour à la vie civile et (ii) en contribuant à la réaffectation des dépenses de l'État du secteur militaire au secteur social et économique.	Mars 2004/ Septembre 2004	73,0	MU MU
Projet de réhabilitation de l'infrastructure du transport	51,4	Contribuer au renouveau du Burundi après le conflit en restaurant une partie du réseau routier prioritaire, en créant des emplois pour les pauvres dans les zones rurales et en améliorant la capacité institutionnelle dans le secteur routier.	Mars 2004/ Septembre 2004	44,0	MS MS
Projet de soutien à la gestion économique (EMSP)	26	Accroître l'efficacité de la gestion macroéconomique, financière et administrative du Burundi en renforçant la responsabilisation et la transparence moyennement l'amélioration des procédures et des contrôles.	Janvier 2004/Avril 2004	30,0	S S S
Don de soutien à la réforme économique (ERSG)	60	Aider à mettre en œuvre le programme de réformes économiques du gouvernement en 2006 ainsi que le DSRP intérimaire du Burundi en appuyant les principales mesures politiques destinées (i) à améliorer la gestion des dépenses publiques et leur impact sur les pauvres et (ii) à accélérer la croissance.	Août 2006/ Novembre 2006	59,0	MS MS
Projet pluri-sectoriel de lutte contre le VIH-sida et d'appui aux orphelins	36	Appuyer le programme national tel que défini dans le Plan d'action pour la lutte contre le VIH-sida pour la période qui va de 2002 à 2006 grâce à des actions faisant intervenir les ministères dépendants, la société civile, les entreprises privées, les syndicats, outre les femmes et les jeunes ainsi que les organisations non gouvernementales (ONG).	Juin 2002/ Octobre 2002	113,0	S S

Projet de génie civil et de création d'emplois (avec un don additionnel de 30,6 millions de dollars EU approuvé en décembre 2005)	70,6	Contribuer au processus de paix et à la reconstruction du Burundi grâce à la création d'emplois productifs et à forte intensité de main-d'œuvre.	Janvier 2001/Juin 2001	100,0	S	S
Projet de développement social et décentralisé	40	Mettre sur pied et rendre opérationnel un mécanisme de financement transparent, participatif et décentralisé qui permette aux administrations et collectivités locales de fournir de meilleurs services locaux de façon équitable. Le projet atteindra son objectif par la dévolution aux collectivités locales, le renforcement des capacités (planification, gestion, finances et techniques), l'investissement dans des projets socioéconomiques et des activités de cohésion sociale.	Mars 2007/août 2007	7,0	S	S
Projet d'infrastructures de télécommunications régionales	20,1	Mettre à profit la participation du secteur privé pour améliorer le libre accès à la connectivité internationale en Afrique orientale et australe. Il s'agit de combler les lacunes de connectivité terrestre, d'étendre la pénétration géographique des réseaux à large bande et d'aider à réduire les prix des connexions internationales.	Mars 2007 / Novembre 2007	0,0	néant	néant
Projet de reconstruction du secteur de l'éducation	20	Dans l'enseignement primaire, scolariser des élèves dont le nombre est en croissance rapide en améliorant la capacité et l'infrastructure du système scolaire du pays. Il répondra à l'augmentation considérable du taux de scolarisation en développant les infrastructures scolaires, en appuyant le plan d'infrastructure du Ministère de l'éducation nationale et de la culture.	Février 2007 / mai 2007	8,0	S	S

### **III. RELATIONS AVEC LE GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT**

(au 30 novembre 2007)

Le Burundi est membre du Groupe de la BafD depuis sa fondation en 1964. Les opérations de dons et de prêts du groupe dans le pays ont été interrompues lorsqu'a éclaté la guerre civile en 1993. Le 19 juillet 2004, les Conseils de la BafD ont approuvé les principes généraux pour aider les pays qui sortent d'un conflit à apurer leurs arriérés et créé une facilité, le Mécanisme en faveur des pays sortant d'un conflit (PCCF), financé à l'origine avec environ 100 millions de DTS en fonds de la BafD, afin d'offrir une assistance financière aux pays admissibles qui sortent d'un conflit. Les principes généraux prévoient une formule de partage du fardeau triple entre le pays, les donateurs et le PCCF. Le 27 octobre 2004, les Conseils de la BafD ont avalisé une proposition spécifique d'apurement des arriérés du Burundi dans laquelle le solde des arriérés a été réglé avec l'aide des donateurs et du PCCF avant le point de décision de l'initiative PPTE.

Le 24 novembre 2005, les Conseils d'administration de la Banque africaine de développement (BAD) et du Fonds africain de développement (FAD) sont convenus que le Burundi avait effectivement satisfait aux conditions et atteint le point de décision dans le cadre renforcé de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). La part d'allègement du Groupe de la Banque s'élèvera à 149,35 millions de dollars EU en valeur actuelle nette (226,01 millions de dollars EU en termes nominaux) ce qui représente environ 21% de l'assistance des créanciers multilatéraux et environ 18% du total de l'assistance de tous les créanciers. Ce montant permettra d'économiser jusqu'à 90% des obligations du Burundi au titre du service de la dette tous les ans jusqu'en février 2043.

Dans le cadre de son allocation FAD9 (reconstitution générale des ressources du Fonds), après la levée des sanctions en octobre 2004, le Groupe de la Banque a approuvé un don de 2,13 millions de DTS pour financer la formation des fonctionnaires et acheter de l'équipement pour les institutions responsables de la gestion économique et de la société civile. Un crédit à l'ajustement structurel d'un total de 6,72 millions de DTS, en une tranche, accompagné d'un nouveau don de 1,5 million de DTS pour le soutien institutionnel, a été approuvé par le Conseil en décembre 2004. Un projet pluri-sectoriel, d'un total de 9,8 millions de DTS, a aussi été approuvé en décembre 2004. Dans le cadre de l'allocation FAD10, le Groupe de la Banque a approuvé en décembre 2005 un don de 12 millions de DTS pour financer la modernisation de l'infrastructure rurale d'adduction d'eau et, en mars 2006, 9 millions de DTS pour financer le projet de gestion du bassin versant. En novembre 2006, le Groupe de la Banque a approuvé encore un don : 7,3 millions de DTS, en une tranche, pour financer les réformes économiques et le programme de soutien à la gouvernance.

Opérations de la Banque africaine de développement au Burundi		
	Encours des prêts (en millions de DTS)	Arriérés
Banque africaine de développement	0.0	0
Fonds africain de développement	138.7	0
Nigerian Trust Fund	1,4	0
Total	140,1	0

#### IV. QUESTIONS STATISTIQUES

Bien qu'il existe une masse critique de données suffisante pour assurer le suivi d'un programme appuyé par le FMI, les données fournies au FMI ne permettent pas d'assurer une surveillance effective en raison de fortes carences dans les statistiques des comptes nationaux, des finances publiques et de la balance des paiements. Des missions du Département statistique (STA) ont constaté que les sous-effectifs, le manque de ressources financières et de matériel handicapent la production et la diffusion des statistiques macroéconomiques. Il existe un manque de coordination entre les institutions responsables de l'établissement des statistiques.

Étant donné l'intérêt des autorités à participer à la Norme générale de diffusion des données (NGDD), en mars 2006 une mission de STA a aidé les autorités à préparer des métadonnées et, en collaboration avec la Banque mondiale et les donateurs, a aidé à développer un plan de redressement. Les autorités ont mentionné ce plan d'action dans leur document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, qui a été approuvé en septembre 2007 et une stratégie de développement des statistiques nationales est en cours de préparation avec l'assistance de donateurs. Le 25 septembre 2007, le gouvernement a promulgué une nouvelle législation statistique et en décembre 2007 en a approuvé les décrets d'application. Le Burundi devrait participer à la NGDD au début de 2008, une fois que les autorités auront achevé de réviser les métadonnées sur les pratiques d'établissement des données.

#### **Questions statistiques en suspens**

##### *Secteur réel*

De graves déficiences des données du secteur réel nuisent à l'analyse et à la gestion macroéconomiques, les comptes nationaux ayant été établis pour la dernière fois en 1998. Les données source sur l'agriculture, l'activité la plus importante, accusent de graves faiblesses. Depuis 1998, le Burundi communique des estimations annuelles des comptes nationaux au FMI avec environ trois mois de décalage, mais elles sont calculées à partir d'un modèle de projection macroéconomique maintenu par le Ministère de l'économie (MEFD). L'indice des prix à la consommation (IPC) est établi mensuellement. Sa couverture a été étendue pour inclure les provinces et non plus seulement Bujumbura. Les coefficients de pondération sont fondés sur une enquête périmée de 1991 sur les dépenses des ménages, et doivent être révisés en 2008. Il n'existe pas d'indices des prix à la production, et les données sur l'emploi ne sont pas à jour.

##### *Finances publiques*

La banque centrale établit les statistiques de finances publiques au moyen de données source fournies par le MEFD. Les ministères ne maintiennent que rarement des registres informatisés, ce qui empêche l'établissement des soldes et autres vérifications comptables.



On ne dispose que de peu d'information sur les unités extrabudgétaires. L'absence d'informations détaillées sur les recettes et les dépenses réduit la transparence des comptes publics. L'enregistrement des arriérés de la dette extérieure et des dépenses courantes financées sur dons extérieurs présente aussi des problèmes, ce qui entraîne de graves discordances entre le solde des recettes et dépenses et les estimations de financement. Avec l'assistance de la Banque mondiale, un système informatique partiel de gestion des finances publiques produisant des états trimestriels standard d'exécution budgétaire a été mis en place en 2005 et est à présent opérationnel. Cependant, sa couverture et sa qualité ont besoin d'être améliorées. Des données sur les transactions de statistiques de finances publiques jusqu'au quatrième trimestre de 2004 ont été communiquées dans les *Statistiques financières internationales*, les chiffres de la dette publique ont été communiqués jusqu'au deuxième trimestre de 2005. Aucune donnée n'a été communiquée pour publication dans le *Government Finance Statistics Yearbook* depuis 1999.

### **Statistiques monétaires**

La banque centrale a progressé dans la communication des statistiques monétaires au moyen des nouveaux formulaires normalisés de communication (SRF), qui devraient être achevés au cours du premier semestre 2008. Du 22 novembre au 4 décembre 2007 une mission d'assistance technique du FMI a aidé la BRB à améliorer ses statistiques monétaires et financières à partir de 2000. La BRB a besoin d'adopter la méthodologie du *Manuel de statistiques monétaires et financières*, ce qui faciliterait l'harmonisation de ses statistiques monétaires avec celles des autres pays membres de la Communauté de l'Afrique de l'Est.

### **Balance des paiements**

Les statistiques annuelles de la balance des paiements et de la position extérieure globale sont établies conformément à la cinquième édition du *Manuel de la balance des paiements (MBP5)*. Les statistiques du commerce de marchandises sont calculées à partir des données des douanes, mais aucun ajustement n'est fait pour les flux d'échanges internationaux non enregistrés, comme les dons en nature, qui ne transitent pas par le système bancaire. Les données des services sont collectées principalement à partir des états de règlement bancaires. Les estimations de revenus sont calculées presque exclusivement à partir des états de règlement bancaires mensuels. Pour les services comme pour les revenus, l'exactitude des données source n'est pas évaluée systématiquement par rapport aux autres sources statistiques disponibles. Les données sur les transferts courants et en capital, de même que celles sur les comptes d'opérations financières, sont incomplètes et la BRB devra prendre des mesures supplémentaires pour améliorer leur qualité et leur fiabilité.

**Burundi: Tableau des indicateurs courants nécessaires à l'exercice de la surveillance**  
(au 7 décembre 2007)

	Date de l'observation la plus récente	Date de réception des données	Périodicité de l'établissement des données <sup>6</sup>	Périodicité de la communication des données <sup>6</sup>	Fréquence de publication <sup>6</sup>
Taux de change	En cours	En cours	Q	M	M
Réserves internationales (actifs et passifs) des autorités monétaires <sup>1</sup>	Sep. 2007	Oct. 2007	M	M	M
Monnaie centrale	Sep. 2007	Oct. 2007	M	M	M
Masse monétaire au sens large	Sep. 2007	Oct. 2007	M	M	M
Bilan de la banque centrale	Sep. 2007	Oct. 2007	M	M	M
Bilan consolidé du système bancaire	Sep. 2007	Oct. 2007	M	M	M
Taux d'intérêt <sup>2</sup>	Aug. 2007	Nov. 2007	M	M	M
Indice des prix à la consommation	Oct. 2007	Nov. 2007	M	M	M
Recettes, dépenses, solde et composition du financement <sup>3</sup> — administrations publiques <sup>4</sup>	ND	ND	ND	ND	ND
Recettes, dépenses, solde et composition du financement <sup>3</sup> — administration centrale	Sep. 2007	Nov. 2007	T	T	T
Encours de la dette publique contractée ou garantie par l'administration centrale <sup>5</sup>	ND	ND	ND	ND	ND
Solde extérieur courant	Déc. 2006	Mar. 2007	A	A	A
Exportations et importations de biens et services	Juil. 2007	Sep. 2007	M	M	M
PIB/PNB	1998	Sep. 2003	A	A	A
Dette extérieure brute	Sep. 2007	Oct. 2007	M	M	A

<sup>1</sup>Y compris les avoirs de réserve donnés en garantie ou autrement grevés de charges, ainsi que les positions nettes sur dérivées.

<sup>2</sup>Taux du marché et taux déterminés par les autorités, y compris les taux d'escompte, les taux du marché monétaire et les taux des bons, obligations et autres titres d'emprunt du Trésor.

<sup>3</sup>Financement extérieur et financement intérieur bancaire et non bancaire.

<sup>4</sup>Les administrations publiques se composent de l'administration centrale (fonds budgétaires, fonds extrabudgétaires et caisses de sécurité sociale), des États fédérés et des administrations locales.

<sup>5</sup>Y compris la composition par monnaie et par échéance.

<sup>6</sup>Quotidienne (Q), hebdomadaire (H), mensuelle (M), trimestrielle (T), annuelles (A), irrégulière (I) et non disponible (ND).

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL ET  
ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT

**BURUNDI**

**Analyse de viabilité de la dette réalisée par le FMI et la Banque mondiale**

Préparée par les services du Fonds monétaire international et  
de l'Association internationale de développement

Approuvée par Jean A. P. Clément et Michael Hadjimichael (FMI)  
et Brian Pinto et Sudhir Shetty (AID)

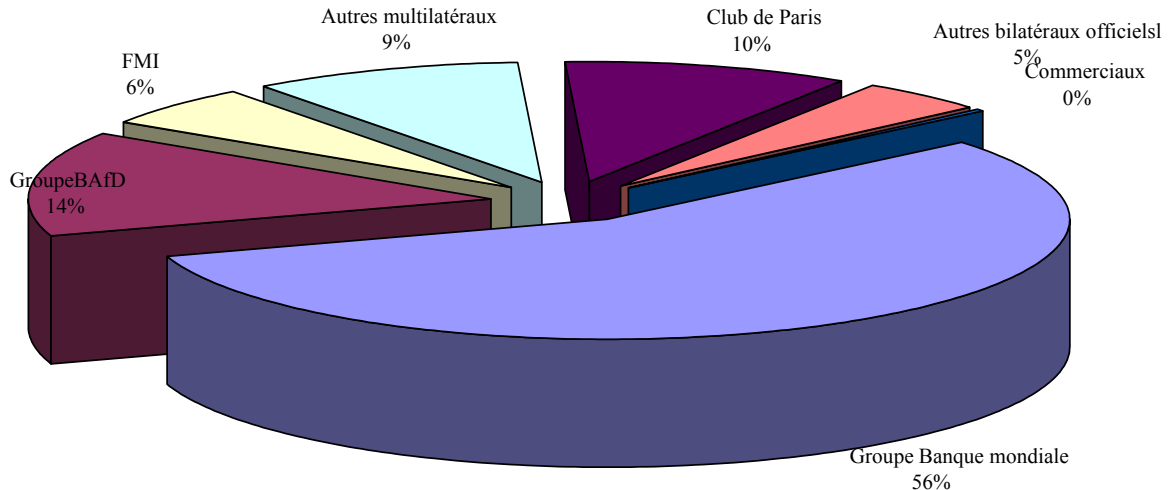
28 décembre 2007

*Le Burundi est surendetté. Les indicateurs d'endettement extérieur dans le scénario de référence dépassent de manière sensible et soutenue les seuils indicatifs. Même avec une assistance au titre de l'initiative PPTE renforcé et de l'IADM, le ratio VAN de la dette/exportations devrait dépasser son seuil indicatif sur la totalité de la période 2007-27. Les indicateurs de viabilité de la dette se détériorent davantage en présence de chocs adverses. Les indicateurs de viabilité budgétaire pour l'ensemble de la dette publique (intérieure et extérieure) signalent une position plus solide grâce à des efforts soutenus de mobilisation des recettes intérieures. Il ressort de l'analyse qu'il convient d'accorder une attention toute particulière aux exportations comme moteur de la croissance globale, et d'obtenir dans toute la mesure du possible un financement extérieur sous forme de dons.*

**I. CONTEXTE**

1. La présente analyse de viabilité de la dette (AVD) évalue la dynamique de l'endettement extérieur du Burundi à partir du cadre prospectif de viabilité de la dette applicable aux pays à faible revenu. À la fin 2006, le stock de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État (CGE) s'élevait à 1,464 milliard de dollars EU (1,517 milliard, arriérés compris), soit 51 millions de dollars EU de plus qu'à la fin 2005 (graphique 1). Le scénario de référence suppose le maintien de l'allègement intérimaire PPTE dans le moyen terme. Un scénario de rechange table sur le passage au point d'achèvement PPTE et la fourniture d'un allègement additionnel au titre de l'IADM en septembre 2008. Dans le scénario de référence le Burundi se trouverait en situation de surendettement car la valeur actualisée (VAN) de la dette extérieure CGE à la fin 2006 représentait 88 % du PIB, 841 % des exportations et 462 % des recettes publiques (tableau 1). Autrement dit, la plupart des indicateurs d'endettement dépassent nettement les seuils indicatifs dans ce scénario de référence. Dans le scénario de rechange, le risque de surendettement est considérablement réduit mais il demeure élevé.

Graphique 1. Burundi : répartition du stock de la dette extérieure à la fin décembre 2006 1/  
Valeur nominale de la dette : 1,4637 milliard de dollars EU



Sources : Autorités burundaises et estimations des services du FMI.  
1/ Avant allègement PPTE et à l'exclusion des arriérés.

2. La présente AVD met à jour l'analyse présentée dans le document sur le point de décision PPTE pour le Burundi de juillet 2005<sup>6</sup> et l'analyse réalisée au milieu de 2006. Il convient de signaler trois grandes différences par rapport aux résultats de l'analyse présentée dans le document du point de décision PPTE de 2005 : i) le scénario de référence suppose des flux d'aide nettement supérieurs et des déficits plus élevés du solde des transactions courantes et du solde budgétaire primaire, devant être principalement financés à partir d'autres dons et prêts concessionnels à moyen terme ; ii) la croissance réelle serait en moyenne supérieure de 1 % à moyen terme par rapport au scénario de référence du point de décision, grâce à l'effet conjugué d'un niveau plus élevé d'investissements et d'aide financière extérieurs et d'un travail soutenu et énergique de réforme; iii) le point d'achèvement PPTE serait en toute hypothèse atteint en septembre 2008, soit près de deux ans plus tard que prévu au point de décision.

<sup>6</sup> Voir *Burundi : Document du point de décision au titre de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés*, 11 juillet 2005 (Rapport IDA No. 32835-BU; Rapport FMI 05/329).

## II. HYPOTHÈSES À MOYEN TERME RELATIVES AUX CONDITIONS MACROÉCONOMIQUES ET À L'AVD

3. Les perspectives macroéconomiques du scénario de référence s'appuient sur une croissance du PIB alimentée par une augmentation des exportations en volume et un financement sous forme de dons ou d'emprunts fortement concessionnels (encadré 1). Contribueraient à la croissance la consolidation de la paix, le maintien de la stabilité macroéconomique, l'approfondissement des réformes structurelles, l'augmentation des investissements publics dans les infrastructures et une plus grande ouverture sur le commerce extérieur, notamment suite à l'adhésion du Burundi à la Communauté de l'Afrique de l'est (EAC) en juillet 2007. L'investissement public atteindrait en moyenne 10,7 % du PIB en 2006-16, grâce à la marge de manœuvre budgétaire dégagée par le redéploiement des dépenses de sécurité, le niveau plus élevé de dons et de prêts concessionnels, l'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE et la bonne tenue des recettes budgétaires.

4. **Les exportations, sous l'effet des nouveaux investissements et du rythme soutenu des réformes, devraient alimenter la croissance à long terme, avec le développement notable des filières café et thé et des secteurs non traditionnels tels que l'exploitation minière et le tourisme.** Les prix des principaux produits d'exportation seraient conformes à l'évolution récente des marchés et les cours du café devraient bénéficier d'une légère prime à compter de 2008, grâce à la mise en œuvre des réformes destinées à accroître la productivité et la qualité dans les filières café et thé. Les réformes dans le secteur bancaire et un niveau limité d'emprunt public intérieur devraient contribuer à accroître la disponibilité de crédit pour le secteur privé et ainsi entretenir l'investissement privé.

### Encadré 1. Burundi: Principales hypothèses macroéconomiques du scénario de référence

**La croissance du PIB réel** se situe en moyenne à 6 % sur la période 2007-27, grâce à une reprise généralisée de la production agricole et des autres activités du secteur privé dans un cadre de paix.

**L'inflation mesurée par l'IPC** (en fin de période) devrait être ramenée de 9,3 % en 2006 à 8,7 % en 2007, puis à 5,2 % en 2008 pour se stabiliser par la suite à 4 % de 2009 à 2027.

**La politique budgétaire** vise à redéfinir les priorités de dépenses publiques tout en préservant la stabilité macroéconomique. Les recettes (dons exclus) devraient s'accroître progressivement, passant de 19 % du PIB en 2006 à 20,9 % du PIB en 2027.

**Le financement officiel extérieur brut** (dons plus décaissements de prêts) devrait s'accroître de 14,7 % du PIB en 2006 à 19,7 % en 2007, puis redescendre progressivement à 11 % du PIB en 2027.

**Le financement officiel** de programmes prendrait exclusivement la forme de dons en 2007-10 (à l'exclusion du FMI). Après 2010, la part des prêts s'accroît progressivement de 10 % en 2011 à 50 % à la fin de la période. Le financement sous forme de prêts devrait être aux conditions AID ou à des conditions comparables sur la période 2011-27. Les prêts projets seraient entièrement concessionnels à des conditions AID ou à des conditions comparables. L'écart de financement ne serait que partiellement couvert par les concours issus de l'IADM.

**Les recettes d'exportation** devraient enregistrer une forte progression en 2008, après une chute surprenante de la production caféière en 2007, et poursuivre cette croissance jusqu'à atteindre un taux annuel d'environ 13,5 % en 2009-15, grâce à l'impact des réformes structurelles, notamment dans la filière café et au développement des échanges avec l'EAC. À long terme (2016-27) les exportations devraient progresser au même rythme que le PIB. Les exportations devraient se diversifier graduellement vers des produits agricoles autres que le café et le thé, des produits alimentaires transformés et l'industrie

légère. En volume, la croissance annuelle moyenne des exportations devrait être de 9,9 % sur la période de prévision. Les exportations de biens et de services passeraient de 6,4 % du PIB en 2006 à 9,7 % en 2027.

**Les importations de biens et de services** devraient représenter en moyenne 28 % du PIB en 2007–08 et avec la diminution des importations liées à la reconstruction et à l'aide d'urgence, elles devraient être ramenées à 20,8 % du PIB en 2027. En volume, les importations devraient connaître un taux de croissance annuel de 4,1 % à partir de 2008, après la phase de consolidation en 2006-07.

**5. Les flux extérieurs concessionnels devraient financer l'augmentation des investissements publics de même que les déficits courant et budgétaire primaire.** Le financement extérieur brut devrait représenter en moyenne 19 % du PIB chaque année sur la période 2007-15, les dons représentant plus de 90 % du total. Le financement extérieur total devrait connaître un léger repli pour se situer à un niveau annuel moyen de 18,5 % du PIB sur la période 2016-27, avec la diminution des flux d'aide humanitaire ; la part des dons représentant environ 80 % du total. L'investissement brut et l'épargne intérieure devraient s'accroître progressivement et atteindre 20,2 et 12,2 % du PIB, respectivement d'ici 2027. Le déficit courant devrait se situer en moyenne à 10,1 % du PIB sur la période de prévision. Le solde budgétaire global (base engagements, dons compris) devrait se situer en moyenne aux alentours de -2 % sur toute la période.

### III. ÉVALUATION DE LA VIABILITÉ DE LA DETTE EXTÉRIEURE<sup>7</sup>

#### A. Scénario de référence : maintien de l'allègement intérimaire PPTE

**6. Il se dégage du scénario de référence que sans un allègement de dette intégral au titre de l'initiative PPTE le Burundi serait surendetté.** Tous les indicateurs de viabilité de la dette, hormis le ratio service de la dette/recettes, dépasseraient les seuils indicatifs. Les ratios VAN de la dette/PIB et dette/exportations restent supérieurs aux seuils indicatifs durant toute la période (encadré 2 et tableau 1). Les tests de résistance standard appliqués au scénario de référence mettent en évidence les considérables vulnérabilités liées à l'évolution de l'endettement extérieur du Burundi; en effet, la plupart des indicateurs d'endettement accusent une nette détérioration dans les tests paramétrés (tableau 2).

**7. Dans le scénario historique tous les indicateurs d'endettement extérieur dépassent leur seuil respectif et restent élevés durant toute la période de prévision** (tableau 2 et graphique 2). Le scénario historique repose sur l'hypothèse que les variables macroéconomiques pertinentes se maintiennent à leur moyenne historique décennale. Le

<sup>7</sup> L'analyse de viabilité de la dette extérieure renseigne uniquement sur la VAN de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État (CGE), faute d'informations sur la dette extérieure privée. Pour le calcul de la VAN le taux d'actualisation est de 5 %. Les paiements au titre du service de la dette sont convertis en dollars EU à partir des projections de taux de change des *Perspectives de l'économie mondiale* conformément aux conditions établies par le cadre conjoint d'analyse de viabilité de la dette que la Banque mondiale et le FMI appliquent aux pays à faible revenu (Cadre opérationnel d'évaluation de la viabilité de la dette dans les pays à faible revenu — Considérations supplémentaires).

déficit courant se maintient à environ 5 % du PIB, la croissance du PIB réel reste faible à quelque 2 % et le profil de l'IDE est moins favorable que dans le scénario de référence, d'où des ratios d'endettement nettement supérieurs.

**Encadré 2 : Synthèse des indicateurs de viabilité du scénario de référence**<sup>1</sup>  
(avec maintien de l'allègement intérimaire PPTE)

	Seuil indicatif <sup>2</sup>	2007	2017	2027	Moyenne 2007-27
VAN de la dette/PIB	30	85	38	32	45
VAN de la dette/exportations	100	998	230	158	315
VAN de la dette/recettes	200	468	192	157	230
Service de la dette/exportations	15	35	15	10	20
Service de la dette/recettes	25	17	12	10	15

<sup>1</sup> Les indicateurs d'endettement se rapportent à la dette extérieure contractée ou garantie par l'État.

<sup>2</sup> Seuil au-delà duquel les pays dont les politiques et les institutions feraient l'objet d'une évaluation comparable auraient une probabilité d'au moins 25 % de connaître un incident prolongé de surendettement durant l'année à venir. Le Burundi est considéré comme affichant de « mauvais résultats » (note de 3,0) au regard de la qualité de ses politiques et de ses institutions mesurée à partir de la moyenne triennale rétrospective de l'indice CPIA (évaluation de la politique et des institutions nationales) de la Banque mondiale.

8. **Un scénario de rechange a été conçu qui prévoit un niveau de rendement plus faible du programme d'investissement financé par la dette, étant donné que les projections de croissance du scénario de référence dépassent de plus d'un écart type la moyenne historique.** Dans ce scénario tous les indicateurs d'endettement restent supérieurs à leurs seuils indicatifs sur toute la période 2007-27, tandis que les indicateurs de service de la dette manifestent un redressement progressif à partir de 2014, du fait d'une plus grande mobilisation de recettes intérieures.

#### **B. Scénario de rechange : fourniture intégrale de l'assistance PPTE et IADM**

9. **Même après l'application intégrale de l'assistance PPTE le risque de surendettement reste considérable** (encadré 3). Même si le ratio VAN de la dette/PIB baisse fortement une fois atteint le point d'achèvement PPTE<sup>8</sup>, comme la part du financement par emprunt s'accroît progressivement la trajectoire de cet indicateur s'approche du seuil, tandis que le ratio VAN de la dette/exportations reste supérieur au seuil indicatif pour l'ensemble de la période projetée. Quand bien même tous les autres indicateurs d'endettement extérieur sont en-dessous de leur seuil respectif durant la période couverte, le ratio VAN de la dette/exportations montre que même après l'allègement PPTE, et en supposant un financement futur à des conditions fortement concessionnelles, le risque de surendettement resterait élevé à long terme. Le profil des ratios d'endettement et de service de la dette seraient les suivants sur le long terme (graphique 2):

- **Le ratio VAN de la dette/PIB devrait être ramené à 23 % après 2008, avant de remonter à environ 28 % en 2027.** L'indicateur se maintient en dessous du seuil spécifique au pays

<sup>8</sup> Il est supposé que le Burundi atteint le point d'achèvement de l'initiative PPTE à la fin septembre 2008.



mais il commence à s'en approcher à mesure que le financement par l'emprunt s'accroît à 50 %.

- **Le ratio VAN de la dette/exportations se maintient au-dessus du seuil indicatif durant toute la période.** Il baisse de 208 % à la fin 2008 à 139 % en 2027, et il devrait représenter en moyenne 141 % des exportations sur la période 2007-27.
- **Les indicateurs du service de la dette extérieure mettent en évidence une charge plus modeste et gérable tant à court qu'à moyen terme.** Le service de la dette publique extérieure devrait représenter en moyenne quelque 8 % des exportations et 6 % des recettes publiques durant la période 2007-27. Son profil se caractérise par un tassement initial puis par une augmentation durant les années de remboursement des décaissements reçus dans le cadre de l'accord FRPC. De manière générale le niveau relativement faible du ratio service de la dette/exportations s'explique par i) l'élément de libéralité stable et relativement élevé du stock de la dette, d'où un niveau de service relativement faible, et ii) l'effet cumulé de la forte croissance des exportations pendant la période où le service de la dette s'accroît du fait de l'achèvement des délais de grâce. Le ratio service de la dette extérieure/recettes budgétaires (dons compris) présente un profil comparable et se situe nettement en dessous du seuil indicatif.

**Encadré 3: Synthèse des indicateurs de viabilité du scénario de rechange<sup>1</sup>**

(avec allègement PPTTE intégral d'ici sept 2008)

	Seuil indicatif <sup>2</sup>	2007	2017	2027	Moyenne 2007-27
VAN de la dette/PIB	30	85	20	28	22
VAN de la dette/exportations	100	998	118	139	141
VAN de la dette/recettes	200	468	99	139	111
Service de la dette/exportations	15	35	4	6	8
Service de la dette/recettes	25	17	3	6	6

<sup>1</sup> Tous les indicateurs d'endettement supposent la fourniture intégrale de l'allègement PPTTE en septembre 2008 et se rapportent à la VAN de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État.

<sup>2</sup> Seuil au-delà duquel les pays dont les politiques et les institutions feraient l'objet d'une évaluation comparable auraient une probabilité d'au moins 25 % de connaître un incident prolongé de surendettement durant l'année à venir. Burundi est considéré comme affichant de « mauvais résultats » (note de 3,0) au regard de la qualité de ses politiques et de ses institutions mesurée à partir de la moyenne triennale rétrospective de l'indice CPIA (évaluation de la politique et des institutions nationales) de la Banque mondiale.

**10. Même une fois atteint le point d'achèvement, la viabilité de la dette du Burundi restera vraisemblablement vulnérable aux chocs exogènes adverses.** Si l'on applique les tests paramétrés standard au scénario postérieur au point d'achèvement, dans les tests de résistance les plus extrêmes tous les indicateurs de stock de la dette restent longtemps supérieurs à leurs seuils indicatifs. Cela met en relief le risque qu'il y a à emprunter à des conditions moins concessionnelles une fois réduit l'endettement extérieur grâce à l'allègement. Autrement dit, le Burundi devrait éviter les emprunts non concessionnels même après avoir obtenu un allègement PPTTE. Il apparaît également nécessaire de faire en

sorte que tous les créanciers alignent leurs concours en tenant compte de la fragilité de la viabilité de la dette du Burundi.

### C. Impact de l'allègement IADM

11. **Une fois atteint le point d'achèvement, le Burundi pourrait bénéficier d'un allègement de la dette envers le FMI, l'AID et la Banque africaine de développement (BAfD) au titre de l'IADM.** Cet allègement représenterait une réduction du stock de la dette de 57 millions de dollars EU. L'effet additionnel de l'IADM, en particulier sur le service de la dette, est relativement modeste et représenterait en moyenne une diminution du service de la dette de 2,5 millions de dollars EU par an sur la période 2007-23, soit environ 1 % des exportations (tableau texte 1). Cela s'explique par la forte réduction résultant de l'initiative PPTE, équivalant à 91,5 % de la VAN de l'encours de la dette à la fin 2004. Si le point d'achèvement était retardé d'un an (à compter de septembre 2008) il s'en suivrait une perte d'allègement IADM de 2,7 millions de dollars EU.

**Tableau texte 1. Burundi : Impact de la fourniture intégrale de l'allègement IADM sur le scénario de référence, 2007-27 1/**  
(pourcentage du PIB)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2017	2022	2027	2007-27 Average
	Ratio VAN dette extérieure/PIB									
Avant IADM	84.8	35.7	33.1	30.8	29.3	27.4	24.2	28.2	29.4	30.5
Après IADM	84.8	22.6	17.8	17.6	18.1	17.8	19.6	25.8	28.2	22.0
	Ratio VAN dette extérieure/exportations									
Avant IADM	997.5	328.9	258.9	227.2	209.1	189.7	146.3	154.1	145.4	213.6
Après IADM	997.5	207.9	138.8	129.8	128.7	123.3	118.5	140.6	139.4	140.7
	Ratio service de la dette/exportations									
Avant IADM	35.2	17.2	19.3	17.2	17.1	19.5	6.5	6.4	7.0	12.1
Après IADM	35.2	9.1	6.1	5.2	5.9	10.0	3.6	4.9	6.2	7.6

Source: Estimations et projections des services du FMI

1/ Les estimations liées à l'IADM supposent que le point d'achèvement PPTE sera atteint en septembre 2008.

### IV. ANALYSE DE VIABILITÉ BUDGÉTAIRE

12. **Le scénario macroéconomique de référence table sur de solides résultats en matière de recettes et sur un financement des activités de reconstruction et de réduction de la pauvreté à moyen et long terme principalement axé sur des dons** (tableau 3). Les besoins d'emprunt du secteur public devraient ainsi progressivement diminuer, tout en maintenant des niveaux de dépenses conformes à la stratégie de réduction de la pauvreté et à la stabilité macroéconomique. Concrètement, la part des recettes par rapport au PIB devrait passer de 19 % en 2006 à 20,4 % en 2027 et les emprunts de 7,5 % du PIB en 2006 à 3,4 % du PIB en moyenne entre 2007 et 2027.

13. **Grâce à la tenue relativement bonne des recettes, la dette publique (extérieure et intérieure) devrait progressivement diminuer dans le scénario de référence<sup>9</sup>.** Le ratio VAN de la dette/recettes devrait être ramené de 252 % en 2007 à 123 % en 2027, et le ratio service de la dette/recettes, de 12 % en 2007 à 9 % en 2027 (tableau 4). Comme pour l'analyse de viabilité de la dette extérieure, le scénario de rechange et les tests paramétrés mettent en évidence un accroissement notable du risque de surendettement à moyen terme (graphique 3). Les ratios VAN de la dette/PIB et dette/recettes connaîtraient une forte augmentation, d'où un risque de ne pas assurer à long terme une croissance soutenue et un rééquilibrage des finances publiques.

14. **D'autres tests de résistance signalent l'impact négatif de certains chocs temporaires sur les indicateurs d'endettement.** Concrètement, une dépréciation réelle de 30 % correspond au test de résistance le plus extrême. Une augmentation ponctuelle des flux générateurs d'endettement de 10 % du PIB et une récession avec un taux de croissance du PIB à la moyenne historique moins un écart type en 2007–08 mettent également en évidence un risque accru de surendettement à moyen terme.

## V. CONCLUSION

15. **Le Burundi est actuellement surendetté.** Même une fois qu'il aura atteint le point d'achèvement de l'initiative PPTE renforcée et qu'il aura bénéficié de l'allègement au titre de cette initiative et de l'IADM, le Burundi continuera d'être fortement vulnérable aux chocs susceptibles de provoquer une diminution des exportations et un ralentissement de la croissance économique. Pour que le pays soit en mesure de réduire les niveaux élevés des ratios d'endettement par rapport aux exportations et de maintenir les autres ratios d'endettement en dessous des seuils indicatifs, les autorités devront particulièrement insister sur les cinq domaines suivants. Premièrement, elles devront mener un programme de réformes à la fois énergique et soutenu, notamment pour diversifier et accroître les exportations et partant promouvoir une solide croissance du PIB. Deuxièmement, les autorités devront mener des politiques budgétaire et monétaire prudentes à l'appui de la discipline budgétaire et de la stabilité macroéconomique. Troisièmement, tout en assurant une gestion prudente de la dette, elles devront veiller à ce que les financements futurs prennent la forme de dons ou de prêts fortement concessionnels à court et moyen terme. Quatrièmement, elles devront renforcer les politiques et les institutions ayant trait à la gestion de la dette. Enfin, cinquièmement elles devront redoubler d'efforts pour tenir dès que possible les déclencheurs liés au point d'achèvement PPTE.

---

<sup>9</sup> Selon la méthodologie de l'AVD applicable aux pays à faible revenu, le ratio service de la dette/recettes est calculé en incluant les dons budgétaires dans les recettes. Le cadre d'AVD PPTE exclut les dons.

**Tableau 1. Burundi: Cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2007–2027 1/**  
(en pourcentage du PIB sauf indication contraire)

	Effectif					Moyenne historique 6/	Écart type 6/	Projections									
	2004	2005	2006	2007	2008			2009	2010	2011	2012	2007–12 Moyenne	2017	2027	2013–27 Moyenne		
<b>Dette extérieure (nominale) 1/</b>	220.1	183.0	166.2	155.5	133.1	120.7	109.8	101.4	95.2	68.9	55.5						
dont dette contractée ou garantie par l'État (CGE)	220.1	183.0	166.2	155.5	133.1	120.7	109.8	101.4	93.2	68.9	55.5						
Variation de la dette extérieure	-4.5	-37.1	-16.8	-10.7	-22.5	-12.4	-10.9	-8.4	-8.2	-2.5	-2.1						
Flux générateurs d'endettement net identifiés	-24.1	-33.0	-15.2	-3.0	-4.8	-6.3	-4.8	-2.9	-2.6	-0.4	0.1						
<b>Déficit du solde extérieur courant hors intérêts</b>	6.6	8.2	14.0	11.0	13.1	11.4	12.5	12.6	12.3	12.2	9.9	11.5					
Déficit de la balance des biens et des services	24.3	28.1	37.4	35.0	33.4	30.2	30.2	28.0	26.4	19.0	12.4						
Exportations	9.6	11.5	10.5	8.5	10.8	12.8	13.6	14.0	14.4	16.6	20.2						
Importations	33.9	39.7	47.9	43.5	44.3	43.0	43.8	42.0	40.8	35.5	32.6						
Transferts courants nets (négatif = entrée)	-18.9	-20.1	-24.4	-25.0	-21.1	-18.1	-17.1	-14.9	-13.6	-9.4	-4.5						
dont officiels	-17.4	-17.9	-21.2	-22.1	-18.4	-16.0	-15.2	-12.8	-11.5	-7.6	-2.9						
Autres flux du compte extérieur courant (négatif = entrée nette)	1.2	0.1	1.0	1.0	0.8	-0.7	-0.6	-0.5	-0.5	2.7	2.0						
<b>IDE net (négatif = entrée)</b>	-8.7	-5.2	-7.3	-9.1	-10.4	-11.7	-11.4	-9.8	-9.8	-9.0	-6.9						
<b>Dynamique endogène de la dette 2/</b>	-22.0	-36.0	-22.0	-5.0	-7.5	-6.0	-5.9	-5.7	-5.2	-3.6	-2.9						
Contribution du taux d'intérêt nominal	1.5	1.4	0.4	0.6	0.5	0.9	0.8	0.7	0.6	0.4	0.3						
Contribution de la croissance réelle du PIB	-9.7	-1.7	-8.2	-5.5	-8.0	-6.9	-6.6	-6.4	-5.8	-4.0	-3.2						
Contribution des variations des prix et des taux de change	-13.8	-35.8	-14.1	...	...	...	...	...	...	...	...						
<b>Résiduel (3-4) 3/</b>	19.6	-4.1	-1.6	-0.3	-6.3	-1.3	-3.0	-3.6	-3.8	-0.9	-1.2						
dont financement exceptionnel	-12.1	-4.9	-4.3	-5.8	-8.2	-3.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0						
VAN de la dette extérieure 4/	...	...	88.0	84.8	72.3	66.2	60.7	56.3	51.7	38.0	31.9						
en pourcentage des exportations	...	...	840.8	997.5	666.9	517.0	446.9	401.4	358.2	229.7	158.0						
<b>VAN de la dette extérieure CGE</b>	...	...	88.0	84.8	72.3	66.2	60.7	56.3	51.7	38.0	31.9						
en pourcentage des exportations	...	...	840.8	997.5	666.9	517.0	446.9	401.4	358.2	229.7	158.0						
<b>Ratio service de la dette/exportations (%)</b>	111.4	46.7	21.0	46.7	21.0	21.0	21.0	21.0	21.0	21.0	21.0						
<b>Ratio service dette CGE/recettes (%)</b>	111.4	46.7	21.0	46.7	21.0	21.0	21.0	21.0	21.0	21.0	21.0						
Total besoins bruts de financement (milliards \$ E.U.)	56.8	67.0	81.3	48.8	57.7	52.4	73.5	104.7	114.4	129.7	246.2						
Déficit compte courant hors intérêts qui stabilise ratio d'endettement	11.1	45.3	30.8	21.7	35.6	23.8	23.4	21.0	20.5	14.7	11.9						
<b>Principales hypothèses macroéconomiques</b>																	
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	4.8	0.9	5.1	3.6	5.9	5.7	6.0	6.3	6.2	6.0	6.0	6.1					
Déflateur du PIB en dollars E.U. (variation en pourcentage)	6.5	19.4	8.4	4.6	7.9	3.7	2.6	1.8	1.7	1.7	1.6	1.7					
Taux d'intérêt effectif (%) 5/	0.7	0.8	0.3	0.4	0.4	0.7	0.7	0.7	0.7	0.6	0.7	0.6					
Croissance des exportations de B&S (valeur \$ E.U., en %)	27.1	44.8	3.5	-11.9	45.8	29.3	15.4	11.7	11.2	16.9	11.3	6.9	10.3				
Croissance des importations de B&S (valeur \$ E.U., en %)	36.8	40.9	37.6	-1.5	16.3	6.4	10.7	3.9	5.0	6.8	5.8	5.3	6.3				
Élément de don des nouveaux emprunts du secteur public (%)	...	...	...	39.3	51.1	51.1	51.1	51.1	51.1	49.1	51.1	51.1	51.1				
Flux d'aide (milliards \$ E.U.) 7/	206.9	207.9	289.7	329.6	362.5	364.1	357.1	373.7	380.7	478.0	649.2						
dont : dons	164.4	130.5	219.7	266.3	290.6	328.1	324.2	320.9	326.5	370.0	463.0						
dont : prêts concessionnels	42.5	69.3	34.3	24.0	39.4	36.0	32.9	52.9	54.2	108.0	186.2						
Financement équivalent dons (% du PIB) 8/	...	...	...	28.7	27.5	28.0	25.3	23.9	22.5	18.5	11.4						
Financement équivalent dons (% du financement extérieur) 8/	...	...	...	91.2	94.2	95.2	95.5	93.1	93.0	88.9	86.0						
<b>Pour mémoire :</b>																	
PIB nominal (millions \$ E.U.)	664.5	800.6	912.1	988.6	1129.4	1237.6	1346.2	1456.6	1574.0	2303.1	4901.1						

Source: Simulations des services du FMI.

1/ Inclut la dette extérieure du secteur public et du secteur privé.

2/ Calculé selon la formule  $[r - g - r(1+g)] / (1+g+r-g)$  fois le ratio de la dette de la période précédente, avec  $r$  = taux d'intérêt nominal;  $g$  = taux de croissance du déflateur du PIB en dollars E.U.

3/ Inclut le financement exceptionnel (variations des arriérés et allègements de dette); les variations des avoirs extérieurs bruts; et les ajustements pour changements de valeur. Pour les projections comprend aussi la contribution des variations des prix et des taux de change.

4/ Repose sur l'hypothèse que la VAN de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

5/ Paiements d'intérêts de l'année en cours divisés par l'encours de la dette de la période précédente.

6/ Les moyennes historiques et les écarts type sont en général calculés sur les dix dernières années, sous réserve de la disponibilité des données.

7/ Définis comme dons, prêts concessionnels et allègement de la dette.

8/ Le financement équivalent dons inclut les dons octroyés directement à l'État et par le biais des nouveaux emprunts (différence entre la valeur nominale et la VAN de la dette nouvelle).

**Tableau 2. Burundi: Analyse de sensibilité des principaux indicateurs d'endettement extérieur contracté ou garanti par l'État, 2007–27**  
(pourcentage)

	Projections							
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2017	2027
<b>Ratio VAN de la dette/PIB</b>								
<b>Scénario de référence</b>	85	72	66	61	56	52	<b>38</b>	32
<b>A. Scénarios de rechange</b>								
A1. Principales variables à leurs moyennes historiques en 2008-27 1/	85	81	81	81	79	78	<b>74</b>	76
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2008-27 2/	85	73	68	63	59	55	<b>45</b>	46
<b>B. Tests paramétrés</b>								
B1. Croissance réelle du PIB à la moyenne historique moins un écart type en 2008-09	85	77	75	69	64	59	<b>43</b>	36
B2. Croissance valeur des exportations à la moyenne historique moins un écart type en 2008-09 3/	85	75	73	67	63	58	<b>43</b>	33
B3. Déflateur du PIB en dollars E.U. à la moyenne historique moins un écart type en 2008-09	85	89	96	88	82	75	<b>55</b>	46
B4. Flux nets non créateurs d'endettement à la moyenne historique moins un écart type en 2008-09 4/	85	85	90	84	79	73	<b>56</b>	37
B5. Combinaison de B1-B4 au moyen de chocs d'un demi écart type	85	99	119	110	103	96	<b>73</b>	51
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2008 5/	85	100	92	84	78	72	<b>53</b>	44
<b>Ratio VAN de la dette/exportations</b>								
<b>Scénario de référence</b>	998	667	517	447	401	358	<b>230</b>	158
<b>A. Scénarios de rechange</b>								
A1. Principales variables à leurs moyennes historiques en 2007-26 1/	998	748	636	594	566	538	<b>445</b>	374
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2007-26 2/	998	674	528	461	420	381	<b>273</b>	227
<b>B. Tests paramétrés</b>								
B1. Croissance réelle du PIB à la moyenne historique moins un écart type en 2008-09	998	667	517	447	401	358	<b>230</b>	158
B2. Croissance valeur des exportations à la moyenne historique moins un écart type en 2008-09 3/	998	1342	1911	1659	1496	1342	<b>872</b>	555
B3. Déflateur du PIB en dollars E.U. à la moyenne historique moins un écart type en 2008-09	998	667	517	447	401	358	<b>230</b>	158
B4. Flux nets non créateurs d'endettement à la moyenne historique moins un écart type en 2008-09 4/	998	785	707	618	562	509	<b>337</b>	185
B5. Combinaison de B1-B4 au moyen de chocs d'un demi écart type	998	1174	1432	1250	1133	1023	<b>674</b>	387
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2008 5/	998	667	517	447	401	358	<b>230</b>	158
<b>Ratio VAN de la dette/recettes</b>								
<b>Scénario de référence</b>	468	378	343	309	286	263	<b>192</b>	157
<b>A. Scénarios de rechange</b>								
A1. Principales variables à leurs moyennes historiques en 2007-26 1/	468	424	421	411	404	394	<b>371</b>	373
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2007-26 2/	468	382	350	319	300	280	<b>228</b>	226
<b>B. Tests paramétrés</b>								
B1. Croissance réelle du PIB à la moyenne historique moins un écart type en 2008-09	468	403	389	351	325	298	<b>217</b>	179
B2. Croissance valeur des exportations à la moyenne historique moins un écart type en 2008-09 3/	468	391	378	343	319	294	<b>217</b>	165
B3. Déflateur du PIB en dollars E.U. à la moyenne historique moins un écart type en 2008-09	468	464	496	448	415	381	<b>278</b>	228
B4. Flux nets non créateurs d'endettement à la moyenne historique moins un écart type en 2008-09 4/	468	445	468	428	401	373	<b>281</b>	184
B5. Combinaison de B1-B4 au moyen de chocs d'un demi écart type	468	516	617	562	525	488	<b>366</b>	250
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2008 5/	468	523	475	428	397	364	<b>265</b>	218

**Tableau 2. Analyse de sensibilité des principaux indicateurs d'endettement extérieur contracté ou garanti par l'État, 2007-27 (suite)**

Scénario de référence	Ratio service de la dette/exportations (pourcentage)									
	35	22	36	32	31	33	15	10		
<b>A. Scénarios de rechange</b>										
A1. Principales variables à leurs moyennes historiques en 2007-26 1/	35	25	44	43	44	49	30	34		
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2007-26 2/	35	22	36	33	32	32	17	14		
<b>B. Tests paramétrés</b>										
B1. Croissance réelle du PIB à la moyenne historique moins un écart type en 2008-09	35	22	36	32	31	33	15	10		
B2. Croissance valeur des exportations à la moyenne historique moins un écart type en 2008-09 3/	35	43	120	110	106	111	52	37		
B3. Déflateur du PIB en dollars E.U. à la moyenne historique moins un écart type en 2008-09	35	22	36	32	31	33	15	10		
B4. Flux nets non créateurs d'endettement à la moyenne historique moins un écart type en 2008-09 4/	35	22	37	34	33	34	19	14		
B5. Combinaison de B1-B4 au moyen de chocs d'un demi écart type	35	34	79	74	71	73	39	28		
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2008 5/	35	22	36	32	31	33	15	10		
<b>Ratio service de la dette/recettes</b>										
Scénario de référence	17	12	24	22	22	24	12	10		
<b>A. Scénarios de rechange</b>										
A1. Principales variables à leurs moyennes historiques en 2007-26 1/	17	14	29	29	32	36	25	34		
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2007-26 2/	17	12	24	23	23	24	14	14		
<b>B. Tests paramétrés</b>										
B1. Croissance réelle du PIB à la moyenne historique moins un écart type en 2008-09	17	13	27	25	25	27	14	11		
B2. Croissance valeur des exportations à la moyenne historique moins un écart type en 2008-09 3/	17	12	24	23	23	24	13	11		
B3. Déflateur du PIB en dollars E.U. à la moyenne historique moins un écart type en 2008-09	17	15	34	32	32	35	18	15		
B4. Flux nets non créateurs d'endettement à la moyenne historique moins un écart type en 2008-09 4/	17	12	24	24	24	25	16	13		
B5. Combinaison de B1-B4 au moyen de chocs d'un demi écart type	17	15	34	33	33	35	21	18		
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2008 5/	17	17	33	31	31	33	17	14		
<i>Poste pour mémoire:</i>										
Élément de don retenu en hypothèse pour financement résiduel (c-à-d en sus du scénario de référence) 6/	51	51	51	51	51	51	51	51		

Source : projections et simulations des services du FMI.

1/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, la croissance du déflateur du PIB (valeur en dollars E.U.), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB, et les flux non créateurs d'endettement.

2/ On suppose le taux d'intérêt sur les nouveaux emprunts plus élevé de 2 points de pourcentage que dans le scénario de référence., avec des périodes de grâce et des échéances identiques à celles du scénario de référence.

3/ On suppose que les valeurs des exportations demeurent définitivement au niveau inférieur, mais que le solde extérieur courant revient à son niveau du scénario de référence en pourcentage du PIB après le choc (ce qui suppose implicitement un ajustement compensatoire du niveau des importations).

4/ Comprend les transferts officiels et privé et l'IDE.

5/ La dépréciation est définie comme le pourcentage de baisse du taux dollar/monnaie locale, qui ne peut dépasser 100 %.

6/ S'applique à tous les scénarios de vulnérabilité sauf A2 (financement moins favorable) pour lesquels les conditions de tous les emprunts nouveaux sont celles précisées à la note 2.

**Tableau 3.Burundi: Cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2004–2027**  
(en pourcentage du PIB sauf indication contraire)

	Effectif		Estimateur					Projections				
	2006	Moyenne historique 5/	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2007–12 Moyenne	2017	2027	2013–27 Moyenne
<b>Dette du secteur public 1/</b>	185.8		174.1	149.1	135.5	123.7	114.0	104.7		76.2	58.6	
dont dette libellée en devises	161.9		151.6	133.1	121.1	110.9	102.4	94.1		69.6	56.1	
Variation de la dette du secteur public	-6.4		-11.7	-25.0	-13.7	-11.8	-9.7	-9.3		-3.2	-2.3	
Flux générateurs d'endettement identifiés	-16.8		-23.3	-17.3	-9.3	-9.0	-8.2	-6.2		-3.5	-3.6	
Déficit primaire	-5.6	0.7	-5.6	-5.3	-7.1	-6.8	-6.0	-6.0	-6.1	-3.2	0.9	-0.3
Recettes et dons	37.0		41.7	41.3	39.2	41.8	37.4	36.3		33.7	28.8	
dont : dons	18.0		23.6	22.1	19.9	22.1	17.7	16.7		13.2	7.9	
Dépenses primaires (hors intérêts)	-24.7		-23.7	-24.5	-26.4	-26.4	-25.7	-25.8		-23.7	-20.0	
Dynamique automatique de la dette	-12.6		-12.4	-15.5	-11.1	-9.0	-8.2	-7.4		-4.8	-3.5	
Contribution du différentiel de taux d'intérêt/croissance	-12.1		-8.3	-11.1	-9.4	-9.0	-8.4	-7.6		-4.9	-3.8	
dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen	-2.8		-1.8	-1.4	-1.4	-1.3	-1.1	-0.9		-0.4	-0.3	
dont : contribution de la croissance du PIB réel	-9.4		-6.5	-9.7	-8.0	-7.7	-7.4	-6.7		-4.5	-3.5	
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	-0.5		-4.1	-4.4	-1.7	0.0	0.2	0.2		...	...	
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	-3.0		-6.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Produit des privatisations (négatif)	-1.1		-0.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Comptabilisation des passifs implicites ou conditionnels	0.0		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Allègement de la dette (PPTTE et autre)	-1.9		-5.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Autres (préciser, par ex. recapitalisation bancaire)	0.0		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Residuel, y compris variation des actifs	10.4		11.6	-7.7	-4.4	-2.8	-1.5	-3.2		0.3	1.3	
<b>VAN de la dette du secteur public</b>	109.6		105.2	88.4	80.8	74.1	68.5	62.7		44.9	34.8	
dont : dette libellée en devises	85.7		82.7	72.3	66.4	61.3	56.8	52.2		38.4	32.2	
dont : extérieure	85.7		82.7	72.3	66.4	61.3	56.8	52.2		38.4	32.2	
VAN passif conditionnel (non compris dans dette secteur publ.)	...		...	...	...	...	...	...		...	...	
Besoin brut de financement 2/	3.1		0.3	2.5	7.0	5.0	5.2	6.6		4.5	2.6	
Ratio VAN de la dette du secteur public/recettes et dons (%)	295.8		252.3	214.3	206.0	177.4	183.1	172.7		133.5	120.7	
Ratio VAN de la dette du secteur public/recettes (%)	575.4		580.4	461.8	418.0	377.5	348.4	318.9		219.7	166.5	
dont : extérieure 3/	449.9		456.2	377.9	343.8	312.2	289.2	265.3		187.8	154.3	
Ratio service de la dette/recettes et dons (%) 4/	11.7		12.4	10.5	13.4	12.1	13.6	14.9		9.6	9.3	
Ratio service de la dette/recettes (%) 4/	22.7		28.6	22.6	27.1	25.7	25.8	27.5		15.9	13.0	
Déficit primaire qui stabilise le ratio dette/PIB	0.8		6.1	19.7	6.6	5.0	3.6	3.3		0.0	3.2	
<b>Key macroeconomic and fiscal assumptions</b>												
Croissance du PIB réel (%)	5.1	1.9	3.6	5.9	5.7	6.0	6.3	6.2	5.6	6.0	6.0	6.1
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette libellée en devises (%)	0.3	1.1	0.4	0.4	0.7	0.7	0.7	0.7	0.6	0.7	0.6	0.6
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette en monnaie nationale (%)	6.7	-3.0	8.6	3.4	0.5	0.6	1.7	2.4	1.6	7.0	18.3	10.0
Dépréciation du taux de change réel (%), + dénote dépréciation	-0.3	3.4	12.4	-2.7	...	...	...	...	...	...	...	...
Taux d'inflation (déflateur PIB, %)	3.7	11.7	8.0	6.2	4.0	4.0	3.8	3.8	5.2	3.8	3.7	3.7
Croissance dépenses primaires réelles (avec déflateur PIB, %)	14.1	7.0	6.2	13.7	9.6	8.1	-4.6	6.4	6.6	3.9	4.6	4.0
Élément de don des nouveaux emprunts extérieurs (%)	...	...	39.3	51.1	51.1	51.1	51.1	51.1	49.1	51.1	51.1	...

Sources : Autorités burundaises; estimations et projections des services du FMI.

1/ Indiquer couverture du secteur public, par exemple administrations publiques ou secteur public non financier. Indiquer également s'il s'agit de dette brute ou nette.

2/ Le besoin brut de financement est défini comme le déficit primaire plus le service de la dette plus le stock de la dette à court terme à la fin de la dernière période.

3/ Recettes à l'exclusion des dons.

4/ Le service de la dette est défini comme la somme des intérêts et amortissements de la dette à moyen et long terme.

5/ Les moyennes historiques et les écarts type sont en général calculés sur les dix dernières années, sous réserve de la disponibilité des données.

Tableau 4. Burundi : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs d'endettement public, 2007–2027

	Projections							
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2017	2027
<b>Ratio VAN de la dette/PIB</b>								
<b>Baseline</b>	105	88	81	74	68	63	45	35
<b>A. Alternative scenarios</b>								
A1. La croissance du PIB réel et le solde primaire sont à leurs moyennes historiques	105	93	88	84	82	78	69	81
A2. Le solde primaire est inchangé par rapport à 2007	105	87	76	68	60	52	24	2
A3. Croissance du PIB inférieure en permanence 1/	105	89	82	76	70	65	50	48
<b>B. Tests paramétrés</b>								
B1. La croissance du PIB réel est à la moyenne historique moins un écart type en 2008–09	105	95	93	87	82	76	61	56
B2. Le solde primaire est à la moyenne historique moins un écart type en 2008–09	105	91	83	77	71	65	47	36
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi écart type	105	95	91	83	75	68	45	31
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30% en 2008	105	121	112	103	96	88	62	40
B5. Augmentation de 10% du PIB des autres flux créateurs de dette en 2008	105	93	85	78	72	67	48	37
<b>Ratio VAN de la dette/recettes 2/</b>								
<b>Scénario de référence</b>	252	214	206	177	183	173	136	123
<b>A. Scénarios de rechange</b>								
A1. La croissance du PIB réel et le solde primaire sont à leurs moyennes historiques	252	221	216	190	203	195	174	216
A2. Le solde primaire est inchangé par rapport à 2007	252	211	195	162	161	143	72	6
A3. Croissance du PIB inférieure en permanence 1/	252	215	207	180	186	177	148	165
<b>B. Tests paramétrés</b>								
B1. La croissance du PIB réel est à la moyenne historique moins un écart type en 2008–09	252	222	223	194	205	197	174	191
B2. Le solde primaire est à la moyenne historique moins un écart type en 2008–09	252	219	213	183	189	179	142	127
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi écart type	252	223	220	187	192	179	131	108
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30% en 2008	252	294	285	247	256	242	186	143
B5. Augmentation de 10% du PIB des autres flux créateurs de dette en 2008	252	225	217	187	194	183	146	129
<b>Ratio service de la dette/recettes 2/</b>								
<b>Scénario de référence</b>	12	10	13	12	14	15	10	9
<b>A. Scénarios de rechange</b>								
A1. La croissance du PIB réel et le solde primaire sont à leurs moyennes historiques	12	11	14	13	15	17	12	16
A2. Le solde primaire est inchangé par rapport à 2007	12	10	13	12	13	15	9	5
A3. Croissance du PIB inférieure en permanence 1/	12	11	13	12	14	15	10	11
<b>B. Tests paramétrés</b>								
B1. La croissance du PIB réel est à la moyenne historique moins un écart type en 2008–09	12	11	14	13	15	16	11	12
B2. Le solde primaire est à la moyenne historique moins un écart type en 2008–09	12	10	13	12	14	15	10	10
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi écart type	12	11	14	13	14	16	10	9
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30% en 2008	12	11	14	13	14	16	10	10
B5. Augmentation de 10% du PIB des autres flux créateurs de dette en 2008	12	10	14	12	14	15	10	10

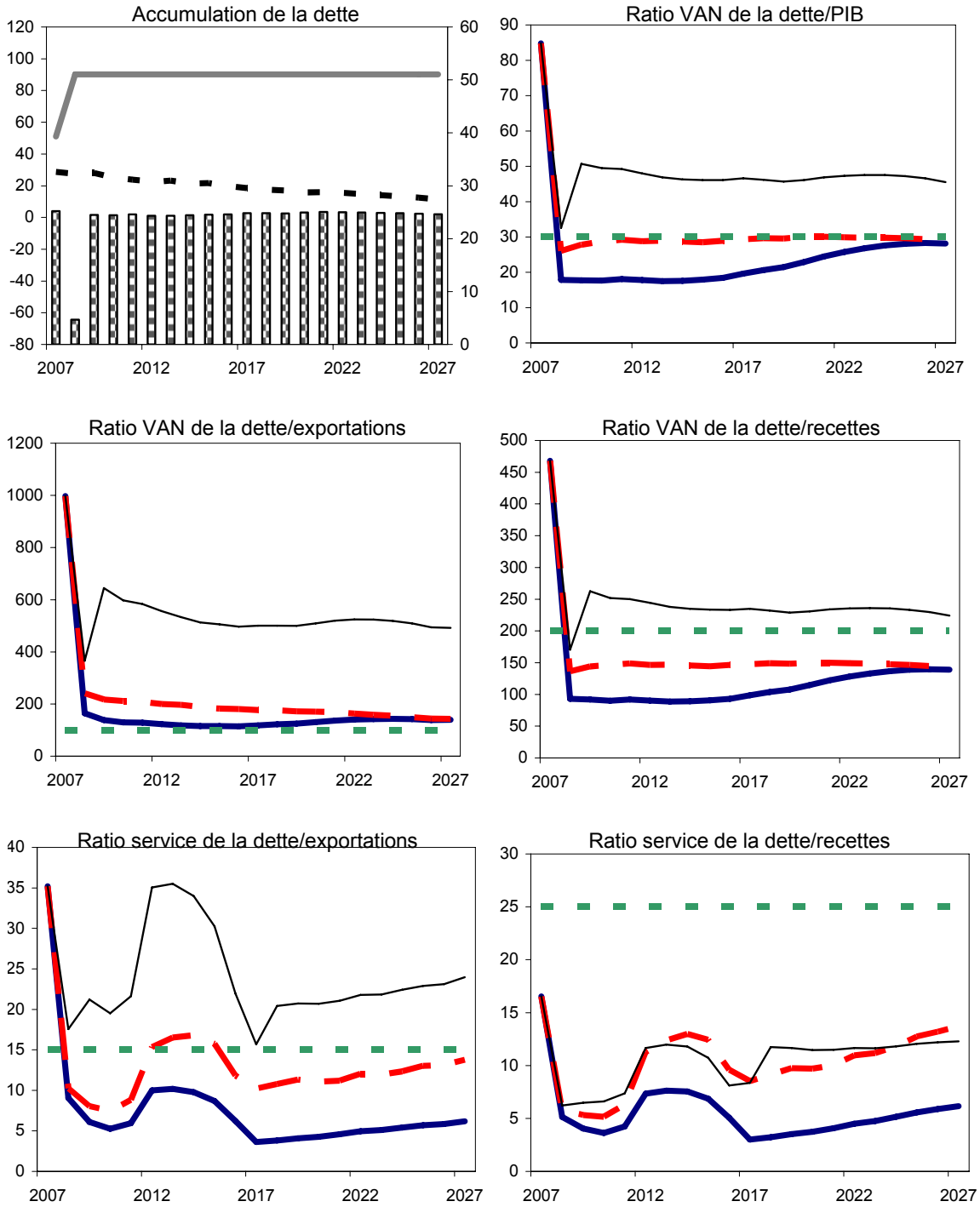
Sources : Autorités burundaises; estimations et projections des services du FMI.

1/ Suppose que la croissance du PIB réel est au niveau de référence moins un écart type divisé par la racine carrée de 20 (c-à-d, la longueur de la période de projection).

2/ Les recettes incluent les dons.

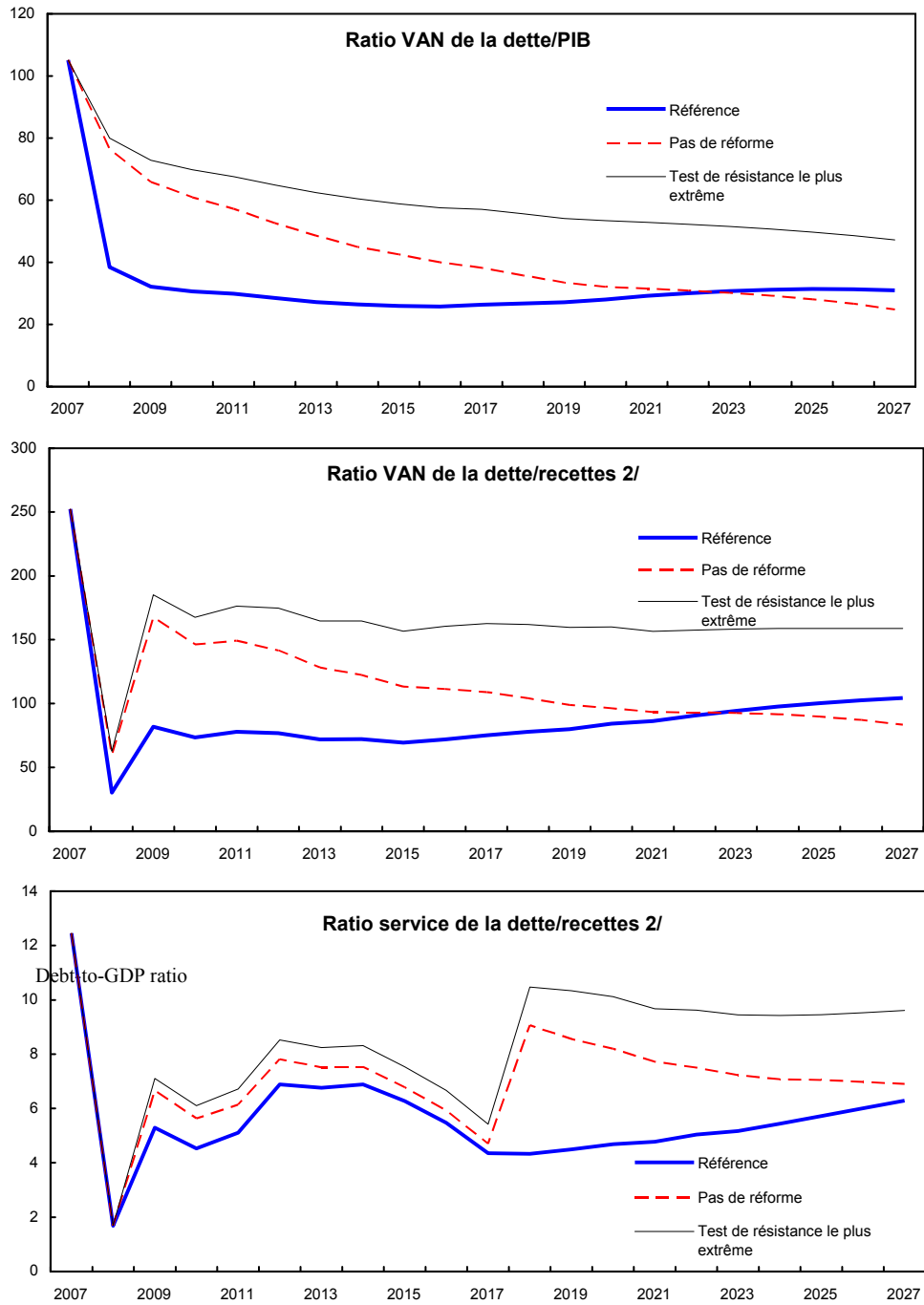


Graphique 2. Burundi: Indicateurs de dette extérieure contractée ou garantie par l'Etat selon divers scénarios, 2007-2027



Source: Projections et simulation des services du FMI.

Graphique 3. Burundi : Indicateurs d'endettement public selon divers scénarios , 2007-2027 1/



Source: Staff projections and simulations.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit les ratios les plus élevés en 2017

2/ Les recettes comprennent les dons.

**Déclaration du représentant des services du FMI sur le Burundi**  
**Réunion du Conseil d'administration**  
**16 janvier 2008**

1. Les informations ci-dessous ont été obtenues après la date de publication du rapport des services du FMI et **ne changent pas les grandes lignes de l'évaluation des services.**

2. D'après les informations dernièrement reçues des autorités, toutes les mesures préalables pour la sixième revue du programme FRPC ont été réalisées (voir tableau ci-dessous).

Cependant, en approuvant le projet de révision des statuts de la BRB le 4 janvier 2008, le Conseil des ministres a modifié un certain nombre d'articles, dont celui relatif à la présidence du Conseil général de la BRB, où le Gouverneur serait remplacé par l'un des Conseillers externes. Les services du FMI entendent examiner l'incidence de ces changements sur l'objectif recherché d'indépendance de la banque centrale et, le cas échéant, proposeront des mesures correctives conformes aux meilleures pratiques internationales, dans le cadre des entretiens relatifs à un accord FRPC ultérieur.

Burundi – État d'avancement des mesures préalables pour la sixième revue de l'accord FRPC	
Mesure préalable	État d'avancement
Ordonnances du Ministre des Finances :	
▪ Établissant la liste exhaustive des types de dépenses sans ordonnancement préalable	Réalisée, 9 janvier 2008
▪ Précisant les dispositions de l'article 52 de la loi sur la comptabilité publique	Réalisée, 9 janvier 2008
▪ Concernant le statut et les prérogatives du service de contrôle interne du ministère des finances, ainsi que le cahier des charges du bureau chargé du développement du SIGEFI.	Réalisée, 8 janvier 2008 et 31 décembre 2007
▪ Promulgation de la loi de finances 2008 conformément au programme discuté avec les services du FMI	Réalisée, 30 décembre 2007
▪ Lancement d'un audit externe des dépenses PPTE	Réalisée, 6 décembre 2007
▪ Approbation des textes d'application de la loi statistique	Réalisée, 20 décembre 2007 (révisé du 27 novembre 2007)
▪ Adoption parlementaire de la loi contre le blanchiment de l'argent	Réalisée, 17 décembre 2007
▪ Lancement d'un audit externe des dettes croisées du secteur pétrolier avec le budget.	Réalisée, 10 décembre 2007
▪ Lancement du processus de recensement des effectifs de l'état	Réalisée, 10 décembre 2007

Burundi – État d'avancement des mesures préalables pour la sixième revue de l'accord FRPC	
Mesure préalable	État d'avancement
▪ Approbation des statuts révisé de la BRB par le conseil des ministres et soumission au parlement	Réalisée, 4 janvier 2008

Communiqué de presse n° 08/07  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
Le 16 janvier 2008

Fonds monétaire international  
Washington, D.C. 20431 USA

**Le FMI achève la sixième et dernière revue au titre de l'accord FRPC avec le Burundi  
et approuve le décaissement de 11,4 millions de dollars EU**

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé aujourd'hui la sixième et dernière revue des résultats économiques obtenus par le Burundi dans le cadre de l'accord FRPC (Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance) d'un montant de 69,30 millions de DTS (environ 110,3 millions de dollars EU) en vigueur. L'achèvement de la revue permettra le déblocage d'un montant équivalent à 7,15 millions de DTS (environ 11,4 millions de dollars EU), et le montant total de l'accord aura alors été décaissé.

En achevant cette revue, le Conseil a aussi accordé au Burundi une dérogation pour le non-respect d'un critère de réalisation quantitatif concernant l'accumulation temporaire d'arriérés de paiements extérieurs et d'un critère de réalisation structurel concernant la mise en place d'un fichier unique pour la gestion informatisée de la paye.

Approuvé initialement le 23 janvier 2004 pour un montant équivalent à 69,30 millions de DTS, soit environ 110,3 millions de dollars (voir [Communiqué de presse No. 04/13](#)), l'accord FRPC a été prorogé jusqu'au 30 septembre 2007, puis à nouveau jusqu'au 22 janvier 2008.

La FRPC est le guichet concessionnel du FMI pour les pays à faible revenu. Les programmes qu'elle appuie reposent sur des stratégies nationales de réduction de la pauvreté adoptées à l'issue d'un processus participatif auquel sont associés la société civile et les partenaires au développement, et présentées dans un document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP). L'objectif est de faire en sorte que les programmes appuyés par la FRPC s'inscrivent dans un cadre de politique macroéconomique, structurelle et sociale de nature à stimuler la croissance et à faire reculer la pauvreté. Les prêts au titre de la FRPC sont assortis d'un taux d'intérêt annuel de 0,5 % et remboursables sur 10 ans, avec une période de grâce de 5 ½ ans pour le remboursement du principal.

Après l'examen des résultats économiques du Burundi par le Conseil d'administration, M. Murilo Portugal, Directeur général adjoint du FMI et président par intérim du Conseil, a déclaré:

«L'engagement des autorités à conduire une politique macroéconomique saine et les perspectives de renforcement de la croissance et de ralentissement de l'inflation en 2008 sont encourageantes. Depuis le milieu de 2007, les autorités burundaises ont pris des mesures pour s'attaquer aux questions de gouvernance, consolider les soldes budgétaires et améliorer

les résultats obtenus sur le front économique et monétaire. La mise en œuvre de ces mesures devra se poursuivre à un rythme soutenu pour accroître l'investissement, maintenir une croissance économique plus forte et faire reculer sensiblement la pauvreté.

L'amélioration de la collecte des recettes, conjuguée à une gestion prudente de l'attente d'un dividende de la paix dans le secteur public, contribuera au renforcement de la situation budgétaire du Burundi. La meilleure gestion des finances publiques, qui passe par la mise en place de contrôles financiers efficaces, aidera à assurer l'intégrité des finances publiques.

Les progrès dans la gouvernance et l'efficacité de la banque centrale, notamment la mise en œuvre de mesures visant à affirmer son indépendance et sa responsabilisation, sont encourageants. Le renforcement progressif de ses opérations et la poursuite d'une approche proactive, conjugués au resserrement de la coopération entre le ministère des finances et la banque centrale, aideront à améliorer les prévisions de liquidité et donneront plus d'efficacité à la politique monétaire. Des travaux sont engagés pour soutenir le système bancaire en améliorant la supervision et en relevant les normes de fonds propres applicables aux banques.

Il importe d'accélérer les réformes structurelles, y compris la préparation du processus de privatisation des secteurs productifs de l'économie, et notamment du secteur du café. L'amélioration du climat de l'investissement sera essentielle pour attirer les investisseurs privés et stimuler la croissance économique.

Le Burundi est surendetté. Les progrès vers le point d'achèvement prévu dans par l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) ont été plus lents que prévu. Les autorités doivent redoubler d'efforts dans ce sens, améliorer les procédures de paiement du service de la dette et éviter de contracter des emprunts extérieurs assortis de conditions non concessionnelles», a ajouté M. Portugal.

**Déclaration de MM. Gakunu et Nintunze sur le Burundi**  
**Réunion 08/4 du Conseil d'administration**  
**Le 16 janvier 2008**

**Introduction**

1. Les autorités burundaises ont continué d'appliquer fermement une politique macroéconomique et des réformes structurelles ambitieuses dont les résultats méritent d'être salués. Ces performances ont été accomplies dans un environnement de sortie de conflit très délicat et malgré une série de chocs exogènes, parmi lesquels la sécheresse et le retard considérable pris dans le décaissement des aides budgétaires programmées ont joué un rôle prédominant. Les autorités sont reconnaissantes au FMI pour son appui et son engagement constructif à leurs côtés, et remercient ses services pour la franchise du dialogue qu'ils ont entretenu avec elles et les conseils qu'ils leur ont apportés dans le cadre du programme.

2. Les autorités ont persévéré dans l'effort engagé pour favoriser la reprise économique, et la performance macroéconomique globale est par conséquent satisfaisante. À une exception près, tous les critères de réalisation quantitatifs ont été respectés. Les arriérés de paiements extérieurs accumulés fin 2006 furent limités puis rapidement réglés en début 2007, et le programme de réformes structurelles a été mis en œuvre à un rythme satisfaisant, bien que plus lentement que prévu, en raison surtout des contraintes de capacité. À cet égard, le critère de réalisation structurel relatif à la mise en place d'un système unifié de gestion informatisée de la paye n'a pas été observé à la fin juin 2007, car le recensement des fonctionnaires de l'Etat a été reporté suite à la disponibilité plus tardive de l'assistance technique prévue à cet effet. Toutefois, les autorités n'ont pas ménagé leurs efforts pour accélérer la mise en œuvre du programme de réformes structurelles, et ont pris des mesures correctrices pour améliorer la gestion des finances publiques, en lançant notamment, au mois de mai 2007, des groupes de travail chargés de renforcer les réformes du système comptable et de la gestion de trésorerie, et d'améliorer le fonctionnement opérationnel du système intégré de gestion des finances informatisé (SIGEFI). Les onze mesures préalables convenues pour permettre l'achèvement de la sixième revue du programme appuyé par la FRPC ont été prises selon le calendrier prévu.

3. Les autorités souscrivent, dans l'ensemble, aux grandes lignes de l'appréciation des services du FMI, et elles prendront des mesures appropriées pour donner suite aux recommandations faites dans ce cadre. Étant donné les bons résultats qu'elles ont obtenus et suite à leur engagement constant à mener à bien le programme en cours, les autorités

demandent aux administrateurs de se prononcer en faveur de l'achèvement de la revue et de l'octroi des dérogations connexes.

### **Évolution économique récente**

4. Les bons résultats enregistrés par l'économie burundaise ces dernières années découlent de la politique macroéconomique prudente conduite et d'une exécution renforcée des réformes structurelles, en dépit d'une conjoncture très complexe. Bien qu'elle ait affiché une volatilité due principalement aux mauvaises conditions météorologiques et à leur contrecoup pour la production hydroélectrique, l'expansion économique n'en est pas moins restée robuste, s'établissant à 5,1 % en 2006. Selon les estimations, toutefois, la croissance du PIB réel aurait ralenti en 2007 pour retomber à 3,6 %, suite à la contraction de la production de café occasionnée par la sécheresse et divers facteurs cycliques. L'inflation a été contenue dans les limites prévues par les autorités pour 2006 et 2007. Les tensions inflationnistes récentes s'expliquent par la hausse des cours du pétrole et les mesures fiscales prises pour améliorer la mobilisation des recettes et réduire l'écart de financement budgétaire résultant d'un paiement non budgétisé en faveur d'Interpetrol (société locale d'importation et de distribution de pétrole) et du retard constaté dans le décaissement de l'aide budgétaire des bailleurs de fonds. Il faut observer, cependant, que les autorités ont pris sans tarder des initiatives résolues pour remédier au problème de gouvernance associé à ce paiement à Interpetrol — d'un montant équivalent à environ 1,6 % du PIB — en avril-mai 2007 : sans cela, la stabilité macroéconomique aurait été compromise. Malgré l'instabilité qui caractérise la position extérieure, les réserves officielles brutes en devises ont été plus importantes que prévu puisqu'elles atteignaient 3,7 mois d'importations fin 2006 et, selon les estimations, 3,9 mois d'importations fin 2007. La monnaie du Burundi est demeurée stable et, selon les estimations, le taux de change effectif réel (TCER) se serait déprécié de 11,4 % en 2007.

5. La ferme résolution des autorités à maintenir la discipline budgétaire et la stabilité macroéconomique a entraîné une amélioration de la situation des finances publiques. La meilleure exécution du budget a porté les indicateurs au dessus des niveaux prévus dans le programme. La mobilisation des recettes est restée soutenue, conformément à l'objectif programmé, et les dépenses primaires non prioritaires ont diminué d'environ 3,5 % et 2,6 % du PIB en 2006 et 2007, respectivement. Aussi le déficit primaire du budget en 2006–2007 a-t-il été inférieur aux prévisions du programme. Les autorités ont commencé, et il convient de les en féliciter, à restructurer les dépenses publiques pour les redéployer vers les mesures de lutte contre la pauvreté, qui ont atteint environ 9 % du PIB en 2006–2007, contre 6,8 % seulement en 2005. Néanmoins, la mise en œuvre du budget a souffert des ajustements qui ont dû être apportés aux dépenses de développement pour tenir compte des décaissements plus faibles que prévu des donateurs, et cela a eu un impact négatif sur l'exécution des programmes d'investissement des autorités, y compris dans les secteurs prioritaires.

6. La politique monétaire est restée prudente et a continué d'appuyer l'objectif de faible inflation. La monnaie centrale a un peu augmenté, mais est restée en dessous de la cible



indicative programmée pour fin décembre 2006 et fin septembre 2007. Les taux des prêts à moyen terme accordés par les banques commerciales ont confirmé leur légère orientation à la baisse, facilitée par la suppression de la taxe sur les transactions bancaires et par la réduction du taux de refinancement décidée par la banque centrale pour étayer la reprise économique. La Banque de la République du Burundi (BRB) a continué à renforcer la surveillance du secteur bancaire, en s'appliquant notamment à relever progressivement la norme de fonds propres et à restructurer les établissements de crédit qui ne s'y conforment pas ou qui donnent des signes de faiblesse. Elle a aussi progressé de façon spectaculaire dans l'organisation de son propre système de fonctionnement interne et de ses instruments de politique monétaire, et entend continuer d'améliorer sa capacité opérationnelle, avec l'assistance technique du FMI et le soutien de l'initiative FIRST.

### **Perspectives et politiques économiques pour 2008 et à moyen terme**

7. Les perspectives économiques pour 2008 et à moyen terme sont favorables, car le climat général s'améliore dans le pays. Selon les projections, la croissance du PIB devrait atteindre 6 % en 2008, avec une contribution plus accrue de presque tous les secteurs d'activité, y compris une reprise de la production de café, et devrait se poursuivre à un rythme rapide sur le moyen terme. Les projections tablent aussi sur le maintien d'une inflation à un chiffre, qui resterait faible en moyenne, pour 2008 comme à moyen terme, en raison de l'engagement des autorités à mener une politique monétaire et budgétaire prudente. Compte tenu des perspectives de reprise économique globale, le solde budgétaire et la position extérieure devraient confirmer leur amélioration.

8. En dépit des solides résultats enregistrés et des perspectives d'évolution favorables, les autorités doivent relever de grands défis : étayer la stabilité macroéconomique et intensifier les réformes structurelles nécessaires pour rehausser le revenu par habitant et faire ainsi reculer sensiblement la pauvreté, apporter une réponse appropriée aux besoins urgents en matière de reconstruction et de dépenses sociales, et progresser sensiblement vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). À cet égard, les autorités sont résolues à approfondir la mise en œuvre de leur CSLP, qui offre un cadre approprié pour diversifier les sources de croissance et les exportations, améliorer la gestion des finances publiques et les capacités institutionnelles, et intégrer le pays à l'économie régionale et mondiale.

#### ***Politique budgétaire***

9. Les autorités ont réaffirmé leur volonté d'assurer la viabilité des finances publiques. Le budget 2008 prévoit une hausse des recettes intérieures, qui atteindraient 19,2 % du PIB avant de s'établir autour de 20 % à moyen terme, et une diminution progressive du déficit budgétaire primaire, tandis que le budget global (dons inclus) serait à l'équilibre. Les autorités entendent poursuivre l'effort engagé pour améliorer la qualité et l'efficacité des dépenses publiques, en favorisant l'augmentation des ressources allouées à la lutte contre la pauvreté et

aux gains de productivité. En dépit de la mise en œuvre des revalorisations nominales annoncées en mai 2007 mais reportées à 2008, la masse salariale globale devrait se stabiliser, en pourcentage du PIB, à son niveau de 2007. Elle afficherait ensuite une tendance à la baisse qui la ramènerait, à moyen terme, à des niveaux plus viables cadrant avec l'objectif de croissance accélérée. Les autorités renforcent la mise en œuvre des réformes de la gestion des finances publiques et des responsabilités en la matière, avec l'appui de leurs partenaires pour le développement, et en particulier de la Banque mondiale et du FMI. Dans cette perspective, le SIGEFI sera étendu aux ministères sectoriels afin d'améliorer la transparence, le suivi/évaluation, et l'efficacité des opérations du secteur public. Un recensement physique des agents publics sera effectué pour resserrer la gestion de la masse salariale et fournir les éléments d'information nécessaires à une réforme en profondeur du service public. Les autorités ont aussi engagé un vaste examen des codes des impôts et des douanes, avec l'appui du FMI et des bailleurs de fonds, pour renforcer encore l'administration de l'impôt, en élargir l'assiette et rendre le système fiscal plus équitable et plus efficient. Les préparatifs de l'introduction de la TVA progressent également.

### ***Politique monétaire et politique de change***

10. La BRB continuera de mener la politique monétaire prudente conforme à son objectif de faible inflation. Elle se donne des moyens accrus pour conduire la politique monétaire, avec l'assistance technique du FMI, et modernise ses instruments en s'appliquant notamment à renforcer l'intermédiation financière et à développer le marché financier, via notamment l'introduction des titres du Trésor dans un premier temps. La BRB continuera à affiner la coordination avec le Trésor dans ce domaine. La stratégie d'apurement des arriérés intérieurs mise au point par les autorités a permis de réduire fortement les créances improductives du secteur financier, et la surveillance de ce secteur sera encore resserrée. Le flottement contrôlé du taux de change a fort bien servi le Burundi jusqu'à présent, et la BRB a libéralisé les transactions internationales courantes et s'est engagée en faveur d'un régime de change flexible.

### ***Réformes structurelles***

11. Les autorités sont déterminées à accélérer la mise en œuvre de leur programme de réformes structurelles. Cela passe par l'amélioration de la gouvernance et du climat des affaires, la promotion de l'efficacité dans les secteurs productifs et une plus grande ouverture au commerce international pour tirer pleinement parti de l'intégration de l'économie aux marchés régional et mondial. Ces réformes aideraient à soutenir une croissance élevée et à faire reculer sensiblement la pauvreté. Les autorités sont résolues également à poursuivre l'effort engagé en vue de renforcer leurs capacités institutionnelles et leur système statistique national. Pour ce faire, elles comptent encore pour quelques temps sur la poursuite de l'assistance technique de leurs partenaires pour le développement, et en particulier de la Banque mondiale et du FMI.

## **Viabilité de l'endettement et initiatives d'allégement de la dette**

12. Même si le Burundi bénéficiait de la totalité de l'aide disponible au titre de l'initiative PPTE et de l'IADM, l'impact sur sa dette ne serait que modéré et le pays demeurerait très vulnérable au risque de surendettement car, sur le long terme (2007-2027), le ratio VAN de la dette/exportations restera supérieur au seuil de 100 %. Les autorités souhaiteraient par conséquent que leurs partenaires pour le développement consentent un effort exceptionnel afin de leur apporter un appui financier supplémentaire, y compris en augmentant encore l'aide intérimaire, compte tenu des financements dont le Burundi a besoin pour assurer l'énorme travail de reconstruction post-conflit, exécuter ses programmes de lutte contre la pauvreté et atteindre les OMD. Les autorités se sont engagées à atteindre le point d'achèvement au titre de l'initiative PPTE en 2008 et, dans ce but, elles accélèrent la réalisation des conditions du passage au point d'achèvement et renforcent leurs capacités de gestion de la dette.

## **Conclusion**

13. L'engagement constant des autorités à conduire une politique macroéconomique prudente a contribué aux résultats encourageants obtenus ces dernières années. Les autorités sont conscientes qu'il reste beaucoup à faire pour consolider les acquis et améliorer sensiblement les conditions de vie de la population burundaise. Dans ce but, elles sont résolues à redoubler d'efforts afin d'approfondir les réformes structurelles et, ce faisant, de progresser plus rapidement vers les OMD. Elles sont déterminées aussi à soutenir la stabilité macroéconomique et à diversifier les sources de croissance et les exportations pour rendre leur économie plus résistante aux chocs exogènes.

14. Les autorités sont résolues à rester engagées auprès du FMI et espèrent que des discussions s'ouvriront, aussitôt que possible, en vue d'un nouveau programme appuyé par la FRPC.